

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01-40-58-75-00
Renseignements 01-40-58-79-79
Télécopie 01-40-58-77-57

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

PARFUM à PATTE

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, et le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans le premier et le deuxième tome.

Message aux abonnés de l'édition papier des documents administratifs

Les documents administratifs sont dorénavant disponibles
en version électronique authentifiée sur :

www.journal-officiel.gouv.fr

Certains documents pourront ne plus être diffusés sur support papier

Le présent document fait l'objet d'une publication électronique et papier

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

PARFUM à PATTE

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- Parqueter se conjugue comme Acheter*
- Paséo*
- Passepartout*
- Passepasse*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

P

PARFUM (*um* se prononce *un*) n. m. ^{xv^e} siècle. Déverbal de *parfumer*.

1. Arôme, senteur agréable qui émane de certaines substances et particulièrement des fleurs. *Un parfum entêtant. Respirer le parfum de la violette, du jasmin. Un parfum d'encens.* Par ext. *Le parfum d'un alcool, d'un tabac.*

Se dit parfois, de manière ironique ou plaisante, d'une odeur forte et peu délicate. *Un parfum de fauve, de ménagerie.*

Fig. *Un parfum d'innocence, de vertu. Cette affaire a un parfum de scandale.*

Expr. fig. empruntée de l'argot du ^{xx^e} siècle. *Être au parfum*, connaître d'une affaire ce qui est nécessaire, être informé. *Mettre quelqu'un au parfum.*

2. Produit extrait de certaines fleurs ou substances naturelles, ou obtenu par des procédés chimiques, et qu'on utilise, seul ou en mélange, pour sa senteur. *L'essence de rose, l'essence de lavande, l'essence de bergamote sont des parfums. Parfum solide, liquide. Vase à parfum. Brûler des parfums sur les autels. Brûle-parfum*, voir ce mot.

Par ext. Mélange d'essences odorantes. *L'ambre, le musc, le santal entrent dans la composition de nombreux parfums. Créer un parfum. Un flacon de parfum. Eau de parfum*, où il entre moins d'extrait pur.

Par anal. Substance aromatique utilisée dans la composition d'un mets, d'un dessert. *La carte des sorbets propose de nombreux parfums.*

Titres célèbres : *Le Parfum des îles Borromées*, de René Boylesve (1898) ; *Le Parfum de la dame en noir*, de Gaston Leroux (1909).

***PARFUMÉ, -ÉE** adj. ^{xvi^e} siècle, *perfumé*. Participe passé de *parfumer*.

1. Naturellement pourvu d'une saveur, d'une odeur agréable et prononcée. *Des fruits parfumés, du miel parfumé.*

2. Imprégné de l'odeur d'un parfum. *Une femme violemment parfumée. Savon parfumé à la lavande. Bougie parfumée.*

Par anal. *Crème, glace parfumée au café.*

PARFUMER v. tr. ^{xiv^e} siècle, au sens de « traiter par des fumigations » ; ^{xvi^e} siècle, au sens moderne. Composé à partir du latin *per*, « à travers », et *fumare*, « fumer ».

1. Exhaler une senteur qui frappe agréablement l'odorat, imprégner de son parfum. *Ce bouquet de fleurs parfume la pièce. Le basilic, l'estragon parfument les plats auxquels on les incorpore.*

2. Répandre un parfum, une substance aromatique sur un objet ou une personne. *Parfumer des gants, du linge.* Pron. *Il aime à se parfumer.*

Par anal. Incorporer à un aliment une substance, un alcool qui lui donne un parfum, un goût particulier. *Parfumer une crème avec du kirsch.*

PARFUMERIE n. f. ^{xix^e} siècle. Dérivé de *parfum*.

1. Industrie et commerce des parfums et produits cosmétiques. *La parfumerie française.*

2. Magasin, boutique où l'on vend des parfums, des produits cosmétiques ; par méton., l'ensemble de ces produits. *Une parfumerie. Le rayon de parfumerie d'un grand magasin.*

PARFUMEUR, -EUSE n. ^{xvi^e} siècle. Dérivé de *parfumer*.

Personne qui crée ou fabrique des parfums. *Les parfumeurs de Grasse.*

Se dit aussi d'une personne qui tient un magasin de parfumerie.

PARHÉLIE n. m. ^{xvi^e} siècle, *parhele*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *parhélion*, de même sens, lui-même dérivé de *hélíos*, « soleil ».

MÉTÉOR. Zone plus ou moins nette et irisée du halo solaire apparaissant à la même hauteur que le soleil. *On vit, ce jour-là, deux parhélies solaires. Les parhélies sont fréquents dans les régions polaires.* (On écrit aussi *Parélie*.)

PARI n. m. ^{xviii^e} siècle. Déverbal de *parier*.

1. Promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des avis contraires sur un point précis s'engagent à payer une certaine somme à celle qui se trouvera avoir raison, ou à s'acquitter d'un enjeu dont elles étaient préalablement convenues. *Pari hasardeux. Proposer, accepter un pari. J'en fais, j'en prends, j'en tiens le pari. Gagner, perdre un pari.*

Expr. *Les paris sont ouverts*, le moment est venu de parier ; fig., se dit lorsqu'une affaire est incertaine et suscite des opinions contraires.

Spécialt. Jeu d'argent où l'on mise sur un des concurrents d'une compétition. *Les paris des combats de coqs, des courses de lévriers, de chevaux. Pari couplé, jumelé*, où l'on doit désigner deux chevaux, gagnant ou placé. *Pari mutuel urbain* (par abréviation *P.M.U.*), pari autorisé par la loi, où les gagnants partagent les enjeux. *Pari à deux, à trois contre un*, qui permet de toucher deux, trois fois sa mise

si le concurrent choisi gagne. *Pari à la cote*, effectué entre les joueurs et les bookmakers, et qui est interdit par la loi française.

Par méton. Somme mise en jeu. *Recueillir les paris*.

2. Par ext. Affirmation soutenue avec force concernant la probabilité d'un événement. *Je fais le pari qu'il sera élu. Cette réforme est un pari sur l'avenir.*

Spécialt. *Le pari de Pascal*, argument logique de Pascal engageant les incroyants ou les indécis à dépasser la raison, qui ne fournit pas de preuve décisive de l'existence de Dieu, et à fonder leur croyance sur un élément aléatoire, un pari où ils n'auraient rien à perdre et tout à gagner.

PARIA n. XVI^e siècle, *pareaz*. Emprunté, par l'intermédiaire du portugais *paria*, du tamoul *parayan*, proprement « joueur de tambour », puis « paria ».

1. Dans la hiérarchie de la société hindoue traditionnelle, individu hors caste, tenu pour inférieur et impur. *Les interdits frappant les parias et les intouchables ont été officiellement abolis en 1947.*

2. Fig. Personne considérée comme indigne de la société à laquelle elle appartient, qui en est rejetée. *On l'a traité en paria. Ils vivent en parias.*

PARIADÉ n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *parier*, pris au sens de « s'apparier ».

Rapprochement par paire chez certains oiseaux monogames, notamment les canards et les perdrix, en vue de l'accouplement ; cet accouplement lui-même.

Par ext. Époque pendant laquelle se produit ce rapprochement. *La chasse est interdite pendant la pariade.*

***PARIAGE** n. m. XIII^e siècle. Dérivé savant du latin tardif *pariare*, « rendre égal ».

FÉOD. Convention par laquelle un seigneur, se plaçant sous la protection d'un seigneur plus puissant, reconnaissait à celui-ci la jouissance de la moitié des revenus de sa seigneurie et la possession indivise de la moitié de ses terres (on dit aussi *Paréage*).

***PARIAN** n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *parian*, lui-même dérivé de *Paros*, nom géographique.

Porcelaine à grain fin, imitant le marbre de Paros et pouvant être utilisée pour reproduire des œuvres d'art.

***PARIDÉS** n. m. pl. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *parrus* ou *parra*, « mésange ».

ZOOL. Famille de passereaux vivant dans les régions boisées d'Eurasie et d'Amérique du Nord, communément appelés *Mésanges*. Au sing. *La mésange charbonnière est un paridé.*

PARIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII^e siècle, *se perier à*, au sens de « se comparer à ». Issu du latin *pariare*, « rendre égal ; aller de pair ».

1. Mettre une somme dans un pari ; convenir d'un enjeu pour soutenir, contre une ou plusieurs personnes, ce que l'on croit vrai ou probable. *Chacun a parié cent euros. Ils ont parié un bon dîner sur le résultat de l'élection. Parier à coup sûr*, dans des conditions telles qu'on est assuré de gagner.

Spécialt. Engager une somme d'argent au jeu, aux courses, dans l'espérance de remporter les mises, en gageant que le joueur ou le concurrent qu'on désigne sera gagnant ou placé. *Pour qui pariez-vous ? Parier pour un cheval, sur un cheval. Parier à dix contre un. Absolt. Parier aux courses.*

Expr. fig. et fam. *Il y a beaucoup à parier, fort à parier, gros à parier, tout à parier que...*, il est presque certain que..., il y a toutes les raisons de croire que...

2. Par ext. Soutenir contre d'autres un avis, une opinion, sans qu'il y ait de gage, sans mettre d'argent en jeu. *Voulez-vous parier que j'ai raison ? Je parie qu'il n'osera pas, je parie cent contre un qu'il se trompe.* Fam. *Je te parie qu'il a menti. Je l'aurais parié*, se dit lorsque les événements viennent confirmer ce qu'on supposait, ce qu'on pressentait.

PARIÉTAIRE n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin (*herba parietaria*, proprement « (herbe) qui pousse sur les murs ».

BOT. Plante herbacée de la famille des Urticacées, aux propriétés diurétiques. *La pariétaire est également désignée par les noms usuels de « casse-pierres » et de « perce-muraille ».*

PARIÉTAL, -ALE adj. (pl. *Pariétaux, -ales*). XV^e siècle. Dérivé savant du latin *paries, -etis*, « mur, muraille ».

1. ANAT. Qui a rapport à la paroi d'une cavité. *Plèvre pariétale*, feuillet de la plèvre qui tapisse la cage thoracique. *Os pariétal*, chacun des deux os plats qui forment les côtés de la voûte du crâne. *Chez l'homme, les deux os pariétaux* ou, subst., *les pariétaux couvrent la plus grande partie du cerveau. Les lobes pariétaux du cerveau. Interpariétal*, voir ce mot.

2. BOT. Qui s'insère dans la paroi d'une partie voisine. *Insertion pariétale des étamines sur le calice, des ovules le long de la paroi de l'ovaire.*

3. ARCHÉOL. PRÉHIST. Se dit de dessins ou de peintures exécutés sur les surfaces verticales des parois rocheuses des cavernes. *L'art pariétal.*

PARIEUR, -EUSE n. XVII^e siècle. Dérivé de *parier*.

Celui, celle qui parie, qui aime parier. *Un parieur enragé.*

***PARIGOT, -OTE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *parisien*.

Fam. et vieilli. Propre à Paris, aux habitants des quartiers populaires de Paris. *Accent parigot*. Subst. *Un Parigot, une Parigote*. (On rencontre aussi, au féminin, *Parigotte*.)

***PARIPENNÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Composé de *pari-*, tiré du latin *par, paris*, « égal », et de *penné*.

BOT. Se dit d'une feuille pennée dont le sommet se termine par deux folioles opposées. *Les feuilles paripennées du pois.*

***PARIS-BREST** n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *Paris* et de *Brest*, noms géographiques.

Pâtisserie faite d'une couronne de pâte à choux fourrée de crème pralinée, dont le nom aurait été inspiré par la course cycliste Paris-Brest.

***PARISETTE** n. f. XVI^e siècle, *herbe de Paris, herbe à Paris* ; XVIII^e siècle, *parisette*. Dérivé du nom du héros troyen *Pâris*, avec influence du latin *par, paris*, « pair », par allusion à la disposition des feuilles de cette plante.

BOT. Plante de la famille des Liliacées, dont les baies bleuâtres sont toxiques, qui pousse dans les bois et les prairies humides et qu'on appelle aussi *Raisin-de-renard*.

PARISIANISME n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *parisien*.

Désigne les mœurs, les manières d'être ou de parler propres aux Parisiens. Se dit, surtout péjorativement, des idées, des conduites qui ont cours dans les milieux en vogue de la capitale.

PARISIEN, -IENNE adj. XIV^e siècle, *parisin*. Dérivé de *Paris*, nom géographique.

1. Relatif à la ville de Paris, à sa région, à ses habitants. *Le Bassin parisien. La banlieue parisienne. Les transports parisiens. Pain parisien* ou, ellipt. et subst., *parisien*, pain de quatre cents grammes, de même forme que la baguette.

Subst. Personne qui habite Paris ou qui y est née. *Un Parisien, une Parisienne.*

2. Qui est caractéristique des habitants de Paris, des défauts ou des qualités qu'on leur prête et du statut de capitale de la ville. *Esprit parisien. Un événement bien parisien.*

Titre célèbre : *La Vie parisienne*, opéra bouffe d'Offenbach, sur un livret de Meilhac et Halévy (1866).

PARISIS (s final se fait entendre) adj. inv. XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *parisiensis*, « parisien ».

Se dit de la monnaie frappée à Paris, de l'avènement d'Hugues Capet au règne de Louis XII, et qui était plus forte d'un quart que celle que l'on frappait à Tours (dite *tournois*). *Denier, sou, livre parisis. La livre parisis subsista comme monnaie de compte jusqu'au règne de Louis XIV.*

PARISYLLABE ou **PARISYLLABIQUE** (s se prononce ss) adj. XVIII^e siècle. Composé de *pari-*, tiré du latin *par*, *paris*, « égal », et de *syllabe* ou *syllabique*.

GRAMM. LATINE. Qui a le même nombre de syllabes au nominatif et au génitif singulier. *Les noms « rosa », « dominus », « civis », les adjectifs « bonus », « fortis » sont parissyllabes ou parissyllabiques.* Par ext. *Déclinaison parissyllabe ou parissyllabique.* Subst. *Un parissyllabique.*

***PARITAIRE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *parité*.

Se dit d'une assemblée, d'une commission où les représentants des parties en présence sont en nombre égal. *Une commission paritaire réunissant des employeurs et des salariés.*

***PARITAIREMENT** adv. XX^e siècle. Dérivé de *paritaire*.

De manière paritaire. *Comité constitué paritairement.*

***PARITARISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *paritaire*.

Volonté de mettre en place une gestion paritaire ou d'introduire un type donné de parité dans les institutions, partis, associations, etc.

PARITÉ n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *paritas*, de même sens.

Égalité, similitude exacte entre des êtres, des objets de même qualité, de même nature. *Parité de mérites, de titres. La parité de deux monnaies*, le fait qu'elles aient une valeur égale ou qu'elles soient liées par un change constant.

Par ext. Au sein d'une association, d'une organisation, d'un système politique, égalité du nombre des représentants de diverses catégories. *Parité des délégués syndicaux et des représentants patronaux. Sur les listes présentées aux élections, la parité entre hommes et femmes est de règle dans de nombreux pays.*

PARJURE n. XII^e siècle, *perjures*. Emprunté de l'adjectif latin *perjurus*, proprement « qui manque à ses engagements ».

1. Personne qui fait un faux serment, qui viole son serment, qui manque à la parole donnée. *Le maréchal Ney, qui se rallia à Napoléon alors qu'il avait juré de le ramener dans une cage de fer, fut condamné comme parjure en 1815.* Adj. *Un allié parjure.*

2. N. m. Faux serment ou violation de serment. *Commettre un parjure. Ne pas respecter la neutralité à laquelle on s'était engagé est un véritable parjure.*

PARJURER (SE) v. pron. XI^e siècle. Dérivé savant du latin *perjurus* (voir *Parjure*).

Faire un faux serment ; violer son serment. *Il s'est parjuré devant le juge, il a prêté en justice un serment mensonger. Malgré tous ses serments, il n'a pas craint de se parjurer.*

***PARKA** n. m. ou f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *parka*, « longue veste portée par les Esquimaux ».

Longue veste imperméable, ample et pourvue d'une capuche. *Parka doublée, fourrée, matelassée.*

***PARKÉRISATION** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *parkerizing*, du nom de la firme qui introduisit ce procédé, la *Parker Rust Proof Company of America*.

TECHN. Traitement chimique par lequel on obtient le dépôt d'une couche de phosphate sur la surface des métaux ferreux afin de les protéger contre l'oxydation.

***PARKÉRISER** v. tr. XX^e siècle. Tiré de *parkérisation*.

TECHN. Protéger un métal de l'oxydation par la méthode de la parkérisation. *Tube d'acier parkérisé.*

***PARKING** (n et g se font entendre) n. m. XX^e siècle. Mot anglais.

Emplacement aménagé pour le stationnement des véhicules automobiles. *Parking public, privé. Garer sa voiture au parking.* (On dit mieux *Parc de stationnement*.)

***PARKINSONIEN, -IENNE** (le n de *in* se fait entendre) adj. XIX^e siècle. Dérivé du nom du médecin anglais *James Parkinson* (1755-1824), qui décrivit cette maladie.

PATHOL. Qui est relatif à la maladie de Parkinson, affection dégénérative du système nerveux se caractérisant anatomiquement par la perte progressive des neurones qui constituent le noyau de substance grise appelé « *locus niger* ». *Syndrome parkinsonien.* Subst. *Un parkinsonien, une parkinsonienne, personne atteinte de cette maladie.*

***PARLAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *parler*.

Fam. et vieilli. Bavardage sans intérêt, paroles oiseuses, inutiles.

PARLANT, -ANTE adj. XII^e siècle. Participe présent de *parler*.

1. Doué de parole (rare). *L'homme est la seule créature parlante.*

Fig. Qui parle volontiers. *Cet homme est très parlant, est peu parlant.*

Par ext. Se dit de ce qui exprime la pensée ou les sentiments aussi bien que le feraient des paroles. *Des regards, des gestes parlants. Sa physionomie est suffisamment parlante. Ce sont là des chiffres parlants*, leur signification est claire.

2. Qui reproduit ou utilise la voix humaine. *Machine parlante. Robot parlant. Horloge parlante*, service donnant l'heure par téléphone au moyen d'une voix enregistrée ou obtenue par synthèse vocale. *Film parlant*, par opposition à *Film muet. L'apparition du cinéma parlant* ou, subst., *du parlant.*

3. **HÉRALD.** *Armes parlantes*, armes dont la pièce principale rappelle le nom de la famille ou de la ville à laquelle elles appartiennent. *Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des armes parlantes.*

***PARLÉ, -ÉE** adj. XVIII^e siècle. Participe passé de *parler*.

1. (Par opposition à *Écrit*.) Qui a les caractères de la communication orale. *Langue parlée. Style parlé. Le français parlé. Journal parlé*, compte rendu radiodiffusé des événements de l'actualité.

2. Dans les arts du spectacle. Qui est dit, et non chanté ou déclamé. *Les passages parlés et les passages chantés d'un opéra-comique.*

PARLEMENT n. m. XI^e siècle, au sens de « conversation » ; XII^e siècle, au sens d'« assemblée ». Dérivé de *parler*.

I. Dans l'ancienne France, jusqu'au XIII^e siècle, assemblée des grands du royaume, que le roi convoquait pour traiter des affaires importantes. *Ce roi tint trois parlements dans l'année.*

II. Du XIII^e siècle à la Révolution, cour souveraine de justice qui connaissait par appel des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures de son ressort, et qui enregistrait divers textes à caractère législatif, édits et ordonnances, afin qu'ils fussent applicables dans l'étendue de sa juridiction ; désignait particulièrement la cour souveraine siégeant à Paris, à partir de laquelle les douze cours de province avaient été créées au fil du temps par détachement, mais qui conservait sous sa juridiction une bonne moitié du royaume de France. *Les parlements du royaume. Le parlement de Paris, de Bordeaux. Arrêt du parlement. Les parlements pouvaient adresser au roi des remontrances et pouvaient refuser d'enregistrer une ordonnance royale. Les relations entre les parlements et la monarchie ont toujours été source de conflits. Président du parlement. Conseiller au parlement. L'ouverture du parlement, sa première assemblée, qui se tenait après la Saint-Martin. Les parlements furent dissous en 1790, par un décret de la Constituante.*

Par ext. Le ressort, l'étendue de la juridiction d'une de ces cours. *Le parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge.*

Par méton. Lieu abritant une telle assemblée. *L'incendie du parlement de Bretagne, à Rennes.*

III. Organe législatif. 1. Dans l'ancienne Angleterre, dès le Moyen Âge, ensemble des deux chambres ou assemblées exerçant, avec le roi, le pouvoir législatif. *La Chambre haute, la Chambre basse du Parlement. Un membre du Parlement d'Angleterre.*

2. En France. Sous la monarchie constitutionnelle, nom donné, à l'imitation de l'Angleterre, aux assemblées qui partageaient la puissance législative avec le souverain.

Depuis l'instauration de la république, institution composée de deux assemblées élues délibérantes qui votent les lois, les budgets et contrôlent le pouvoir exécutif (généralement avec une majuscule). *Le Parlement français est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat. La rentrée du Parlement. Les sessions du Parlement. Le Parlement peut être réuni en congrès à Versailles en vue de réviser la Constitution.*

3. Dans les régimes représentatifs, organe constitué d'une ou de plusieurs assemblées délibérantes exerçant le pouvoir législatif.

Spécialt. *Parlement européen*, assemblée qui réunit des représentants des pays membres de l'Union européenne élus, depuis 1979, au suffrage universel direct, et qui dispose de compétences et de pouvoirs pour traiter des intérêts de l'Union.

I. PARLEMENTAIRE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *parlement*.

1. HIST. Relatif aux parlements de l'Ancien Régime. *Les remontrances parlementaires. La Fronde parlementaire de 1648-1649.*

2. Qui appartient ou se rapporte au Parlement, aux membres des assemblées législatives. *Mandat, commission parlementaire. Groupe parlementaire*, voir *Groupe*. *Majorité parlementaire*, parti, groupe, coalition qui détient la majorité au Parlement ou, dans l'usage courant en France, à l'Assemblée nationale. *Immunité, inviolabilité, irresponsabilité*

parlementaire, voir ces mots. *Indemnité parlementaire*, voir *Indemnité*. *Les usages parlementaires. Éloquence parlementaire.*

Subst. *Un, une parlementaire*, un membre du Parlement.

Par ext. *Régime parlementaire*, régime politique où les pouvoirs exécutif et législatif sont distincts mais peuvent agir l'un sur l'autre, le gouvernement étant responsable devant le Parlement, et le Parlement pouvant être dissous par l'exécutif. *Démocratie parlementaire. Gouvernement parlementaire*, voir *Gouvernement*.

II. PARLEMENTAIRE adj. et n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *parlementer*.

1. Adj. Relatif à l'action de parlementer. *Le drapeau, le pavillon parlementaire*, fait d'étoffe blanche. *Vaisseau parlementaire* ou, subst., au masculin, *parlementaire*, que l'on envoie porter un message à une flotte ennemie ou dans un port de la nation adverse.

2. N. m. Personne que l'un des belligérants envoie à l'adversaire pour porter des propositions ou pour y répondre. *Les assiégeants envoyèrent un parlementaire aux assiégés pour les engager à capituler. Venir, se présenter en parlementaire.*

PARLEMENTARISME n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *parlementaire* I.

Système politique dans lequel le vote des lois et le contrôle du pouvoir exécutif sont confiés à une ou plusieurs assemblées issues de la nation. *Parlementarisme rationalisé*, conception visant à instaurer ou à préserver l'équilibre des pouvoirs.

PARLEMENTER v. intr. XIV^e siècle, au sens de « parler ensemble ». Dérivé de *parlement*.

Entrer en pourparlers avec l'adversaire, échanger des propositions, pour rendre une place, obtenir une suspension des combats, etc. *Le gouverneur de la citadelle demanda à parlementer.*

Fig. Débattre, négocier pour trouver un accommodement en quelque affaire. *Nous en viendrons à bout, il accepte de parlementer.* Péj. S'attarder en de longues discussions pour des vœtilles. *Il fallut parlementer des heures durant pour le convaincre de nous accompagner.*

Prov. *Ville qui parle est à demi rendue*, celui qui prête l'oreille aux propositions qu'on lui fait n'est pas éloigné d'y accéder.

I. PARLER v. intr. et tr. X^e siècle. Emprunté du latin chrétien *parabolare*, de même sens.

I. V. intr. 1. User de la faculté du langage ; proférer, prononcer, articuler des mots. *L'homme est la seule créature qui ait véritablement le don de parler. Un enfant qui commence à parler, qui ne sait pas encore parler. Parler bas, parler fort. Parler à l'oreille de quelqu'un.*

Loc. *Parler du nez*, voir *Nez*. *Parler gras*, grasseyer. *Parler pointu*, d'une voix aiguë ou, pour les méridionaux, à la manière des Français du Nord de la France. *Parler entre ses dents*, en marmonnant. *Parler haut*, voir *Haut*. *Parler haut et clair*, voir *Clair*.

Expr. *On croirait, on dirait qu'il va parler*, se dit communément pour souligner la ressemblance, la véracité d'un portrait.

Par ext. Se dit de certains oiseaux qui imitent le langage de l'homme. *Apprendre à parler à un perroquet, à un mainate.*

2. Exprimer sa pensée en usant du langage articulé, en proférant, en prononçant une suite de mots. *Parler correctement, nettement, en termes choisis. Parler simplement, pompeusement. Parler avec élan, fougue, passion. Il a*

besoin de parler, il aime à parler. Parler inconsidérément, en étourdi. Parler contre sa pensée, contre sa conscience. C'est une manière, une façon de parler, de s'exprimer.

Entre dans de nombreuses locutions et expressions dont certaines sont figurées. *Parler juste*, raisonner et s'exprimer avec justesse. *Parler d'or*, parler à la satisfaction de l'auditoire, de la manière la plus appropriée à la circonstance. *Parler comme un livre*, avec facilité et en termes recherchés (s'emploie souvent avec une nuance d'ironie). *Savoir ce que parler veut dire*, saisir l'allusion, comprendre à demi-mot.

Parler d'abondance, improviser avec aisance. *Parler à bâtons rompus*, de tous les sujets qui se présentent dans la conversation, en passant librement de l'un à l'autre.

Parler net, parler franc, ouvertement, résolument. *Parler à cœur ouvert*, avec une entière franchise. *Parler dans le désert*, parler inutilement à des gens qui ne veulent pas se laisser convaincre, parler en vain.

Parler pour parler, parler pour ne rien dire, tenir des propos sans intérêt. *Parler comme un perroquet*, sans savoir ce qu'on dit ou en répétant ce qu'on entend dire à autrui. *Parler à tort et à travers*, sans discernement, de n'importe quoi. *Parler légèrement, à la légère*, au hasard, sans réflexion ou sans être informé. *Parler en l'air*, sans fondement ou sans attacher d'importance à ce qu'on dit.

Trop parler, s'exprimer sans réserve ou imprudemment. *Je vous apprendrai à parler*, s'emploie, par menace, pour contraindre quelqu'un à s'exprimer avec plus de respect. *Il faut laisser parler le monde, les gens* ou, simplement, *il faut laisser parler*, il ne faut pas se mettre en peine des commérages, des commentaires indiscrets ou malveillants. On dit dans le même sens : *Quoi que vous fassiez, les gens parleront*.

Expr. proverbiales. *Il y a un temps pour parler*, il faut s'exprimer à propos. *Trop parler nuit, trop gratter cuit*, si l'on dépasse la mesure, il en résulte un mal au lieu d'un bien.

Accompagnés d'un adverbe, le participe *parlant* ou l'infinitif précédé de la préposition *à* forment des locutions. *Généralement parlant*, à prendre la chose en général. *Strictement parlant*. *À parler franchement*. *À proprement parler*, pour employer les termes exacts.

3. *Parler à, avec*, adresser la parole à ; avoir un entretien, converser avec. *C'est à vous que je parle. J'ai à vous parler. Cet écolier parle sans cesse à son voisin, avec son voisin. Ils ne se parlent plus*, ils sont brouillés. *Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette foule. Moi qui vous parle*, formule par laquelle on insiste sur l'authenticité de son propos, de son récit. *Moi qui vous parle, j'ai participé à ce débat. À qui croyez-vous parler ?* se dit pour rappeler à quelqu'un la qualité, la dignité de son interlocuteur.

Par ext. *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions*, s'exprimer de manière à toucher le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter les passions.

Expr. fig. *Trouver à qui parler*, rencontrer de l'opposition, de la résistance, trouver des gens qui vous tiennent tête. *Parler à un sourd ou Parler à un mur*, à quelqu'un qui est résolu à ne rien entendre. *Parler à son bonnet* (vieilli), s'adresser à soi-même.

4. *Parler de*, s'entretenir de. *De quoi parlez-vous tous les deux ? Nous parlons de nos affaires. Nous en avons parlé ensemble. Je n'en ai jamais entendu parler. Tout le monde, toute la ville en parle. On en parle, on ne parle que de cela*, c'est le sujet de toutes les conversations. *On en entendra parler*, se dit d'une personne qui devrait acquérir une certaine renommée ou d'un événement qui donnera lieu à beaucoup de commentaires. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, c'est une chose sans importance.

Parler de peut signifier simplement Faire allusion à, évoquer. *On parle de lui pour ce poste. Il parle de démission, de démissionner*, il en manifeste plus ou moins nettement l'intention.

Loc. *Bien parler, mal parler de quelqu'un*, en dire du bien, du mal. *Parlons-en ! Parlez-moi de cela !* ou au contraire *Ne m'en parlez pas !* exclamation par laquelle on manifeste, selon les circonstances, son approbation ou sa désapprobation. (On dit aussi, elliptiquement et familièrement, *Tu parles !* souvent par ironie, en signe d'incrédulité.)

Expr. *En parler à son aise*, voir *Aise*. *Parler de la pluie et du beau temps*, s'entretenir de choses indifférentes. *Faire parler de soi*, acquérir une réputation, soit en bien, soit en mal. En parlant d'une femme, s'entendait surtout, autrefois, en un sens défavorable. *C'est une femme dont on a parlé*, dont la réputation n'est pas intacte. *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle*, elle a toujours eu une conduite sage et régulière, n'a jamais donné prise à la médisance.

Expr. proverbiales. *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, se dit lorsque quelqu'un survient au moment où l'on s'entretenait de lui. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, voir *Corde*.

Loc. prép. *Sans parler de*, indépendamment de. *Il est l'objet de bien des attaques, sans parler, sans même parler des calomnies*.

5. *Parler pour quelqu'un*, intervenir en sa faveur, intercéder pour lui. On dit dans le sens contraire *Parler contre quelqu'un*. Fig. *Ses mérites parlent pour lui. Tout parle contre lui*.

6. Dans des emplois absolus. Révéler, dévoiler quelque secret ; passer aux aveux. *Le suspect a parlé. Je saurai bien le faire parler. Il a parlé sous la torture. Ne me forcez pas à parler*, craignez que je ne révèle des choses qui ne seraient pas à votre avantage.

Dans une acception plus étendue. Faire connaître sa volonté, ses intentions, ses sentiments, sa pensée. *Dieu parle par la voix des prophètes. Vous n'avez qu'à parler, vous serez obéi. Parler au nom de quelqu'un. Parler de son plein chef. Chacun parla à son tour. Il donne toujours raison au dernier qui parle*. Par ext. *La vérité, la raison, l'équité parle par sa bouche*.

Spécialt. Au jeu, notamment aux jeux de cartes, annoncer son jeu, sa mise, etc. *C'est à vous de parler. Son partenaire n'a pas encore parlé*.

Loc. *Parler en maître*, comme un homme dont le sentiment fait autorité ou, simplement, en adoptant un ton autoritaire et sans réplique. *Faire parler quelqu'un*, lui prêter un discours qu'il n'a pas tenu. *Faire parler les morts*, voir *Mort II*. Fam. *Voilà ce qui s'appelle parler ! Voilà qui est parler !* ou encore *C'est parler, cela !* se dit pour approuver ce qui vient d'être dit, marquer son admiration, sa satisfaction.

Parler signifie aussi Prendre la parole en public, prononcer un discours. *L'art de parler en public est l'objet de la rhétorique et de l'éloquence. S'écouter parler*, se complaire à son propre discours.

7. Manifester ses sentiments, ses pensées par d'autres moyens que la parole. *Les muets parlent par signes. Ils se parlaient des yeux et du geste*.

Spécialt. Expliquer sa pensée par écrit. *Aristote a très bien parlé de cette matière. Il ne me parle pas de cela dans sa lettre*. Par méton. *Le contrat ne parle point de cette clause. La loi est formelle là-dessus et parle très clairement*.

Par anal. *La musique, la peinture parlent à nos sens, à nos émotions. En votre absence, tout ici nous parlait de vous. Les cieux et toute la nature parlent de la puissance du Créateur*.

Loc. et expr. *Faire parler les cartes, faire parler les tables*, pratiquer la cartomancie, le spiritisme. *Faire parler les armes, la poudre*, s'en remettre au sort des armes, des

combats. *Cela parle tout seul, parle de soi*, cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. *Les faits parlent d'eux-mêmes*.

II. V. tr. 1. S'exprimer dans une langue déterminée. *Parler sa langue maternelle. Parler la langue française, parler le français*. L'article est couramment omis. *Parler français, italien. Entre eux, ils parlent le patois, l'argot ou ils parlent patois, argot*. On disait aussi *Parler gascon, normand* pour Parler avec l'accent gascon, normand.

Parler plusieurs langues, savoir les manier. *Parler un bon français, un mauvais espagnol*, s'exprimer bien, mal dans cette langue. *Cette langue est parlée ou, pron., se parle partout dans le monde*.

Fig. *Parler français* ou, vieilli, *parler chrétien*, s'exprimer clairement, intelligiblement ; signifier nettement et honnêtement son intention, sa volonté. Fam. *Parler hébreu, chinois*, s'exprimer sur des sujets ou en des termes inconnus de l'interlocuteur.

2. S'entretenir de ; prendre pour sujet de conversation, de discours (est alors suivi directement du complément, sans l'article). *Parler musique, peinture. Parler politique, affaires. Parler chicane*, parler de procès, de procédure. Fam. et péj. *Parler boutique*, se dit de plusieurs personnes qui s'entre-tiennent du métier qu'elles ont en commun. *Parler chiffons*, de vêtements et, fig., de choses futiles.

Loc. *Parler raison*, chercher à raisonner quelqu'un, ou revenir soi-même à la raison. *Parler raison à un enfant. Voilà enfin parler raison*.

II. PARLER n. m. XII^e siècle. Emploi substantivé de *parler I*.

1. Manière de prononcer les mots. *Il a le parler bref, lent. Son parler est rocailleux, chantant, traînant*.

2. Manière de s'exprimer, d'énoncer sa pensée. *Avoir un parler rude. Avoir son franc parler*, ne s'imposer aucune contrainte dans l'expression de sa pensée.

3. Ensemble des façons de parler propres à une classe d'individus, à une région, et caractérisées par des tournures, des vocables et un accent particuliers. *Le parler des écoliers. Les parlers locaux, méridionaux*.

***PARLERIE** n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *parler I*.

Péj. Bavardage oiseux, paroles inutiles. *Une continuelle parlerie. Que de paroleries !*

PARLEUR, -EUSE n. XII^e siècle. Dérivé de *parler I*.

Celui, celle qui aime à parler, qui parle beaucoup, trop. *Un insupportable, un infatigable parleur*. Péj. *Un beau parleur, un phraseur peu digne de foi*.

En apposition. *Oiseau parleur*, oiseau dressé à reproduire la voix humaine, comme le perroquet.

TECHN. *Haut-parleur*, voir ce mot.

PARLOIR n. m. XII^e siècle. Dérivé de *parler I*.

Pièce destinée aux entretiens avec des visiteurs. *En Angleterre, de nombreuses maisons disposaient d'un parloir*.

Se dit couramment, dans certaines communautés, dans certains établissements, du lieu où sont admis les visiteurs et où l'on peut s'entretenir avec eux. *Le parloir d'un couvent, d'un internat, d'une prison. Être appelé au parloir. La grille d'un parloir*.

PARLOTE ou **PARLOTTE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *parler I*.

Fam. et péj. Conversation insignifiante et qui se prolonge à l'excès. *Avez-vous fini votre parlote ? D'interminables parlottes*.

***PARME** adj. inv. XIX^e siècle. De *Parme*, nom d'une ville d'Italie.

D'un mauve tirant sur le rose, qui évoque les violettes de Parme. *Des coussins, des robes parme*. Subst., au masculin. *Le parme*.

***PARMÉLIE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique *parmelia*, de même sens.

BOT. Lichen qui croît sur les pierres et sur les écorces des arbres.

PARMESAN n. m. XV^e siècle, *parmigean*. Emprunté de l'italien *parmigiano*, « de Parme ».

Fromage cuit à pâte dure, au goût prononcé, qui tire son nom de la ville de Parme où il était fabriqué à l'origine. *Parmesan râpé. Des pâtes au parmesan*.

PARMI prép. X^e siècle. Composé de *par II* et de *-mi*, tiré du latin *medius*, « qui est au milieu ».

Au milieu de ; dans. S'emploie devant un pronom ou un nom au pluriel, ou devant un nom singulier de sens collectif. *Il était parmi eux, parmi nous. J'ai trouvé ce papier parmi mes livres. Parmi la foule*.

Par ext. Marque simplement l'appartenance à un ensemble, avec le sens de « entre », « d'entre », « au nombre de ». *Un exemple parmi d'autres, parmi tant d'autres. Qui parmi nous en serait capable ?*

PARNASSE n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Parnassus*, du grec *Parnasos*.

Le Parnasse, montagne de Phocide, où Apollon passait, aux yeux des anciens Grecs, pour séjourner en compagnie des neuf Muses, filles de Mémoire ; est devenu à la Renaissance le sommet mythique où les meilleurs poètes reçoivent de leur vivant l'inspiration et, après leur mort, la couronne de lauriers qui les immortalise. *Poussin a peint plusieurs tableaux représentant un poète couronné par Apollon sur le Parnasse. Le Parnasse français*, a désigné la poésie française, les poètes français.

Par référence à ce lieu symbolique, nom choisi par une école poétique qui se constitua autour de Leconte de Lisle vers le milieu du XIX^e siècle, et dont les membres, en réaction contre certaines facilités du romantisme, voulaient nourrir la poésie de science, d'histoire, de philosophie, refusant le lyrisme personnel, l'engagement politique et s'efforçant d'atteindre la beauté par la perfection de la forme. *Le Parnasse contemporain*, nom donné aux trois recueils de vers des poètes de ce mouvement, parus en 1866, 1871 et 1876.

I. PARNASSIEN, -IENNE adj. XVIII^e siècle, comme substantif, au sens de « poète » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *Parnasse*.

Qui appartient ou se rapporte à l'école poétique de la seconde moitié du XIX^e siècle appelée *Parnasse*. *Les poètes parnassiens. L'impersonnalité de la poésie parnassienne*. Subst. *Un parnassien. Les parnassiens*.

***II. PARNASSIEN** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *Parnasse*.

ENTOM. Papillon des montagnes aux ailes blanchâtres tachées de rouge, appelé aussi « apollon ».

PARODIE n. f. XVII^e siècle. Emprunté du grec *parôdia*, « imitation bouffonne d'un morceau poétique ».

1. Ouvrage en vers ou en prose qui travestit sous une forme burlesque ou fantaisiste un ouvrage sérieux. « *Don Quichotte de la Manche* » est bien plus qu'une parodie des romans de chevalerie. Une parodie du « *Cid* », d'« *Hernani* ».

Par ext. Péj. Se dit de ce qui adopte l'aspect, l'apparence d'une chose pour la bafouer ou pour tromper, et qui suscite le dédain, l'indignation. Une parodie de justice.

2. MUS. Vieilli. Couplet satirique destiné à être chanté sur un air connu. Composer une parodie sur un air d'opéra.

PARODIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XVII^e siècle. Dérivé de *parodie*.

Imiter, mimer dans l'intention de déprécier, de tourner en dérision. Parodier une scène, un air, une tragédie, un sonnet. Par ext. Parodier quelqu'un, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage en une imitation forcée.

***PARODIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *parodie*.

Qui se rapporte à la parodie, qui en a les caractères. Style, ouvrage parodique.

PARODISTE n. XVIII^e siècle. Dérivé de *parodie*.

Rare. Auteur d'une parodie, de parodies.

***PARODONTE** n. m. XX^e siècle. Composé à partir de *para-* II et du grec *odous*, *odontos*, « dent ».

ANAT. Ensemble des tissus de soutien des dents.

***PARODONTITE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *parodonte* et de l'élément *-ite*, servant à former de nombreux termes désignant une inflammation.

Toute inflammation du parodonte préjudiciable à la santé des dents.

PAROI n. f. XI^e siècle, *pareit*. Issu du latin *paries*, « mur ».

1. Mur, muraille ; par ext., chacune des faces d'un mur. *Paroi intérieure, extérieure*. S'emploie plus précisément pour désigner une cloison séparant une pièce d'une autre. Une paroi de brique, de bois, de béton.

2. Surface qui constitue la limite entre l'intérieur et l'extérieur d'un objet creux. Les parois d'un récipient, d'une cornue, d'un tuyau. Les parois d'un navire, d'un sous-marin. Les parois d'une galerie souterraine, d'un puits, d'une caverne.

Spécialt. ANAT. Partie qui limite une cavité du corps ou un organe creux. Les parois de l'aorte. Les parois du crâne. *Paroi abdominale*. — BOT. BIOL. Structure rigide entourant la membrane plasmique des végétaux, des champignons et des bactéries.

3. Ce qui s'élève presque verticalement et à une grande hauteur. *Paroi rocheuse. Paroi de glace. La paroi sud, la paroi nord d'une montagne*.

4. HIPPOL. Épaisse couche cornée qui forme l'extérieur du sabot du cheval (on dit aussi *Muraille*).

PAROISSE n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *parochia*, désignant tout territoire ecclésiastique, en particulier un diocèse.

Circonscription territoriale ecclésiastique où s'exerce le ministère d'un curé. Cette paroisse est très étendue. Les paroisses du diocèse. Les habitants de la paroisse Saint-Eustache.

Par ext. L'église de cette circonscription ; la communauté que forment les fidèles de cette circonscription. *Faire ses Pâques à sa paroisse. Les œuvres de la paroisse. Fête de la paroisse*.

Expr. fig. Ne pas être de la paroisse, être étranger en quelque lieu, à quelque chose. Être de la même paroisse, partager les mêmes convictions, les mêmes mœurs. Prêcher pour sa paroisse, parler, sous couvert de l'intérêt général, en faveur de ses intérêts propres ou de ceux de son parti. Coq de paroisse (vieilli et iron.), celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne. C'est le coq de sa paroisse.

PAROISSIAL, -IALE adj. (pl. *Paroissiaux, -ales*). XIII^e siècle. Dérivé de *paroisse*, d'après le latin chrétien *parochialis*, « de la paroisse, du diocèse ».

Qui appartient, qui est relatif à la paroisse. Église, messe paroissiale. Conseil paroissial, voir Conseil. Registre paroissial, registre des baptêmes, des mariages et, autrefois, des enterrements, tenu par le curé et conservé par la paroisse. Enclos paroissial, en Bretagne, terrain ceint d'un mur et comprenant, autour de l'église, un cimetière et divers monuments, calvaire, ossuaire, etc.

PAROISSIEN, -IENNE n. XIII^e siècle. Dérivé de *paroisse*, d'après l'adjectif du latin chrétien *parochianus*, « de la paroisse, du diocèse ».

1. Celui, celle qui fait partie d'une paroisse. Les devoirs d'un paroissien. Fidèle paroissienne.

Fig., fam. et plaisant. Un drôle de paroissien, un individu bizarre, dont on se méfie.

2. N. m. Livre à l'usage des fidèles qui, à la différence du missel, comprend seulement l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année liturgique (on dit, plus rarement, *Eucologe*).

PAROLE n. f. XI^e siècle. Issu du latin chrétien *parabola*, « comparaison ; parabole », puis « parole ».

1. Faculté, pouvoir, façon de parler (en ce sens, s'emploie toujours au singulier). 1. Faculté, propre à l'homme, d'user du langage articulé pour exprimer sa pensée, pour communiquer avec autrui. Les organes de la parole. L'apprentissage de la parole. Perdre, recouvrer l'usage de la parole ou, simplement, perdre, recouvrer la parole. Se faire comprendre par le geste et la parole, par la parole et par l'exemple. Rester sans parole, rester interdit et ne pouvoir parler, sous l'effet de la surprise, de la crainte, etc.

Expr. Il ne lui manque que la parole, se dit d'un portrait très vivant dont on jurerait qu'il va parler ; s'emploie aussi à propos d'un animal dont on veut souligner l'intelligence.

2. L'exercice de cette faculté ; l'action de parler. (Surtout dans des locutions.) Prendre, reprendre la parole, commencer, recommencer à parler. Adresser la parole à quelqu'un, engager une conversation. Couper la parole à quelqu'un, l'interrompre dans son discours.

Dans une assemblée. Droit de parole, droit de parler qui est défini par les dispositions du règlement. Avoir, demander la parole. Accorder, refuser la parole. Vous n'avez pas la parole. Renoncer à la parole. Passer la parole à quelqu'un. Respecter, dépasser son temps de parole, le temps imparti pour parler.

La parole est à..., se dit pour indiquer à quelqu'un qu'il doit ou qu'il peut parler. La parole est au rapporteur. La parole est à l'accusation, à la défense, dans un procès. Fig. La parole est aux armes, à la force, il est temps d'y recourir, il a été décidé d'y avoir recours.

Spécialt. À certains jeux, l'action de proposer une annonce ou une enchère. *À vous la parole ! Passer la parole*, renoncer à annoncer, à enchérir (dans ce cas, on dit aussi parfois simplement *Parole*).

Expr. proverbiale. *La parole est d'argent et le silence est d'or*.

3. Façon de parler propre à chacun, en fonction de sa voix, de son élocution, de son débit, etc. *Avoir la parole brève, lente. Sa parole est embarrassée, difficile. Avoir la parole haute*, équivalent vieilli de *Avoir le verbe haut* (voir *Haut*). *Avoir la parole facile*, parler avec aisance, abondance, aimer à parler.

4. Art de parler, éloquence, diction de celui qui parle facilement, avec bonheur. *Posséder le don, le talent de la parole. L'art de la parole a été très cultivé chez les Anciens. Le charme, l'autorité, le pouvoir de la parole. Céder à la parole de quelqu'un, à la puissance de sa parole*.

II. Ce qu'on énonce ; mot, suite de mots dont on use pour faire entendre sa pensée ou exprimer ce que l'on ressent. *Il n'a pas prononcé une seule parole. Il répète ce qu'on lui a dit parole pour parole. Ce sont ses propres paroles. Rapporter, travestir les paroles de quelqu'un. S'étourdir, se griser de paroles. Un flux, un flot, un déluge de paroles. Être avare de paroles*, parler très peu, comme à regret. *Histoire sans paroles*, désigne un dessin ou une suite de dessins dont le sens apparaît sans qu'il soit besoin de légende, de dialogue. Au pluriel. MUS. Mots constituant le texte d'une chanson, le poème d'une cantate, le livret d'un opéra, d'un air. *Je me souviens de l'air mais j'ai oublié les paroles. Composer de la musique sur les paroles d'un couplet, d'un refrain*.

Loc. et expr. fig. *Il faut lui arracher les paroles de la bouche*, on ne le fait parler que difficilement. *Boire les paroles de quelqu'un*, l'écouter avec attention et admiration. *Un moulin à paroles* (fam.), une personne très bavarde, qui ne peut s'empêcher de parler. Vieilli. *Se prendre de parole*, échanger des propos aigres, offensants. *Ils ont eu des paroles* (on dit plus couramment aujourd'hui *Avoir des mots*). *Faire rentrer à quelqu'un ses paroles dans la gorge*, l'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus.

Expr. proverbiale. *Les paroles s'envolent et les écrits restent*.

Ces mots, ces suites de mots qualifiés en fonction de la façon dont ils sont énoncés ou choisis, de l'intention ou du message qu'ils expriment, de l'effet qu'ils tendent à produire. *Paroles distinctes, confuses, bredouillées. Des paroles entrecoupées de soupirs, de sanglots. Paroles éloquentes, habiles, convaincantes. Paroles inutiles, oiseuses. Paroles obligantes, courtoises, amicales, affectueuses. Paroles ambiguës, équivoques. Paroles dures, insolentes, outrageantes. Paroles doucereuses, mielleuses*.

Paroles rituelles, magiques, auxquelles certains attribuent un pouvoir mystérieux. *Paroles sacramentelles*, que le prêtre prononce à la messe, au moment de la consécration.

Iron. ou péj. *Des paroles vagues, vaines, des paroles en l'air*, qui s'opposent aux actes, aux réalités. *De belles paroles*, de grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir. *Renvoyer quelqu'un avec de bonnes paroles*. On dit dans le même sens *Payer, régaler quelqu'un de paroles. Il réclame de l'argent, il ne se contentera pas de paroles*.

Titre célèbre : *Paroles*, de Jacques Prévert (1946).

III. Par méton. Ce qu'on exprime par le langage ; sentiment, avis, affirmation (en ce sens, s'emploie uniquement au singulier). 1. Idée, opinion, pensée formulée généralement sous une forme concise ou frappante. *Des paroles mémorables, historiques. Une parole de bon sens. Il a eu une parole malheureuse. Une parole de paix*.

Expr. fig. et vieillie. *Jurer sur la parole du maître*, admettre pour vrai tout ce que le maître enseigne, se référer en toutes choses à son autorité.

2. L'enseignement, la révélation propre à certaines religions. *Prêcher, annoncer la parole de Dieu, la parole divine* ou, simplement, *la parole* (parfois avec une majuscule). *Porter la bonne parole*, faire connaître l'Évangile et, fig., tenter de faire partager ses idées, ses convictions. *La parole écrite*, consignée dans les textes sacrés, à la différence de la tradition orale. Dans l'Écriture sainte. *La parole éternelle, la parole incarnée*, Jésus-Christ (on dit plus ordinairement *le Verbe*).

Expr. fig. *C'est parole d'Évangile*, on ne saurait en douter.

3. Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage. *Parole sacrée, inviolable. Donner sa parole, sa parole d'honneur. Se fier à la parole de quelqu'un*.

Loc. *Tenir parole, sa parole. Manquer de parole*, ne pas respecter sa promesse. *Reprendre sa parole. Rendre sa parole à quelqu'un*, le libérer de l'engagement qu'il avait pris. *Sur parole*, en vertu d'un engagement solennel. *On a relâché ce prisonnier sur parole, sur sa parole. Je vous crois sur parole*, sans chercher à vérifier.

Expr. *C'est un homme de parole*, on peut se fier à ce qu'il dit ou promet. *Cet homme n'a qu'une parole*. On disait aussi, dans le sens contraire, *Cet homme a deux paroles*, on ne peut lui faire confiance.

Ellipt. Dans la conversation. *Ma parole, ma parole d'honneur* ou, simplement, *Parole, parole d'honneur*, s'emploie pour insister sur la véracité, la sincérité de ses dires. *Parole d'honneur, je vous rembourse dans un mois*. On use dans le même sens de l'interrogation *Votre parole ?* ou, fam., *Parole ?* quand on veut s'assurer de la bonne foi de quelqu'un.

PAROLI n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'italien *paroli*, pluriel de *parolo*, probablement tiré de l'expression *paro lo*, « je mise ».

Vieilli. Dans certains jeux d'argent, mise double de la première mise, que laisse en jeu celui qui vient de gagner. *Offrir, tenir, gagner le paroli*.

Fig. *Faire, donner, rendre le paroli à quelqu'un*, renchérir sur ce qu'il a dit ou fait.

***PAROLIER, -IÈRE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *parole*.

Auteur de textes destinés à être chantés, qui écrit les paroles d'une chanson, d'un air, etc.

PARONOMASE n. f. XVI^e siècle, *paronomasie*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *paronomasia*, de même sens.

RÉTHOR. Figure qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. *Il y a une paronomase dans des phrases comme : « Ils donnent à la vanité ce que nous donnons à la vérité », « Qui se ressemble s'assemble »*.

PARONYME n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *parónymos*, de même sens.

Se dit de mots dont la prononciation ou la graphie se ressemblent, mais dont l'origine et le sens sont différents. « *Bailler* » et « *bâiller* », « *chasse* » et « *châsse* », « *percepteur* » et « *précepteur* », « *conjecture* » et « *conjoncture* », « *sceptre* » et « *spectre* » sont des paronymes.

***PARONYMIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *paronyme*.

Didact. Qui se rapporte aux paronymes. *Attraction paronymique*, influence qu'exerce un mot sur le sens d'un autre mot qui lui ressemble par la forme, la sonorité. *Par un phénomène d'attraction paronymique*, « *tabagie* », emprunté à l'algonquin dans le sens de « *festin* », a pris, sous l'influence de « *tabac* », le sens de « *lieu empli de fumée* ».

***PARONYQUE** n. f. XVI^e siècle. Emprunté du grec *parónuchis*, de même sens, dérivé de *parónuchia*, « panaris », à cause des vertus que l'on prêtait à cette plante dans la cure de cette affection.

BOT. Plante herbacée vivace ou annuelle de la famille des Caryophyllacées, à petites fleurs blanches ou vertes, qui croît dans les terrains secs.

***PAROSMIE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide de *para-* I et d'*-osmie*, tiré du grec *osmê*, « odeur ».

PATHOL. Perversion de l'odorat, qui modifie la perception et la reconnaissance des odeurs, qu'on croit à tort nauséabondes ou fétides.

PAROTIDE n. f. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *parotis*, du grec *parôtis*, lui-même composé à l'aide de *para*, « à côté de », et *ous*, *ôtos*, « oreille ».

ANAT. Chacune des deux glandes salivaires qui sont situées en avant des oreilles, près de l'angle de la mâchoire inférieure. Adj. *Glande parotide*.

***PAROTIDIEN, -IENNE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *parotide*.

ANAT. Qui se rapporte à la parotide. *Loge parotidienne*, cavité qui contient la glande parotide.

***PAROTIDITE** n. f. XIX^e siècle. Composé à l'aide de *parotide* et de l'élément *-ite*, servant à former de nombreux termes désignant une inflammation.

PATHOL. Inflammation de la parotide. *La parotidite accompagne certaines maladies infectieuses comme les oreillons*.

***PAROUSIE** n. f. XX^e siècle. Emprunté du grec *parousia*, « présence ; action de se présenter, arrivée ».

RELIG. CHRÉTIENNE. L'avènement glorieux du Christ à la fin des temps, qui coïncidera avec le jugement des vivants et des morts.

PAROXYSMES n. m. XIV^e siècle. Emprunté du grec *paroxysmos*, « action d'exciter, de stimuler ; irritation ».

1. MÉD. Moment où les symptômes d'une maladie ou d'un état morbide sont le plus aigus. *Il est au paroxysme de la maladie, de la fièvre*.

Fig. *Le paroxysme de la colère, de la passion*.

2. Moment de plus grande intensité d'un phénomène. L'épidémie, la bataille, la tempête était à son paroxysme.
GÉOL. *Paroxysme volcanique, paroxysme tectonique*, phase la plus violente d'une éruption volcanique, d'un mouvement tectonique.

***PAROXYSMIQUE** adj. XVII^e siècle, *paroximique*. Dérivé de *paroxysme*.

Qui tient du paroxysme.

***PAROXYSTIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *paroxysme*.

Qui se manifeste avec ou par des paroxysmes. *Douleur paroxystique*. Par ext. Intermittent. *Vertige paroxystique*.

Fig. *Colère paroxystique*, d'une extrême intensité.

PAROXYTON adj. XVI^e siècle. Emprunté du grec *paroxytonos*, de même sens.

PHON. Se dit d'un mot grec qui porte l'accent aigu sur l'avant-dernière syllabe et, par extension, dans d'autres langues, de tout mot accentué sur la pénultième. Subst. *Un paroxyton*.

PARPAILLOT, -OTE n. XVII^e siècle. D'origine incertaine.

Terme polémique appliqué aux calvinistes au temps de la Réforme. Par ext. Appellation familière et ironique des protestants.

PARPAING (g ne se prononce pas) n. m. XIII^e siècle. Issu du latin *perpes*, *-etis*, « ininterrompu ».

1. MAÇONNERIE. Pierre de taille, moellon qui a deux faces ou parements à découvert et tient toute l'épaisseur d'un mur. *Mur de parpaing. Une pierre faisant parpaing*. En ce sens, s'emploie parfois comme adjectif. *Moellon parpaing*. Se rencontre au féminin. *Pierre parpaigne*.

Par ext. Élément parallélépipédique préfabriqué, de ciment, d'aggloméré, etc., plein ou creux, dont la plus petite dimension est celle de l'épaisseur du mur. *Des parpaings en béton, en mortier de ciment*.

2. Pierre qu'on place sous un pan de bois pour l'isoler du sol et de l'humidité.

PARQUE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *Parca*.

MYTH. Chacune des trois déesses, nommées Clotho, Lachésis et Atropos, qui filent, dévident et coupent le fil de la vie des hommes. Fig. *La Parque*, figure allégorique de la destinée et de la mort. *La Parque a tranché le fil de ses jours*.

PARQUER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *parc*.

1. Mettre du bétail, des animaux dans un parc. *Parquer des bœufs, des pouliches*. Intrans. *Les moutons ne parquent pas encore*.

Par anal. *Parquer des huîtres pour les engraisser*, les placer dans un bassin d'élevage pour les faire grossir.

2. MILIT. Disposer, placer en un certain ordre du matériel militaire, des munitions ou du ravitaillement. *On parqua l'artillerie, les vivres en tel endroit*. Par ext. Intrans. Se dit parfois des troupes. *Nos artilleurs parquèrent du côté de la rivière*.

3. Enfermer un grand nombre de personnes dans un espace étroit. *Parquer des prisonniers, des réfugiés dans un camp. Ils furent parqués dans la cale*.

Fig. et fam. Enfermer, contenir quelqu'un dans un emploi, dans une attribution limitée.

4. Ranger une voiture dans un parc de stationnement.

PARQUET n. m. XIV^e siècle. Diminutif de *parc*.

1. Petite enceinte. **1.** Anciennt. Partie d'un parc, d'un terrain clôturé. *Parquet d'élevage des volailles, du gibier*.

2. Vieilli. Partie délimitée à l'intérieur d'un édifice. *Le parquet d'une salle de théâtre*, situé entre la fosse d'orchestre et le parterre (on dit aujourd'hui *Orchestre*). *Le parquet d'une salle d'audience*, partie de la salle comprise entre l'endroit où siègent les juges et le barreau, où se tiennent les avocats.

Auj. Partie d'un palais de justice où se tiennent, en dehors des audiences, les magistrats composant le ministère public ; local où sont établis leurs services. *Le parquet du procureur. Aller au parquet*.

3. Désigne le ministère public et, par extension, l'ensemble des magistrats exerçant auprès des juridictions les fonctions du ministère public. *Parquet de la Cour de cassation. Le parquet de Paris. Communiquer, déférer au parquet. Les magistrats du parquet*, chargés de requérir l'application de la loi (on dit aussi *Magistrats debout, Magistrature debout*, par opposition à *Magistrats assis, Magistrats du siège, Magistrature assise*).

4. Par anal. *Le parquet des huissiers*, le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. *Le parquet des agents de change*, enceinte d'une Bourse où se réunissaient

les agents de change pour négocier les valeurs ; par méton., l'ensemble des agents de change d'une même place et, fam., l'ensemble des valeurs cotées.

II. BÂT. 1. Assemblage de lames ou de planches de bois fixées sur des lambourdes, des solives, ou, par ext., assemblage de panneaux préassemblés et collés, qui forme le plancher d'une pièce. *Un parquet de chêne, de noyer, de sapin. Feuilles de parquet, lames, lattes. Un parquet de marqueterie. Poncer, encaustiquer, vitrifier un parquet. Parquet à l'anglaise, à bâtons rompus, à point de Hongrie ou à brin de fougère, à compartiments, à la française ou parquet Versailles*, selon le mode d'assemblage des lames. Spécialt. *Horloge de parquet*, horloge dont le mécanisme est contenu dans un meuble de bois reposant sur le plancher.

Désigne aussi un assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées au moyen d'une bordure d'encadrement.

2. Par anal. MARINE. *Parquet de chauffé*, assemblage de plaques de fer formant une plate-forme, dans la chambre des machines.

PARQUETAGE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *parquet*.

TECHN. Action de parqueter ; ouvrage de parqueter.

PARQUETER ◇ v. tr. (se conjugue comme *Jeter*). XVII^e siècle. Dérivé de *parquet*.

1. Garnir, couvrir d'un parquet. *Il faut parqueter cette chambre. Une salle parquetée.*

2. BX-ARTS. *Parqueter un tableau*, réparer les planches d'un tableau peint sur bois, ou consolider le châssis d'une toile à l'aide de traverses de bois.

PARQUETERIE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *parquet*.

1. Fabrication, pose des parquets.

2. Entreprise qui fabrique les parquets.

PARQUETEUR n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *parqueter*.

Ouvrier, artisan qui pose des parquets.

***PARQUETIER** n. m. Date incertaine. Dérivé de *parquet*.

Fam. Dans le langage des palais de justice, magistrat du parquet.

***PARQUEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *parquer*.

1. Personne qui pratique l'élevage des huîtres dans un parc.

2. Personne qui garde et soigne du bétail dans un parc (on trouve aussi *Parquier*).

PARRAIN n. m. XII^e siècle, *parain*. Issu du latin populaire *patrinus*, de même sens.

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Celui qui, avec la marraine, tient un enfant sur les fonts baptismaux et s'engage à veiller sur son éducation religieuse ; se dit aussi de celui qui présente un adulte au sacrement du baptême. *Le parrain et son filleul*.

Par anal. Celui qui préside au baptême d'une cloche, au lancement d'un navire, etc.

2. Anciennt. Chevalier qui présentait un novice à sa réception dans la chevalerie.

Auj. Dans certains ordres honorifiques, celui qui reçoit une personne, lui remet les insignes de l'ordre.

Spécialt. Chacun des deux membres de l'Académie française qui accompagnent le récipiendaire le jour de son installation en séance privée puis de sa réception en séance publique.

3. Personne qui présente quelqu'un dans un cercle, une association, une société savante, etc., qui l'y fait admettre. *Deux parrains sont nécessaires pour être reçu membre de ce club*.

Fig. Celui qui est le promoteur d'une idée, d'une théorie, ou qui soutient une entreprise. *Il fut un des parrains des idées européennes, des mouvements pacifistes. Le parrain d'un club sportif*.

4. Argot. Chef d'une organisation criminelle secrète, d'un important réseau de malfaiteurs.

PARRAINAGE n. m. XIII^e siècle, *parrinnaige*. Dérivé de *parrain*.

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Qualité de parrain ou de marraine.

2. Fig. Appui moral prêté par une personne d'autorité à quelque entreprise. *Son parrainage m'a permis d'être admis dans cette société. Prêter, accorder son parrainage à une œuvre. Constituer un comité de parrainage*.

3. Spécialt. Soutien financier qu'une personne ou un organisme accorde à une entreprise, à une œuvre, à une manifestation ou à une organisation, pour servir généralement des fins commerciales ou publicitaires, à la différence du mécénat.

***PARRAINER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *parrain*.

1. Soutenir de son influence ou de son autorité morale une personne, un projet ou une œuvre. *Parrainer un comité de sauvegarde, une association de bienfaisance*.

2. Accorder son soutien financier à une entreprise, à une manifestation.

***PARRAINEUR** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *parrainer*.

Personne physique ou morale qui, pour des raisons de notoriété commerciale, accorde un parrainage. *Le parraineur d'une compétition sportive, d'une manifestation artistique*.

Ce terme doit être préféré à l'anglais Sponsor.

PARRICIDE n. XII^e siècle. Emprunté du latin *parricidium* ou *parricida*, composés à l'aide de *pater*, « père, parent », et *caedere*, « tuer ».

1. N. m. Meurtre commis contre son père, sa mère ou quelque autre de ses ascendants. *Être condamné pour parricide*.

2. Personne qui tue son père ou sa mère, ou quelque autre de ses ascendants. Par ext. Celui, celle qui donne la mort à un personnage regardé comme un père, tel un souverain, un protecteur, un bienfaiteur de l'humanité. *Ravaillac fut jugé comme parricide*.

Aj. *Fils parricide. Dessein parricide. Main parricide*.

PARSE n. Voir *Parsi*, -ie.

***PARSEC** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *parsec*, composé à l'aide de *parallax*, « parallaxe », et de *second*, « seconde ».

ASTRON. Unité de longueur valant 3,26 années-lumière.

PARSEMER v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XV^e siècle. Composé de *par* et de *semer*.

1. Semer par endroits, jeter ça et là, répandre. *Parsemer un chemin de fleurs pour le passage d'une procession. Une étoffe parsemée de pierreries, de paillettes*.

Fig. Agrémenter en introduisant ça et là. *Parsemer un discours de citations, de plaisanteries*.

2. En parlant de ce qui est répandu çà et là, de ce qui apparaît en de nombreux endroits sur une surface, en un lieu. *Des coquelicots parsèment les champs. Le ciel est parsemé d'étoiles.*

PARSI, -IE ou **PARSE** n. ^{XVII^e} siècle. Emprunté du persan *parsi*, « persan ».

Adeptes de la religion de Zoroastre (ou mazdéisme), vivant en Inde et descendant des anciens Perses qui avaient fui l'Iran après sa conquête par les musulmans. *Un parsi, une parsie.*

Adj. *La religion parsie* ou *parse*.

I. PART n. f. ^{IX^e} siècle. Issu du latin *pars*, *partis*, de même sens.

1. Portion d'un tout. 1. Partie d'un ensemble que l'on divise entre plusieurs personnes pour donner son dû à chacun. *Découper un gâteau en six parts. Recevoir une part des gains, des bénéfices. On a fait trois parts de cet héritage. Réclamer, céder sa part. Avoir la meilleure part. La part du pauvre*, nourriture qu'on prélevait sur le repas pour la réserver aux nécessiteux qui pourraient frapper à la porte ; fig., la plus petite, la plus modeste des parts.

Spécialt. DROIT. Portion d'une universalité ou d'un bien indivis qui est attribuée à un copartageant. *Part de succession, part de communauté. Part virile*, obtenue en divisant l'ensemble des biens par le nombre des ayants droit (on dit aussi *Portion virile*). *Quote-part*, voir ce mot. – DROIT COMMERCIAL. *Part sociale* ou *part d'intérêt*, fraction du capital social appartenant à chacun des associés d'une société en fonction de son apport et, par méton., titre représentant cette fraction. *Détenteur, porteur de parts*. – FISCALITÉ. Unité servant au calcul de l'impôt sur le revenu. *Le nombre de parts est déterminé par la composition du foyer fiscal.*

Fig. Se dit d'une certaine proportion ou quantité de ce qui peut être commun à plusieurs personnes. *C'est une responsabilité dont je veux avoir ma part. Je veux prendre ma part de vos soucis, de vos joies. Pour ma part*, en ce qui me concerne.

2. Par ext. Dans un sens très général, désigne aussi toute partie d'un ensemble quelconque. *Il a dépensé une part de sa fortune. Chacun a sa part de chances, sa part d'épreuves. Payer sa part des frais. Cette entreprise ne détient qu'une faible part du marché. La part d'audience d'une station de radio, d'une chaîne de télévision.*

3. Loc. *À la part*, se dit, sur un bateau de pêche, lorsque l'armateur, le patron et l'équipage se partagent, selon un barème convenu, le produit de la campagne. *Naviguer à la part, être à la part. À part entière*, se dit d'une personne qui perçoit une somme proportionnelle à une part des bénéfices d'une société. *Cet acteur de la Comédie-Française est sociétaire à part entière*. Fig. *Jouir d'un droit, d'un privilège à part entière*, sans restriction. *Citoyen à part entière*.

Loc. verb. *Avoir part à*, contribuer à, concourir à. *Il a eu part à la dépense. Il a eu la part principale, la première part, il n'a eu aucune part à cet ouvrage*. On dit dans le même sens *Être ou Entrer pour une part dans*. *Il est, il entre pour une part, pour une grande part dans ce succès*. Lorsque le verbe *Avoir* est accompagné de la négation *ne... pas*, l'usage est d'employer avec *Part* la préposition à valeur partitive de. *Il n'a pas eu de part à cet ouvrage*.

Prendre part à, participer à. *Il a pris part au complot. Prendre part* signifie aussi, figurément, *Prendre intérêt à*. *Quelle part prenez-vous à cette affaire ? Je prends part à votre douleur, à tout ce qui vous touche*.

Prendre en bonne part, en mauvaise part, trouver bon, trouver mauvais, interpréter en bien ou en mal. *Il a pris en bonne part votre remarque. Prendre un propos en mauvaise part. Votre intérêt est pris en mauvaise part et passe pour de*

l'indiscrétion. Ce mot se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part, on peut l'employer de manière laudative ou péjorative.

Faire part de quelque chose à quelqu'un. Anciennement. Partager avec lui quelque chose. *Il a fait part de son bien aux pauvres*. Auj. Communiquer quelque chose à quelqu'un, l'en informer. *Quand vous aurez des nouvelles, faites-m'en part. Faites-nous part de votre sentiment, de votre opinion là-dessus. Il m'a fait part de ses regrets, de ses craintes*. En termes de diplomatie, *Donner part de quelque chose*, en faire l'objet d'une communication officielle. *L'ambassadeur n'a pas encore donné part de cette nouvelle*.

Une lettre, un billet de faire part ou *de faire-part* et, ellipt., *un faire-part*, voir ce mot.

4. Expr. fig. *La part du lion*, voir *Lion*. *La part des anges*, la proportion d'un alcool qui disparaît des fûts par évaporation. *Faire la part de*, tenir compte de. *Il a commis une erreur, mais il faut faire la part de la jeunesse. Faire la part du hasard*, tenir compte des difficultés imprévues qui peuvent se rencontrer. *Faire la part des choses*, prendre en considération les circonstances. *Faire la part du diable*, ne pas juger avec trop de rigueur, mais en ayant égard à la faiblesse humaine. *Faire la part du feu*, voir *Feu*. *Faire la part belle à quelqu'un*, l'avantager dans un partage ou, plus généralement, le favoriser. Fam. *Il n'en donnerait pas, il n'en jetterait pas sa part aux chiens*, il ne veut pas renoncer à ce qui lui revient. *Avoir part au gâteau, réclamer sa part du gâteau*, avoir, réclamer ce qu'on estime être son dû, une fraction des bénéfices, des profits, des avantages.

II. Portion de l'espace. 1. Lieu, endroit (en français moderne, est toujours précédé d'un adjectif indéfini). *Je vous suivrai quelque part que vous alliez, en quelque part du monde que vous alliez. Il est parti autre part, ailleurs. On a beau chercher, on ne le trouve nulle part. J'ai lu cela quelque part*, dans quelque écrit.

Loc. adv. *De part et d'autre, de toute part* ou *de toutes parts*, de côté et d'autre, de tous côtés. *Il a couru de part et d'autre, de toute part en quête de renseignements. J'ai ramassé cela de part et d'autre. Des nouvelles arrivent de toutes parts*. Fig. *Après avoir tout examiné de part et d'autre, j'ai pris ma décision. De l'une et de l'autre part, je vois de grands avantages. Je ne vois qu'inconvénients de toute part*.

D'une part... d'autre part..., pour introduire une alternative, ou pour exposer deux aspects, deux éléments différents d'une question. *D'une part, il considérerait que... d'autre part, il envisageait que...* Dans un contrat, un procès. *Transaction entre X d'une part et Y d'autre part. D'autre part* s'emploie parfois seul pour marquer qu'on aborde une autre étape d'un raisonnement, d'un exposé.

De part en part, d'un côté jusqu'à l'autre. *La lame traversa le bras de part en part*.

À part, séparément, isolément. *Mettez cela à part. Prendre quelqu'un à part pour lui parler. Mis à part*, voir *Mettre*. *Plaisanterie à part, blague à part*. THÉÂTRE. *À part*, forme vieillie de *Aparté* ou *En aparté*, qui s'emploie toujours dans les indications scéniques (didascalies). Fam. *À part moi, à part soi*, en moi-même, en soi-même, par-devers soi. *Je disais à part moi. Examinons bien, disait-il à part soi*.

Loc. adj. *À part*, séparé, distinct ; par ext., différent, particulier. *Avoir une place à part. Un tiré à part*, texte, article publié dans une revue ou un recueil et qu'on imprime séparément à l'usage de l'auteur. *Tiré à part numéroté. Adresser en hommage un tiré à part. C'est un fait à part*, qu'il faut considérer isolément. *Faire bande à part, Faire chambre à part*, voir *Bande, Chambre*. *C'est un homme, un esprit à part*, que son caractère, ses qualités distinguent de tous les autres. *Il est tout à fait à part*, original ou, péj., étrange, bizarre.

Loc. prép. Excepté, hormis. *À part quelques auteurs classiques, j'ai renoncé à la lecture. Il ne voit plus personne à part moi.* Fam. *À part ça, quoi de neuf ?*

2. Par ext. Se dit de la personne qui est à l'origine de quelque chose. *De quelle part vient cette information ? Un message est arrivé de la part de votre avocat. Saluez-le de ma part,* en mon nom. *Je le sais de bonne part,* d'une personne digne de foi. *De quelque part que vienne l'aide, elle nous sera utile.*

Loc. adv. *On est satisfait de part et d'autre. D'une part et d'autre part, de l'une et l'autre part, le ton était courtois. J'ai reçu des félicitations de toute part ou de toutes parts.*

II. PART n. m. (ne s'emploie qu'au singulier). XIII^e siècle. Emprunté du latin *partus*, « enfancement », puis « enfant ».

DROIT. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. N'est plus employé que dans des locutions. *Supposition de part,* le fait d'attribuer un enfant à une femme qui n'en est pas la mère. *Substitution de part,* substitution d'un nouveau-né à un autre. *Suppression de part,* le fait de faire disparaître toutes les preuves de l'existence d'un enfant. *Confusion de part,* incertitude quant à la paternité d'un enfant.

PARTAGE n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *partir* I.

I. Division en parts. 1. Le fait de diviser quelque chose en plusieurs parts distinctes qu'on attribue à différentes personnes. *Procéder au partage des bénéfices, du butin. Le partage d'un pays, d'un empire entre les conquérants. On a parlé de partage du monde à propos de la conférence de Yalta.*

DROIT. Opération qui met fin à la possession en indivision d'un bien, d'une communauté, d'une succession, par l'attribution à chacun de la part composant son lot. *Partage judiciaire. Partage amiable. Les enfants peuvent venir à partage de la succession de leur père ou y renoncer. Entrer en partage avec d'autres héritiers. Acte de partage* ou, par méton., *partage*, acte où est consignée la division d'une succession, d'un bien. *Partage d'ascendant*, acte par lequel un ascendant établit lui-même le partage de ses biens entre ses descendants, par une donation, dite *Donation-partage*, ou par un testament, dit *Testament-partage*.

2. Ce qui est attribué à chacun, portion de la chose partagée. *Des partages égaux. Le notaire a fait les partages.* Surtout dans *En partage. Cette ferme m'est échue en partage*, elle entre dans ma part ou la constitue. *Les pays ayant le français en partage*, les pays francophones.

Fig. En parlant des biens et des maux, des qualités, bonnes ou mauvaises, que l'on tient de la nature ou de la fortune. *Les soucis, les joies qui sont le partage du genre humain. Le ciel lui a donné en partage un exceptionnel talent.*

3. Par ext. Le fait de prendre part avec d'autres à quelque entreprise, d'exercer conjointement avec une ou plusieurs personnes un droit, une jouissance, etc. *Partage du travail, des tâches. Le partage du pouvoir. Le partage des responsabilités.*

Loc. *Sans partage*, sans aucune restriction, sans concession. *Un pouvoir, une autorité sans partage.* Fig. *Un bonheur sans partage. Posséder un cœur sans partage*, posséder seul toute l'affection de quelqu'un.

II. Division en plusieurs parties. 1. MATH. Division d'une grandeur en grandeurs inférieures. *Le partage d'une longueur, d'une surface.*

2. GÉOGR. *Ligne de partage des eaux*, qui délimite deux bassins hydrographiques.

3. Spécialt. Se dit des votes, des suffrages d'une assemblée, d'une compagnie délibérante, lorsqu'ils se répartissent en nombre égal d'un côté et de l'autre, et qu'aucune majorité ne se dégage. *Il y a partage des voix. En cas de partage, on procédera à un nouveau scrutin.*

***PARTAGÉ, -ÉE** adj. XVII^e siècle. Participe passé de *partager*.

1. Qui a reçu quelque chose en partage. Surtout dans l'expression *Être bien partagé, mal partagé*, être favorisé par un partage ou, au contraire, désavantagé. Fig. *Il a de l'esprit, de la prestance, il n'a pas été mal partagé.*

2. Qui concerne deux ou plusieurs personnes, ou qui appartient en commun à deux ou plusieurs personnes. *Une opinion communément partagée. Des torts partagés. Responsabilité partagée. Amour partagé, réciproque.*

3. Qui est animé de sentiments contradictoires. *Je le crois partagé entre l'incrédulité et l'indignation. Sur ce point, les avis de l'assemblée sont très partagés.*

PARTAGEABLE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *partager*.

Qui peut être partagé. *Les experts ont reconnu que cette propriété n'est pas partageable. La masse successorale partageable.*

PARTAGEANT, -ANTE n. XVII^e siècle. Participe présent de *partager*.

DROIT. Personne qui est intéressée dans un partage, y est partie prenante. *Chacun des partageants.* (On dit plus souvent *Copartageant*.)

PARTAGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVI^e siècle. Dérivé de *partage*.

1. Diviser quelque chose en parts que l'on distribue entre plusieurs personnes. *Partager un pain. Partager son bien entre ses enfants. Partager des immeubles, des meubles. Partager également, inégalement.*

Fig. *Partager le travail entre les ouvriers* ou, vieilli, *aux ouvriers*, le leur répartir. *Il partage également sa tendresse entre tous ses enfants.* Pron. *Il se partage entre Paris et la Provence*, passe en chacun de ces lieux une partie de son temps.

Par anal. ÉQUIT. Prendre une rêne dans chaque main pour conduire son cheval. *Partagez vos rênes !* (On dit aussi *Séparer*.)

2. Avoir une part, avoir droit à une part, ou prendre sa part d'une chose, conjointement avec d'autres personnes. *Partager un appartement avec des amis par souci d'économie. Il a partagé leur repas. Ils partagent les bénéfices par moitié.* Pron. *Ils se sont partagé la somme.*

Absolt. *Apprendre à partager. Partager en frères*, équitablement, en toute affection. Dans un emploi juridique. *Dans cette succession, il ne partage pas, il n'est pas appelé à partager.*

Fig. *Je partagerai avec vous les risques de cette entreprise. Partager la destinée, le sort de quelqu'un. Je partage votre sentiment sur ce point. Partager la peine, le chagrin de quelqu'un*, compatir à son affliction. Pron. *L'amour et l'inquiétude se partagent son cœur.*

3. Donner quelque chose en partage à quelqu'un. *On vous a bien partagé dans cette affaire.* Souvent au figuré. *La nature, le sort ne l'ont pas bien partagé.*

4. Diviser un tout en parties distinctes. *Partager une figure géométrique en deux. Partager un bâtiment en quatre appartements.* Pron. *Partageons-nous en trois groupes. Le fleuve se partage en deux bras.*

Fig. Diviser, opposer par un débat d'opinion les membres d'un groupe, d'une communauté. *Cette question a partagé toute la société. L'assemblée est partagée en deux camps.* Pron. *Les exégètes se partagent sur l'interprétation de ce passage.*

***PARTAGEUR, -EUSE** adj. ^{xvi^e} siècle. Dérivé de *partager*.

Qui est enclin à partager ce qu'il possède. *N'être guère partageur.* (On dit aussi, familièrement, *Partageux*.)

PARTAGEUX, -EUSE n. et adj. ^{xix^e} siècle. Dérivé de *partager*.

1. N. Vieilli. Désignait ceux qui préconisaient le partage et la communauté des biens entre les individus d'une même société (a été employé aussi péjorativement par leurs adversaires). *Babeuf et ses partisans étaient des partageux.*

2. Adj. Fam. Qui partage volontiers, qui est enclin à partager ce qu'il possède (on dit aussi *Partageux*).

PARTANCE n. f. ^{xv^e} siècle. Dérivé de *partir II*.

MARINE. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou de tout autre bâtiment. *Coup de canon de partance*, qu'on tire à blanc juste avant l'appareillage. *Pavillon de partance*, hissé sur un bâtiment à l'approche de son appareillage.

S'emploie surtout dans la locution *En partance*, à propos d'un navire qui est sur le point d'appareiller. *Un paquebot en partance*. Par anal. Se dit d'un train, d'un avion, de tout moyen de locomotion prêt à partir. *Un avion en partance pour New York*. Par ext. En parlant des passagers sur le point de partir. *Les voyageurs en partance pour Rome*.

I. PARTANT adv. ^{xii^e} siècle. Composé de *par* et de *tant*.

Par conséquent, par suite, donc. *Plus d'amour, partant plus de joie. Il n'y avait plus de commandes, partant plus de travail.*

*** II. PARTANT, -ANTE** n. ^{xviii^e} siècle. Participe présent de *partir II*.

1. Personne qui part ou se dispose à partir. *Les arrivants et les partants. Faire l'appel des partants.*

COURSES. Cheval inscrit à une course et présent sur la ligne de départ. *Il y avait dix-huit partants et deux non-partants.*

2. Adj. Fam. Être partant, disposé à, volontaire pour faire quelque chose. *Si vous m'offrez ce poste, je suis partant. Pour les missions délicates, elle est toujours partante.*

PARTENAIRE n. ^{xviii^e} siècle. Emprunté de l'anglais *partner*, de même sens, lui-même emprunté de l'ancien français *parçonier*, *parçuner*, « associé ».

1. Personne qui, dans certains jeux, sports ou divertissements, dans les danses, est associée à une autre. *Un partenaire de bridge. Ces deux joueurs de tennis sont partenaires pour le double. Partenaire d'entraînement. L'acteur donne la réplique à son partenaire. Partenaire de ballet. Dans les figures du quadrille, les danseurs devaient changer de partenaire* (on dit aussi *Cavalier, cavalière*). *La partenaire d'un prestidigitateur*, qui le seconde dans son spectacle, pour l'accomplissement de ses tours.

2. Personne physique ou morale associée à une ou plusieurs autres dans une entreprise. *Partenaires financiers, économiques. Les partenaires d'une négociation.* (Dans le vocabulaire des banques d'affaires et des cabinets d'avocats, doit s'employer de préférence à l'anglais *Partner*.)

ÉCON. *Les partenaires sociaux*, les représentants des différentes catégories professionnelles, patrons, employeurs, salariés, syndicats.

3. MÉD. Personne avec qui on a des relations sexuelles. S'emploie en particulier en matière de prévention des maladies sexuellement transmissibles.

***PARTENARIAT** n. m. ^{xx^e} siècle. Dérivé de *partenaire*.

Le fait, pour des entreprises, des organismes, de devenir partenaires, de s'associer pour une action commune ; la situation qui en résulte. *Partenariat entre une association et un groupe industriel. Partenariat avec une firme étrangère.* Dans le domaine international. Type particulier de relation entre certains États, ou entre États et groupements d'États. *Partenariat stratégique. Partenariat privilégié.*

PARTERRE n. m. ^{xvi^e} siècle, au sens de « sol, plancher ». Composé de *par II* et de *terre*.

1. Partie dégagée d'un jardin, d'un parc, régulièrement divisée par des allées en compartiments et en plates-bandes formant un ensemble décoratif. *Tracer un parterre. Parterre de buis, de gazon, de fleurs. Parterre orné de vases, de statues et de bassins. Parterre de broderie*, composé de buis taillés pour former des motifs, rinceaux, fleurons, etc. *Parterre à la française*, formé de compartiments aux formes géométriques et symétriques. *Parterre à l'anglaise*, grande pièce de gazon bordée de massifs de fleurs.

Par anal. *Parterre d'eau*, bassin ou ensemble de bassins de forme régulière, qui se rattache à l'ordonnance d'un jardin.

2. Désignait autrefois la partie d'une salle de spectacle située entre les fauteuils d'orchestre et le fond du théâtre, sous le premier balcon, et dans laquelle les spectateurs se tenaient debout (le terme s'emploie encore pour désigner les fauteuils installés à cet emplacement). *Aller au parterre. Une place, un billet de parterre. Le parterre subsiste en particulier dans certains music-halls et théâtres de variétés.*

Par méton. L'ensemble des spectateurs prenant place dans cette partie de la salle. *Les applaudissements, les sifflets du parterre.*

***PARTHE** adj. ^{xvi^e} siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Parthi*, du grec *Parthoi*, « les Parthes ».

Qui est relatif ou qui appartient à un peuple de l'antiquité installé au ^{iii^e} siècle av. J.-C. dans le Nord de l'Iran, et farouche adversaire de l'Empire romain. *Les rois parthes. Les armées parthes.*

Subst. *Un Parthe, une Parthe*, personne appartenant à ce peuple. *La flèche du Parthe*, voir *Flèche I*. LINGUIST. *Le parthe*, langue du groupe des langues iraniennes parlée par ce peuple.

PARTHÉNOGÈNESE ou **PARTHÉNOGÉNÈSE** n. f. ^{xix^e} siècle. Emprunté de l'allemand *Parthenogenesis*, lui-même composé à partir du grec *parthenos*, « vierge », et *genesis*, « création, production ».

BIOL. Mode particulier de reproduction de nombreux invertébrés et de certains végétaux, qui aboutit à la formation d'un nouvel organisme à partir d'un ovule non fécondé. *La parthénogenèse cyclique des pucerons. Chez les abeilles peut se produire une parthénogenèse qui donne naissance aux faux bourdons, alors que les femelles proviennent d'une fécondation normale. On peut provoquer expérimentalement la parthénogenèse en stimulant l'ovule par des agents mécaniques, thermiques ou chimiques.*

***PARTHÉNOGÉNÉTIQUE** adj. ^{xix^e} siècle. Dérivé de *parthénogenèse*.

BIOL. Qui se rapporte à la parthénogenèse. *Reproduction parthénogénétique.*

I. PARTI n. m. XIII^e siècle. Participe passé substantivé de *partir I*.

1. Par référence aux sens anciens de « part revenant à quelqu'un », puis de « situation, condition sociale ».

1. Avantage, utilité, profit. Dans l'expression *Tirer un parti* ou, simplement, *Tirer parti*. *Il a tiré de cette affaire un grand parti, un parti avantageux, le meilleur parti. Il sait tirer parti de ses relations. Tirer parti de tout. J'ai tiré parti de cette expérience, de cet échec.*

2. Façon dont on traite quelqu'un ; situation, traitement qu'on lui réserve. Dans l'expression *Faire un mauvais parti à quelqu'un*, le maltraiter ou même attenter à sa vie.

Spécialt. Condition créée par le mariage et, par méton., personne à marier, considérée par rapport à sa fortune, à sa position sociale. *Cette jeune fille est un bon parti, un riche parti. On lui propose un beau parti. Repousser un parti.*

3. Ancienn. Au jeu, se disait de la distribution des chances. *La règle des partis*, ancienne façon de désigner le calcul des probabilités (s'est conservé grâce à l'usage qu'en fait Pascal dans les *Pensées*).

II. Résolution, détermination que chacun adopte pour sa part. *Hésiter entre deux partis, ne savoir quel parti prendre. C'est le parti le plus sûr. S'en tenir à un parti modéré. C'est un homme qui ne prend jamais parti, qui répugne à prendre parti. Il a pris le parti de renoncer, le parti du renoncement.*

Par ext. *Prendre son parti de*, signifie aussi *Se résigner à. Prendre son parti d'une défaite. Il n'a pu obtenir ce qu'il désirait, mais il en a pris son parti.*

Loc. *Parti pris*, décision prise d'avance, opinion préconçue. *Avoir des partis pris. Raisonner, juger sans parti pris. Être de parti pris.* Spécialt. Se dit de l'intention déterminée qu'un artiste affirme, manifeste dans l'exécution d'un ouvrage, d'une œuvre. *Il y a dans l'œuvre de cet architecte un parti pris de dépouillement.*

Titre célèbre : *Le Parti pris des choses*, de Francis Ponge (1942).

III. Groupe de personnes adoptant une même opinion, tenant une même conduite. **1.** Vieilli. Troupe de gens de guerre que l'on détache pour battre la campagne, reconnaître l'ennemi, faire des prisonniers, etc. *Un parti d'infanterie, de cavalerie. Un parti des nôtres est tombé dans une embuscade.*

2. Union que forment plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. *Le parti de la Ligue*, formé pour combattre l'expansion de la religion calviniste. *Le parti des gibelins*, les partisans de l'empereur, opposés aux guelfes, partisans du pape. *Le choc des partis. Être choisi comme chef de parti. Il n'est d'aucun parti.*

Plus généralement. Réunion de personnes se constituant en organisation pour soutenir, en quelque domaine, une même position et mener une action commune. *Entrer dans un parti. Créer, former un parti. Soutenir un parti. Parti politique*, organisé en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir. *En Grande-Bretagne, parti conservateur, travailliste, libéral. Partis de droite, de gauche, du centre. Les partis d'opposition. Un parti croupion* (fam.). Sans détermination. *Le parti*, se dit de l'organisation politique à laquelle on adhère, dont on est membre. S'est employé spécialement chez les membres du parti communiste et leurs compagnons de route, et s'écrivait alors avec une majuscule. *Adhérer au Parti. Être exclu du Parti. Les partis frères*, nom qui fut donné aux partis communistes de différents pays.

Loc. *Homme de parti*, individu crédule ou passionné dans tout ce qui intéresse son opinion ou le mouvement auquel il appartient. *Esprit de parti. L'esprit de parti altère ses jugements.*

Loc. fig. *Avoir un parti*, avoir pour soi, dans ses intérêts, un certain nombre de personnes par qui l'on est soutenu, défendu. *Il avait un parti à la cour. Être, se ranger du parti*

de quelqu'un, de quelque chose, favoriser quelqu'un, préférer quelque chose. *Il est toujours du parti des malheureux, des opprimés. Je suis du parti de la modération. Prendre le parti de quelqu'un*, se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. *J'ai pris son parti. Il a pris mon parti envers et contre tous. On dit dans le sens contraire Prendre parti contre quelqu'un.*

3. Par ext. Ensemble de personnes qui, sans se constituer en organisation, partagent des aspirations, des affinités, suivent une même ligne de conduite. *Le parti des honnêtes gens. Le parti des mécontents. Le parti des philosophes*, a désigné au XVIII^e siècle les encyclopédistes, qui partageaient les mêmes convictions et les mêmes combats.

***II. PARTI, -IE** adj. XII^e siècle. Participe passé de *partir I*.

Ancienn. Divisé en deux parties. *Mi-parti*, voir ce mot.

Spécialt. HÉRALD. Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne verticale. *L'écu parti est une des partitions de l'écu. Il porte parti d'or et de gueules.* En parlant d'une pièce ou d'une figure, notamment de l'aigle à deux têtes. *Il porte d'or à l'aigle de sable au chef parti.* — LITTÉRATURE. *Jeu parti*, au Moyen Âge, composition lyrique qui consistait en un débat entre deux trouvères. — MARINE. *Charte-partie*, voir ce mot.

***III. PARTI, -IE** adj. XIX^e siècle. Participe passé de *partir II*.

Fam. Qui est entraîné par la force d'une passion, d'une idée, d'un sujet. *Parti sur ce thème, il peut parler durant des heures. Le voilà parti ! Spécialt. Qui est légèrement ivre, pris de boisson. Il est gai, il est même un peu parti.*

PARTIAIRE (ti se prononce ci) adj. XVI^e siècle. Emprunté du bas latin *partarius*, « qui a une partie de ; qui participe à ».

Seulement en termes de droit rural, dans *Colon partiaire* et *Colonat partiaire*, voir *Colon I* et *Colonat*.

PARTIAL, -ALE (ti se prononce ci) adj. (pl. *Partiaux, -ales*). XV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *partialis*, « factieux, de parti pris ».

Qui a un préjugé favorable ou défavorable à l'égard d'une personne, d'un parti, et manque d'équité dans ses avis, ses jugements. *Un juge partial. Un historien partial.* Par ext. *Une présentation, une critique partielle.*

PARTIALEMENT (ti se prononce ci) adv. XVII^e siècle. Dérivé de *partial*.

Avec partialité. *Agir partialement. Juger partialement.*

PARTIALITÉ (ti se prononce ci) n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *partialitas*, « tendance factieuse ».

Disposition à montrer, au mépris de la justice ou de l'équité, une préférence ou une prévention marquée à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. *Un arbitrage, un verdict entaché de partialité.*

PARTIBUS (IN) loc. adj. Voir *In partibus*.

PARTICIPANT, -ANTE adj. XIV^e siècle. Participe présent de *participer*.

Qui prend part à quelque chose. Subst. *Liste des participants.*

PARTICIPATION n. f. XII^e siècle. Emprunté du bas latin *participatio*, « participation, partage ».

Action de prendre part à quelque chose. *Votre participation à cette entreprise sera précieuse. L'enquête a prouvé sa participation au complot. Participation bénévole à*

un spectacle. Demander une participation aux frais, aux bénéfices. La participation des électeurs au scrutin. Le taux de participation ou, ellipt., la participation.

Spécialt. Dans le langage de l'Église. La participation aux sacrements, aux prières. La participation aux mérites de Jésus-Christ, la participation aux prières des saints, le fait que les membres de l'Église y aient part.

DROIT CIVIL. Participation aux acquêts, régime matrimonial par lequel chacun des époux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels, mais, à la dissolution du mariage, participe pour moitié en valeur à l'accroissement du patrimoine de l'autre époux.

— DROIT DU TRAVAIL. La participation des salariés à la gestion de l'entreprise, leur introduction dans les organes de gestion, décidée par le général de Gaulle, qui permet de les associer aux décisions et aux résultats. Participation aux bénéfices ou Intéressement. Une politique de participation. — ÉCON. Le fait de prendre part au capital d'une société ; situation qui en résulte. Prise de participation, par laquelle une société acquiert entre 10 % et 49 % du capital d'une autre société. Une participation financière de 25 %.

PARTICIPE n. m. XIII^e siècle, *participie*. Emprunté du latin *participium*, « participation ; participe ».

GRAMM. Forme verbale impersonnelle pouvant jouer le rôle d'un verbe ou d'un adjectif. On forme le participe présent par l'adjonction au radical de la terminaison -ant, -ante. On obtient le participe passé par l'adjonction au radical de la terminaison -é ou -i, pour les verbes des premier et deuxième groupes, et, pour les autres verbes, à l'aide de différentes terminaisons, comme -u, -i, -os, -ous, -ait, -eint, etc., qui s'ajoutent à une des formes du radical.

En apposition. Mode participe, mode impersonnel comprenant ces formes. Proposition participe, syn. de Proposition participiale.

1. Employé avec valeur verbale. Le participe présent, invariable, s'emploie à propos d'une action, d'un état contemporains de ceux du verbe principal ou du moment où l'on parle, comme dans « Préférant mettre un terme à la querelle, il se tut » ou « Voyant cela, je m'arrête ». Dans quelques locutions et emplois substantivés, on a conservé d'anciennes formes où le participe s'accorde en genre et en nombre, comme dans « Toute affaire cessante », « Séance tenante », « À la nuit tombante », ou dans « Les tenants et les aboutissants », « Les ayants droit ». (Le participe présent de certains verbes peut avoir une graphie différente selon qu'il est employé avec cette valeur verbale ou avec valeur d'adjectif. On écrira par exemple : « Convainquant l'assemblée, il fut applaudi » et « Un orateur convaincant ».)

Précédé de la préposition *en*, le participe présent, invariable, sert à former le gérondif (voir ce mot).

Le participe passé se joint aux auxiliaires *être* et *avoir*, pour construire toutes les formes composées des différents modes, comme dans « Il a couru », « Elle est entrée », « Ayant fini », « Étant parti », « Avoir reçu », « Ayons terminé », ainsi que les formes de la voix passive, comme dans « Nous sommes suivis », « Ils ont été reconnus ». Les règles d'accord du participe passé tiennent compte de l'auxiliaire avec lequel il est conjugué (*être* ou *avoir*), de la construction de la phrase et des contraintes syntaxiques lorsque le participe est employé avec l'auxiliaire *avoir* ou dans des formes pronominales.

2. Employé avec valeur d'adjectif. Le participe présent s'emploie comme un adjectif épithète, attribut ou mis en apposition ; il est alors soumis aux lois de l'accord, comme dans « Une mère très aimante », « Une soirée dansante », « Des regards fuyants », « Elle est charmante » ou « Oppressante, la chaleur les accablait ». (Dans ces constructions, on l'appelle *Adjectif verbal*.)

Certains participes passés, employés sans auxiliaire, sans complément d'agent, ont la valeur et la fonction d'un adjectif et quelques-uns sont couramment substantivés. Dans « Porter un habit tout déchiré », « Cet animal semble terrorisé » ou « Fatigué, il dut s'arrêter », les participes « déchiré », « terrorisé », « fatigué » sont employés comme adjectifs. « Une allée », « Un blessé » sont des participes substantivés.

PARTICIPER v. intr. XIII^e siècle. Emprunté du latin *participare*, « faire participer ; partager ; avoir sa part de ».

1. Participer à, avoir part, prendre part à ; jouer un rôle, tenir sa place dans. Je veux que vous participiez à ma faveur comme vous avez participé à ma disgrâce. On l'accusa d'avoir participé à la conjuration. Participer à la conversation, à une manifestation. Participer aux prières des fidèles, aux sacrements.

Absolt. Prendre part à la vie, aux activités d'un groupe. Chacun doit participer. Cet élève ne participe pas assez en classe.

2. Participer de, avoir une similitude de nature avec, relever de. Ce système participe de la théocratie. Ce spectacle participe du cirque et du music-hall.

***PARTICIPIAL**, -ALE adj. (pl. Participiaux, -ales). XIV^e siècle. Emprunté du latin *participialis*, de même sens.

GRAMM. Relatif au participe. Construction participiale. Une proposition participiale ou, ellipt., une participiale, qui a valeur de proposition circonstancielle, et dont le verbe, au participe présent ou au participe passé, a un sujet propre, distinct de celui du verbe principal (on dit aussi Proposition participe). Dans « Le sort aidant, nous vaincrons » ou « Le repas terminé, on se mit en route », « le sort aidant » et « le repas terminé » sont des propositions participiales.

***PARTICULARISATION** n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *particulariser*.

Action de restreindre la portée d'une mesure, d'une idée, etc., à un cas particulier ; résultat de cette action.

PARTICULARISER v. tr. XV^e siècle. Dérivé de *particulier*.

1. Vieilli. Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un fait, d'un événement. Il est bon dans certaines affaires de particulariser jusqu'à la moindre circonstance.

2. Restreindre à un cas particulier, rendre particulier, par opposition à Généraliser. Son observation était générale, il n'a rien particularisé. Spécialt. Particulariser une poursuite criminelle, mettre en cause un seul de ceux qui ont eu part à un crime.

3. Pron. Se particulariser, se distinguer des autres par ses opinions, par ses manières ; se singulariser. Cette chanteuse se particularise par sa diction.

PARTICULARISME n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *particulier*.

1. THÉOL. Doctrine enseignant que Jésus-Christ est mort pour les élus, et non pour les hommes en général. L'Église catholique a condamné les jansénistes pour particularisme.

2. Sentiment, attitude d'une population qui, à l'intérieur d'une communauté nationale, est soucieuse de conserver ses traditions, ses usages, ses lois propres, ou qui revendique une certaine autonomie politique. Particularisme culturel, linguistique, ethnique. Particularisme breton. Particularisme catalan, basque. Le particularisme bavarois, écossais. Se dit parfois, par extension, de la volonté manifestée par un peuple de maintenir et d'affirmer son caractère national.

Par méton. Les particularismes locaux, régionaux. Particularisme religieux.

PARTICULARISTE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *particularisme*.

Relatif au particularisme. *Des idées particularistes*. Subst. Un, une *particulariste*, partisan du particularisme religieux ou politique.

PARTICULARITÉ n. f. XIII^e siècle. Emprunté du bas latin *particularitas*, de même sens.

1. Circonstance particulière. *J'ignorais les particularités de cette querelle*.

2. Trait caractéristique d'une personne, d'un objet ou d'une chose. *Particularité physique*. *Les particularités d'une langue*.

PARTICULE n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *particula*, « petite partie ».

1. Très petite partie, infime parcelle d'un corps. *Des particules de sable, de calcaire en suspension dans l'eau*. *Particules d'une solution colloïdale*.

PHYS. Élément constitutif de la matière ou de l'énergie. *Particule élémentaire*, voir *Élémentaire*. *Les photons, les protons, les neutrons, les électrons sont des particules élémentaires*. *Charge, masse d'une particule*. *Particule et antiparticule*. *Accélérateur de particules*, voir *Accélérateur*. *Particule alpha, particule bêta*, voir *Alpha, Bêta*. *Physique des particules*, branche de la physique qui étudie les constituants de la matière dans la forme la plus élémentaire.

2. GRAMM. Terme général désignant de petits mots invariables, ordinairement d'une seule syllabe, qui servent à établir des rapports grammaticaux, à préciser ou à modifier le sens d'autres mots. *Les prépositions « de », « par », les conjonctions « et », « ou », « ni », « que » sont des particules*.

Se dit plus précisément d'éléments qui ne peuvent être employés seuls et qui s'unissent à un radical pour le modifier et former un seul mot avec lui. *« Re » dans « refaire », « inter » dans « interposer » sont des particules*. *Dans la langue allemande, les particules peuvent être détachées du radical verbal*.

Spécialt. *Particule nobiliaire* ou, simplement, *particule*, préposition *de, de la, du, des* précédant un nom patronymique, qui, sans être nécessairement une marque de noblesse, précède ou complète le nom de beaucoup de familles nobles. *Nom à particule*. Placées entre le prénom et le nom, ou le titre et le nom, les particules *de, du, des* s'écrivent avec une minuscule (*Alfred de Vigny, le cardinal de Richelieu, Bertrand du Guesclin, Bonaventure des Périers*). On écrira de même : *le mathématicien d'Alembert, le poète du Bellay, le prévôt des Essarts* (on trouve cependant la majuscule lorsque le nom est précédé d'une préposition : *un poème de Du Bellay*). Dans la forme *de la, de* conserve toujours la minuscule, la prend ordinairement la majuscule (*Jean de La Fontaine*). On enregistre néanmoins sur ce point des variations de l'usage.

PARTICULIER, -IÈRE adj. XIII^e siècle. Emprunté du bas latin *particularis*, « particulier, partiel ».

1. Qui n'appartient, qui n'est relatif qu'à une personne, à une chose, à une catégorie d'êtres ou d'objets, et qui la distingue des autres. *Les signes particuliers sont mentionnés sur les passeports*. *Cela est particulier à ce pays, à ce peuple*. *Cette plante a des vertus particulières*. *Témoigner une dévotion particulière pour tel ou tel saint*. *Legs particulier*, legs d'un bien déterminé.

Souvent par opposition à *Général*. Qui n'est pas relatif ou commun à tous les individus d'un groupe. *L'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général*. *Ce mot se prend tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens particulier*. Subst. *Le particulier*, par opposition au général.

Spécialt. PHIL. *Volonté particulière*, volonté qui intervient pour modifier le déterminisme des lois de la nature. *Selon Malebranche, il n'y a pas de place dans la nature pour des volontés particulières*. — LOGIQUE. Qui ne s'applique qu'à un ou à quelques individus indéterminés, par opposition à *Universel*. *« Un homme », « Certains hommes » sont des termes particuliers*.

2. Qui n'est pas partagé par plusieurs personnes, qui a un caractère privé. *Secrétaire particulier*. *Audience particulière*. *Hôtel particulier*. *Leçon particulière*, dispensée par le professeur à un seul élève. *Cours particulier*, qui a lieu en dehors des enseignements réguliers.

Subst. Vieilli. *Dans son particulier*, dans le particulier, dans l'intimité, dans les rapports privés. *Admettre quelqu'un dans son particulier*. *Il est plus aimable dans le particulier*. Loc. fig. *En mon particulier*, en mon for intérieur, en ce qui me concerne.

Par ext. Se dit de lieux séparés, distincts, destinés à une ou plusieurs personnes déterminées. *Salon particulier*. *Cabinet particulier*, dans un restaurant, salle destinée aux clients qui ne désirent pas être servis dans la salle commune.

3. Qui se distingue des autres personnes ou des autres choses, qui est extraordinaire, peu commun. *Le cas est très particulier*. *Il a un talent tout particulier*. *Ce travail exige un soin particulier*. *Rien de particulier à signaler*. Parfois péj., en parlant d'une personne dont la conduite, l'opinion s'écartent des usages reçus, des habitudes. *Ses idées sont bien particulières*.

Spécialt. *Amitiés particulières*, lien sentimental et physique entre deux personnes de même sexe.

4. Qui est précis, circonstancié. *Il m'a donné un détail particulier de toute cette affaire, m'en a dit les circonstances les plus particulières*.

5. Subst. *Un particulier*, une personne privée, par opposition soit à un groupe, à une société, à une personne morale, soit à une personne publique ou d'un rang très élevé. *Il y a des choses qu'un particulier peut se permettre, mais qui ne conviennent pas à un homme d'État*. *De pareilles dépenses ne peuvent être engagées par un simple particulier*. *Acheter un appartement à un particulier*. *Une transaction faite de particulier à particulier*.

Pop. *Un particulier*, un individu, un inconnu. *Quel drôle de particulier !*

6. Loc. adv. *En particulier*, à part, séparément des autres. *J'ai un mot à vous dire en particulier*. Entre autres, notamment. *Ces places sont destinées en particulier aux invalides*. En ce qui concerne un nombre restreint d'individus, d'objets. *En général et en particulier*.

PARTICULIÈREMENT adv. XIV^e siècle, *particulièrement*. Dérivé de *particulier*.

1. D'une façon singulière, remarquable. *Il vous honore particulièrement*. *C'est une nouvelle qui le réjouira particulièrement*.

S'emploie pour introduire dans la phrase une précision, une restriction. *Il a des dispositions pour les sciences, particulièrement les mathématiques*.

Modifie un adjectif, un adverbe avec une valeur intensive. *Un crime particulièrement odieux*. *Il n'est pas particulièrement aimable*. *Il chante particulièrement juste*.

2. D'une manière intime, à titre personnel. *Je le connais particulièrement*.

3. D'une manière détaillée, circonstanciée. *Je vous conterai cela plus particulièrement tout à l'heure*.

PARTIE n. f. XII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *partir* I.

I. Fraction d'un tout. **1.** Chacun des éléments d'un tout considérés par rapport à l'ensemble qu'ils forment. *Les parties du corps. Les parties du monde, les cinq continents. Les parties d'un édifice, d'un livre.* GRAMM. RHÉTOR. *Les parties du discours, voir Discours.*

Loc. *Faire partie de*, appartenir à un groupe, un ensemble ; être au nombre de. *Il fait partie de ce cercle, de cette association. Cette question ne fait pas partie de nos préoccupations.*

Expr. fig. *Juger du tout par la partie. Prendre la partie pour le tout.*

Fig. et vieilli. Au pluriel. Qualités naturelles ou acquises dont la réunion crée un homme d'un type donné. *Il a toutes les parties d'un grand capitaine.*

Précisé par un déterminant, un adjectif, un complément. Élément qu'on distingue dans l'ensemble auquel il appartient. *Cette partie du monument tombe en ruines. La partie haute, la partie basse de la ville. Les parties communes, les parties privatives d'un immeuble. Appliquer un onguent sur la partie douloureuse.* Expr. *La partie cachée, immergée de l'iceberg, voir Iceberg. Partie intégrante, voir Intégrant.*

Spécialt. *Les parties sexuelles, génitales* ou, simplement, *les parties* et, vieilli, *les parties honteuses*, les organes sexuels. *Parties nobles*, nécessaires à la vie, comme le cerveau, le cœur, le poumon. MATH. *Partie aliquote, voir Aliquote. Partie d'un ensemble*, ensemble constitué avec des éléments d'un premier ensemble (on dit aussi *Sous-ensemble*). – MUS. Concours qu'apporte chaque voix ou chaque instrument dans un morceau d'ensemble ; rôle dévolu à un type de voix ou d'instrument. *Morceau à deux, à trois parties. Partie de baryton, de ténor. Parties de violon, de flûte. Exécuter sa partie. Tenir bien sa partie* (fig.), bien s'acquitter de sa tâche. Par méton. Papier, cahier sur lequel est inscrite la notation musicale de chaque voix ou instrument ; partition. *Distribuer les parties aux musiciens.* – COMPT. Se disait de chacun des articles d'un compte. Subsiste dans *Comptabilité en partie double, en partie simple, voir Comptabilité.* – COMMERCE. Domaine, branche d'activité. *Un artisan qui excelle dans sa partie.* Expr. *C'est ma partie*, c'est mon métier, ma profession et, fig., c'est l'ordre de questions dont je m'occupe, que je connais. *Il est de la partie*, il connaît, exerce ce métier et, fig., il est qualifié pour parler, pour juger d'une telle affaire.

2. Quantité donnée d'un tout. *Il a perdu une partie, une grande partie, tout ou partie de sa fortune. Il consacre à ce travail une partie de son temps. Il passe une partie de l'année à Paris. Une partie des invités est déjà arrivée ou sont déjà arrivés.*

Loc. *En partie*, en ce qui concerne une portion, une fraction d'un ensemble, par opposition à *Entièrement, Totalelement*. *Il n'est propriétaire de cet immeuble qu'en partie, du fait de l'indivision. Mon travail est achevé en partie, en grande partie. L'assistance était composée en partie d'étrangers. Vous êtes en partie cause de son succès.* Quand cette locution est répétée, elle a ordinairement le sens de *Par moitié*. *Une troupe formée en partie de comédiens, en partie de danseurs.* Ellipt. *Le règlement s'est fait partie en espèces, partie en chèque.*

II. Ce à quoi prennent part plusieurs personnes. **1.** Projet formé entre plusieurs personnes. *Être, se mettre d'une partie. Avoir partie liée avec quelqu'un.* Suivi d'un infinitif (vieilli). *Faire la partie d'aller se promener.*

Suivi d'un complément. Divertissement que plusieurs personnes prennent en commun. *Une partie de chasse, de pêche. Une partie de campagne, une journée passée à la campagne. Il est de toutes les parties de plaisir, de toutes les fêtes.*

Expr. *Ce n'est pas une partie de plaisir*, c'est quelque chose d'ennuyeux, de pénible. *Ce n'est que partie remise* (fig.), se dit d'une affaire, d'un projet manqués mais qu'on a dessein de reprendre plus tard. *Partie fine*, rencontre galante. Pop. *Partie carrée*, où deux hommes et deux femmes se livrent à des ébats amoureux.

Titre célèbre : *Partie de campagne*, film de Jean Renoir (1936), d'après une nouvelle de Maupassant.

2. JEUX. SPORTS. Ensemble de coups à jouer, de points à marquer pour qu'un joueur ou une équipe ait gagné, selon les règles propres à chaque jeu ou à chaque discipline sportive. *Une partie de cartes, d'échecs, de billard, de pétanque. Partie en trois manches. Jouer, gagner, perdre une partie. Partie et revanche. La partie d'honneur*, celle que l'on joue lorsque chacun des joueurs en a déjà gagné une (on dit plutôt *La belle*).

Expr. *Jouer une grosse partie, une forte partie*, jouer une partie dont l'enjeu est considérable et, fig., engager une affaire de grande importance. *Avoir la partie belle*, avoir toutes les chances de l'emporter, de gagner. *Avoir partie gagnée, voir Gagner. La partie n'est pas égale, est inégale* ou, vieilli, *n'est pas tenable*, se dit lorsque les adversaires sont de force inégale. *Une partie serrée*, où les adversaires sont sensiblement de même force et dont l'issue est incertaine. *La partie est jouée* (fig.), l'issue ne fait pas de doute. *Tenir la partie* (vieilli), ne pas renoncer, ne pas s'avouer vaincu. *Quitter, abandonner la partie*, convenir que l'on a perdu et, fig., renoncer.

Prov. *Qui quitte la partie la perd*, celui qui se décourage ne peut réussir.

Titre célèbre : *Fin de partie*, de Samuel Beckett (1957).

III. Chacun de ceux qui sont intéressés dans une même affaire. DROIT. Personne physique ou morale engagée dans un procès comme demandeur, défendeur ou intervenant. *Se rendre partie dans une affaire pénale. Il n'est pas partie capable. Partie plaignante, partie opposante. Satisfaire la partie adverse. Se porter partie civile*, demander devant la juridiction pénale réparation d'un dommage subi du fait d'une infraction. *Partie intervenante*, tiers qui, par voie d'intervention, devient partie à un procès déjà engagé. *Partie publique*, le ministère public, qui exerce l'action publique devant les tribunaux. *Parties prenantes*, les créanciers qui, venant en ordre utile dans une distribution de fonds, verront leur créance réglée ; par ext., personnes intéressées dans une action, une entreprise quelconque.

Dans les relations internationales, peuple, nation, État impliqués dans une alliance, un conflit. *Être partie dans un traité. Parties belligérantes*, qui s'affrontent. *Les hautes parties contractantes*, appellation par laquelle se désignent des États qui concluent un traité.

Par ext. Se dit de la personne dont un avocat défend le droit ou les prétentions. *La partie de maître Untel a été condamnée aux dépens.*

Expr. *On ne peut être à la fois juge et partie. Prendre quelqu'un à partie*, au cours d'une action en justice, attaquer une personne qui n'était pas à l'origine un adversaire et, fig., s'en prendre, s'attaquer à quelqu'un. *Avoir affaire à forte partie*, à un redoutable adversaire.

PARTIEL, -ELLE (ti se prononce ci) adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin tardif *partialis*, « partiel ».

1. Qui ne constitue qu'une partie d'un tout. *Paiement partiel. Résultats partiels d'une élection. Un examen partiel* ou, ellipt. et subst., *un partiel*, examen passé au cours de l'année universitaire et ne portant que sur une partie du programme étudié. *Travail à temps partiel*, par opposition à *Travail à temps complet*.

2. Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. *Éclipse partielle de soleil, de lune. Succès partiel. Une élection partielle* ou, ellipt. et subst., *une partielle*, élection qui a lieu en dehors des élections générales et ne porte que sur un ou quelques sièges.

3. MATH. *Dérivée partielle*, dérivée d'une fonction à plusieurs variables par rapport à une seule de ces variables. *Différence partielle*, différence d'une fonction de plusieurs variables calculée pour une seule d'entre elles.

PARTIELLEMENT (ti se prononce ci) adv. XVII^e siècle. Dérivé de *partiel*.

Par parties ; en partie. *Ces mémoires n'ont été publiés que partiellement.*

I. PARTIR v. tr. (ne s'emploie plus qu'à l'infinitif et au participe passé). X^e siècle. Issu du latin *partiri*, « diviser en parties, répartir ».

Anciennt. Diviser en plusieurs parts. Subsiste dans l'expression *Avoir maille à partir avec quelqu'un*, avoir avec lui un différend, généralement sur un sujet de peu d'importance.

Au participe passé, adjt., voir *Parti II*.

II. PARTIR v. intr. (*je pars, nous partons ; je partais, nous partions ; je partis ; je partirai ; je partirais ; pars, partons ; que je parte ; que je partis ; partant ; parti*). XII^e siècle. De *partir I*, parce que la notion de division, de partage implique celle de séparation.

1. Quitter un lieu pour se diriger vers un autre. *Vous n'avez pas été plus tôt parti qu'il est arrivé. Je partirai dans huit jours. Partir sans laisser d'adresse. Il est parti de chez lui à pied. Prenez la première rue à droite en partant du carrefour. Partir pour la campagne, pour l'école, en promenade, en voyage. Partir à la pêche, partir pêcher. Partir sans se retourner* (fig.), rompre toutes ses attaches sans montrer de regrets.

Par ext. *Le train part à huit heures. Ce navire partira bientôt pour l'Afrique.*

Fig. Perdre connaissance. *Il se sentait partir.* Par euphémisme. Mourir. *Des deux frères, c'est le plus jeune qui est parti le premier.* Expr. *Partir pour l'autre monde, pour un monde meilleur.*

Expr. proverbiale. *Partir, c'est mourir un peu.*

2. Se mettre soudainement en mouvement, commencer à marcher, à courir. *À vos marques, prêts, partez !* formule qu'on emploie pour donner le départ d'une course. *Partir comme une flèche, comme l'éclair*, très vite. *Le chien a fait partir la perdrix*, elle a pris son vol. ÉQUIT. Pour le cheval, se mettre à l'allure demandée. *Partez au trot, partez au galop. Partir du pied droit, du pied gauche, partir du bon, du mauvais pied*, selon l'antérieur que le cheval, en prenant le galop, avance en premier. *Partir de la main*, prendre facilement le galop. Subst. *Le partir du cheval.*

Proverbe emprunté à la fable de La Fontaine « Le Lièvre et la Tortue ». *Rien ne sert de courir, il faut partir à point.*

Par anal. En parlant de ce qui se meut brusquement, avec impétuosité. *Le bouchon est parti tout seul. Faire partir un mécanisme* et, par ext., *un moteur. Les fusées du feu d'artifice ne sont pas parties.* En parlant des armes à feu. *Le fusil est parti brusquement, le coup est parti.*

Par ext. Pour marquer le début de certaines activités ou actions. *Les ténors sont partis en retard*, ont commencé à chanter en retard. *Les violons ne sont pas partis en mesure. Partir dans un long discours, dans une diatribe*, s'y engager. *Partir d'un éclat de rire.* Fig. et fam. *Ce candidat est bien parti.* Cette affaire semble mal partie, a peu de chances de réussir. *C'est parti !*

3. *Partir de*. Dans des acceptions particulières. Avoir son commencement en tel ou tel endroit. *Tous les nerfs partent du cerveau, toutes les artères partent du cœur. Cette rue part de la place centrale. La mutinerie est partie de cette caserne. Ce langage part du cœur. Cela part d'un bon naturel.* Dans la locution prépositive *À partir de*. *Les degrés de latitude se comptent à partir de l'équateur. Une jupe plissée à partir des hanches.*

Tirer son origine, procéder de. *Toute cette affaire est partie de simples rumeurs, de faux témoignages. En partant de ces observations, il a pu bâtir sa théorie.* Expr. *Partir de rien*, commencer dans la vie sans ressources ni soutiens. Dans la locution prépositive *À partir de*. *Une fortune édifiée à partir de rien.* En usant de, en se servant de. *Un mot formé à partir de deux racines grecques. On crée de nombreux adverbes à partir d'adjectifs. Du papier fabriqué à partir de chiffons.*

Dans un sens temporel. *Ce courant d'idées part de la Renaissance.* Dans la locution prépositive *À partir de*, à dater de. *À partir du règne de Louis XIV. Les intérêts courent à partir de telle date, à partir d'aujourd'hui. L'action languit à partir du troisième acte.*

Dans un raisonnement, une argumentation logique. *Partons de cette hypothèse. Nous sommes partis de ce constat. Partant de là, on peut conclure que...* Dans la locution prépositive *À partir de*. *L'art de raisonner, de démontrer à partir de prémisses. À partir de là, en supposant cela. Vous prétendez que l'homme n'est pas libre ; à partir de là, nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises.*

4. Fam. S'effacer, cesser d'être visible ou d'exister. *La tache n'est pas partie au lavage. Sur ce tableau, le vernis est parti par endroits.* Fig. *Toutes ses économies sont parties en dépenses inutiles.* Expr. *Partir en fumée*, voir *Fumée*.

PARTISAN, -ANE n. et adj. XV^e siècle, *partysan*. Emprunté de l'italien *partigiano*, lui-même dérivé de *parte*, « parti ».

I. N. 1. Rare au féminin. Personne qui soutient un parti, se déclare en faveur de quelqu'un, en épouse la cause et en prend la défense. *Les partisans de César, de Pompée. C'est un de ses fidèles partisans.*

Par ext. Personne qui prend parti pour une idée, une doctrine. *Les partisans des anciens, des modernes. Les partisans de la république, de la monarchie.* Adj. *Être partisan de profondes réformes. Être partisan du moindre effort* (iron.), être enclin à la facilité, à la paresse. *Être partisan de*, suivi d'un infinitif, être d'avis de. *Il est partisan de négocier.*

2. N. m. HIST. Sous l'Ancien Régime, financier, appelé aussi *Traitant*, à qui le roi accordait, par traité ou « parti », le droit de lever un impôt à son profit, contre le versement d'une somme fixe (voir aussi *Ferme II*).

MILIT. Officier ou soldat de troupes irrégulières, combattant qui, n'appartenant pas à une force régulière, s'engage volontairement dans la lutte armée. *Une guerre de partisans. Dans l'Italie du XIX^e siècle, les partisans conduits par Garibaldi étaient surnommés les Chemises rouges. Francs-tireurs et Partisans français* ou, par abréviation, *F.T.P.*, nom donné à une organisation de résistance à l'occupation allemande, créée en 1942. *Le « Chant des partisans » composé en 1943 devint l'hymne de la Résistance.*

II. Adj. Qui fait preuve de préjugés, d'idées préconçues, qui témoigne d'un certain parti pris. *Opinion, querelle partisane. Vote partisan.*

***PARTITA** n. f. XIX^e siècle. Mot italien de même sens, lui-même participe passé de *partire*, « partager ».

MUS. Forme musicale désignant à l'origine, en Italie et en Allemagne, une suite de variations sur un thème connu, puis une succession de pièces libres ou une sonate de chambre. *Les partitas de Jean-Sébastien Bach.*

***PARTITEUR** n. m. ^{xv}^e siècle, dans le vocabulaire mathématique, au sens de « diviseur » ; ^{xix}^e siècle, au sens actuel. Dérivé savant du latin *partire*, « partager ».

Ouvrage servant à répartir entre divers usagers l'eau acheminée par un canal d'irrigation.

PARTITIF, -IVE adj. ^{xiv}^e siècle, *partitis*. Dérivé savant du latin *partire*, « partager ».

GRAMM. Qui sert à distinguer la partie du tout. « *De* » est *partitif* dans « *vendez-moi de votre vin* ». Génitif *partitif*, voir *Génitif*.

Spécialt. Article *partitif*, qui s'emploie pour désigner une quantité indéterminée d'un tout qu'on ne peut dénombrer. Dans « *boire du vin* », « *manger des rillettes* », « *avoir de la fortune* », « *du, des, de la* » sont des articles *partitifs*. Subst. Les formes du *partitif*.

PARTITION n. f. ^{xii}^e siècle, *particion*, au sens de « participation » ; ^{xiv}^e siècle, au sens de « partage » ; ^{xvii}^e siècle, comme terme de musique (avec influence de l'italien *partizione*). Emprunté du latin *partitio*, « partage, division », lui-même dérivé de *partire*, « partager ».

I. Partage, division. **1.** POLIT. Fractionnement d'un territoire et, notamment, division d'un pays en plusieurs États ou en plusieurs entités indépendantes l'une de l'autre. *La partition de l'Empire des Indes. La partition de l'Irlande. La partition du canton de Berne donna naissance, en 1978, au canton suisse du Jura.*

2. HÉRALD. Figure géométrique qui résulte de la division de l'écu par diverses lignes horizontales, verticales ou diagonales. *L'écu coupé, l'écu parti, l'écu taillé et l'écu tranché sont les quatre partitions de l'écu.*

II. MUS. Réunion, en un cahier ou un recueil, des différentes parties vocales ou instrumentales d'une composition musicale, notées sur des portées séparées et placées les unes au-dessus des autres de manière à se correspondre exactement. *Grande partition ou partition d'orchestre*, regroupant toutes les parties d'une œuvre. *Dans une grande partition, les portées sont regroupées par famille d'instruments. Réduire une partition*, voir *Réduire*. *Une partition d'opéra. La partition de « Don Juan »*. Par ext. Notation de la partie qu'un instrument doit tenir, du morceau qu'il doit exécuter. *Une partition pour piano, pour violon. Déchiffrer, lire une partition.*

Par méton. Le cahier, le recueil sur lequel figurent les différentes parties de la composition musicale. *Tourner les pages d'une partition. Jouer sans partition*. Désigne aussi la composition elle-même. *Exécuter brillamment une partition.*

PARTOUT adv. ^x^e siècle, *per tot* ; ^{xii}^e siècle, *par tot* ; ^{xiv}^e siècle, *partout*. Composé de *par II* et de *tout*.

1. En tous lieux et, par affaiblissement, dans de nombreux endroits. *La loi de la gravitation s'impose partout dans l'Univers. Nous l'avons cherché partout en vain. On le rencontre un peu partout. Vous y serez mieux reçu que partout ailleurs*, qu'en tout autre lieu. *De partout* (fam.), de tous les côtés à la fois. *Les ennemis arrivaient de partout*. Servant d'antécédent à un pronom relatif. *Partout où, dans tous les endroits où, en quelque lieu que. Partout où il va, il se fait des amis.*

Expr. fig. *Voir le mal partout. On ne peut être partout à la fois*, on ne peut s'occuper de tout en même temps. Fam. *Fourrer son nez partout*, se mêler indiscrètement des affaires d'autrui.

Fig. En toutes circonstances. *Tenir partout son rang. Montrer partout une humeur égale.*

2. SPORTS. JEUX. S'emploie précédé d'un nombre pour indiquer que deux joueurs, deux équipes sont à égalité. *Deux jeux partout. Quinze partout*. Spécialt. Au jeu de dominos. *Quatre partout, blanc partout*, etc., se dit quand le quatre, le blanc, etc., se trouvent en même temps aux deux extrémités du jeu. — MARINE. S'emploie dans certains commandements pour mobiliser l'équipage afin que les manœuvres soient exécutées rapidement. *Choquez partout !*

***PARTURIENTE** n. f. ^{xx}^e siècle, mais attesté isolément au ^{xvi}^e siècle. Emprunté du latin *parturiens*, participe présent de *parturire*, « être sur le point d'accoucher », lui-même dérivé de *parere*, « enfanter ».

MÉD. Femme qui est en train d'accoucher.

PARTURITION n. f. ^{xviii}^e siècle, *parturation* ; ^{xix}^e siècle, *parturition*. Emprunté du latin *parturitio*, « accouchement », lui-même dérivé de *parere*, « enfanter ».

Chez les Mammifères, ensemble des phénomènes qui aboutissent à l'expulsion du fœtus (on parle communément d'« accouchement » pour la femme et de « mise bas » pour les animaux).

***PARULIE** n. f. ^{xvii}^e siècle, *paroulie* ; ^{xviii}^e siècle, *parulie*. Emprunté du grec *paroulis*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *para*, « à côté », et *oulon*, « gencive ».

PATHOL. Abcès qui se forme dans la gencive.

PARURE n. f. ^{xii}^e siècle. Dérivé de *parer I*.

1. Action de parer, d'orner ; manière de se parer. *Consacrer du temps à sa parure.*

Par méton. Ce qui sert à embellir, ornement. *Une parure élégante, raffinée, recherchée.*

Spécialt. Vêtements, pièces de linge, bijoux formant un ensemble assorti. *Une parure de mariée. Parure de lit*, ensemble de draps et de taies assortis. *Parure de diamants, de rubis.*

Titre célèbre : *La Parure*, nouvelle de Guy de Maupassant (1885).

2. Action de préparer, de rendre propre à un usage. RELIURE. *La parure d'une peau*, opération consistant à en amincir les bords avant de couvrir un livre.

Par méton. Souvent au pluriel. CUIS. Partie d'une pièce de viande ou d'un poisson que l'on prélève avant cuisson pour servir à la confection d'une sauce ou d'une farce.

***PARURIER, -IÈRE** n. ^{xx}^e siècle. Dérivé de *parure*.

Personne qui fabrique ou qui vend des accessoires du vêtement féminin.

***PARUTION** n. f. ^{xviii}^e siècle, au sens d'« apparition sur scène » (pour un acteur) ; ^{xx}^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *paru*, participe passé de *paraître*.

1. En parlant d'un livre, d'un imprimé. Le fait de paraître, d'être publié ; par méton., le moment où paraît cet ouvrage. *La parution d'un texte de loi au « Journal officiel »*. *L'ouvrage obtint un franc succès à sa parution.*

2. L'ouvrage qui vient de paraître, d'être publié. *Le catalogue vous indiquera les dernières parutions de notre maison.*

PARVENIR v. intr. (se conjugue comme *Tenir*). ^x^e siècle. Emprunté du latin *pervenire*, de même sens, lui-même dérivé de *venire*, « venir ».

1. Arriver au terme d'un déplacement ; atteindre un endroit déterminé. *Parvenir à destination, à bon port. Parvenir en un lieu reculé, au sommet d'une montagne. Il y avait tant*

de monde que je ne pus parvenir jusqu'à lui. Par ext. Être remis, livré à son destinataire. *J'espère que ma lettre, mon message lui parviendra. Faites-nous parvenir ces renseignements au plus vite.*

Spécialt. En parlant de sons, d'odeurs, etc. Se propager jusqu'à un point donné. *Sa voix me parvenait distinctement.*

Fig. *Son nom est parvenu aux oreilles du ministre. Seules quelques-unes des tragédies de Sophocle sont parvenues jusqu'à nous.*

2. Fig. Arriver à une certaine étape d'une évolution naturelle. *Parvenir à l'âge adulte, au terme de son existence.*

Atteindre le but qu'on s'était proposé, le résultat qu'on espérait. *Parvenir à ses fins, à un accord. Parvenir au pouvoir. Sans vous, je ne serais parvenu à rien.* Suivi d'un infinitif. Réussir. *Vous ne parviendrez pas à le convaincre. Il est parvenu à s'échapper.* Absolt. S'élever, se hisser jusqu'à une certaine position sociale. *Il veut parvenir à tout prix.*

***PARVENU, -UE** n. XVIII^e siècle. Participe passé substantivé de *parvenir*.

Péj. Personne qui s'est élevée au-dessus de sa condition première sans avoir acquis l'esprit et les manières de son nouvel état. *L'insolence d'un parvenu. Des manières de parvenu.* S'emploie aussi adjectivement.

Titre célèbre : *Le Paysan parvenu*, roman de Marivaux (publié en 1735 et 1736).

PARVIS n. m. XII^e siècle, *pareïs, parevis*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *paradisus*, du grec *paradeisos*, « parc, jardin, enclos ».

1. Espace ménagé devant le grand portail d'une église, d'une cathédrale, et délimité à l'origine par un muret ou une grille ; place située devant la façade d'une église, d'une cathédrale. *Dans l'Église primitive, les catéchumènes se tenaient, durant les offices, sur les parvis des basiliques. Au Moyen Âge, les mystères étaient représentés sur les parvis des cathédrales. Le parvis de Notre-Dame ou le parvis Notre-Dame. Un parvis dallé, un parvis de marbre.*

Par ext. Espace ouvert, aménagé devant un bâtiment public et généralement réservé aux piétons. *Le parvis d'un hôtel de ville, d'une gare. Le parvis du palais de l'Institut.*

2. ANTIQ. HÉBRAÏQUE. Nom donné à chacune des trois enceintes concentriques qui précédaient le sanctuaire de l'ancien Temple de Jérusalem. *Le parvis des gentils*, réservé à ceux qui n'étaient pas juifs. *Le parvis d'Israël*, réservé au peuple juif. *Le parvis des prêtres.*

I. PAS n. m. X^e siècle. Emprunté du latin *passus*, « écartement des jambes, pas », lui-même dérivé de *pandere*, « déployer, ouvrir ».

I. Mouvement, déplacement d'une personne qui marche.

1. Chacun des mouvements accomplis par une personne ou un animal qui met un pied devant l'autre pour marcher ; rythme de ces mouvements, démarche, allure. *Un pas en avant, en arrière. Un pas de côté. Faisons quelques pas ensemble. Il recula prudemment de trois pas. Marcher à petits pas, à grands pas, à pas lents, à pas feutrés. Guider, diriger, accompagner les pas de quelqu'un. Porter ses pas en un lieu (vieilli), s'y rendre.*

Aller d'un pas chancelant, hésitant. Marcher d'un pas léger, d'un pas rapide, d'un pas égal. Marcher d'un bon pas, à vive allure. Hâter, presser, ralentir le pas. Allonger le pas, faire des mouvements plus amples pour aller plus vite. Doubler, forcer le pas. Régler son pas sur celui d'un autre.

Loc. adv. *De ce pas*, à l'instant même, sur-le-champ. *J'y vais de ce pas. Pas à pas*, petit à petit, par degrés. *L'enquête progresse pas à pas. À chaque pas*, partout ; à tout instant. *Il rencontre des obstacles à chaque pas.*

Expr. *Aller à pas de tortue*, avec une excessive lenteur. *Marcher à pas de loup*, sans bruit, précautionneusement. *Aller, marcher à pas de géant*, à grandes enjambées et, fig., faire des progrès rapides. *Marcher à pas comptés, aller à pas mesurés*, avancer avec une lenteur délibérée et, fig., procéder dans une affaire avec beaucoup de circonspection. *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*, le suivre partout. *Faire les cent pas*, aller et venir en attendant quelqu'un, quelque chose. *Salle des pas perdus*, partie d'un hall de gare où les voyageurs attendent avant de monter dans les trains ; se dit aussi de grands vestibules d'autres édifices publics. *La salle des pas perdus d'un palais de justice. Faire un faux pas*, voir *Faux I. Faire ses premiers pas*, commencer à marcher et, fig., débiter dans une activité, dans une carrière. Fig. *Faire le premier pas* ou *les premiers pas*, faire les premières propositions, les premières démarches. *Tout dépend du premier pas*, le succès d'une affaire dépend de la manière dont elle a été engagée. *Je ne ferai pas un pas de plus*, je ne ferai pas d'autre concession. *Faire un pas de clerc* (fam.), une faute grossière, une bétise due à l'inexpérience ou à l'imprudence. *Faire un pas en avant*, progresser. *Faire un pas en arrière*, régresser légèrement ; revenir sur une concession faite antérieurement. *Faire un pas en avant, deux pas en arrière*, prendre une décision pour se raviser aussitôt. *Faire de grands pas*, progresser remarquablement. *J'aurais baisé la trace de ses pas*, formule hyperbolique exprimant l'adoration. Vieilli. *Regretter ses pas*, regretter la peine qu'on s'est donnée. *Plaindre ses pas*, n'être pas prêt à se donner de la peine.

Prov. *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, le plus difficile est de commencer.

2. Trace, empreinte que laisse sur le sol le pied d'un homme ou d'un animal. *Il vit des pas d'ours dans la neige.*

Expr. *Retourner, revenir sur ses pas*, retourner au lieu d'où l'on vient. *Emboîter le pas à quelqu'un*, voir *Emboîter*. Fig. *Suivre les pas de quelqu'un, marcher sur les pas, dans les pas de quelqu'un*, suivre son exemple, le prendre pour modèle. Fam. *Cela ne se trouve pas sous le pas d'un cheval*, cela ne se trouve pas sans peine.

Se dit aussi du bruit que produit un homme ou un animal en marchant. *J'entends des pas au loin. Je reconnaîtrais son pas entre tous !*

3. Distance parcourue en une enjambée. *Une pièce de dix pas de long. Ce fusil porte à deux cents pas. Restez trois pas derrière moi. Ne pas quitter quelqu'un d'un pas, d'un seul pas*, rester sans cesse à ses côtés (on dit aussi *Ne pas quitter quelqu'un d'une semelle*).

Par exag. Très courte distance. *J'habite à deux pas, à trois pas d'ici. De la gare à l'hôtel, il n'y a qu'un pas.* Fig. *Il n'y a qu'un pas du rire aux larmes. De là à dire qu'il l'a fait exprès, il n'y a qu'un pas.*

4. Spécialt. DANSE. CHORÉGR. Chacun des mouvements de pied établis par la tradition pour l'exécution d'une danse, d'un ballet, d'une œuvre chorégraphique. *Esquisser un pas de danse. Des pas de menuet, de valse, de tango. Apprendre les pas de la gavotte. Un pas chassé, glissé. En danse classique, le relevé, le plié et l'entrechat sont des pas qu'on exécute sur place.* Par ext. Partie, fragment d'un ballet qui n'est exécuté que par un ou quelques danseurs et non par l'ensemble du corps de ballet. *Pas seul. Pas de deux, de trois, de quatre*, etc., exécuté par deux, trois, quatre danseurs, etc.

MILIT. Allure qu'adopte une troupe en marche selon les ordres qu'elle reçoit. *Pas cadencé. Pas accéléré. Pas redoublé*, dont la cadence est deux fois plus rapide que la cadence ordinaire et, par méton., air, marche dont le tempo s'accorde à cette cadence. *Pas gymnastique* ou *pas de gymnastique*, allure de course cadencée. *Pas de charge. Pas de parade*, voir *Parade I. Pas de l'oie*, voir *Oie. Contre-pas*, voir ce mot. *Aller, marcher au pas. Changer de pas*, quitter un pas pour en prendre un autre, ou partir deux fois de suite du

même pied. *Marquer le pas*, voir *Marquer*. Expr. fig. *Au pas de course*, *au pas de charge*, à toute allure. *Mettre, remettre quelqu'un au pas*, le forcer à obéir, à se plier à l'autorité.

ÉQUIT. La plus lente des allures naturelles d'un cheval. *Au pas ! Au trot ! Au galop ! Mettre son cheval au pas. Ce cheval va bien le pas. Le pas espagnol*, allure lente dans laquelle le cheval élève et étend successivement chacun de ses antérieurs à l'horizontale. Par anal. *Les voitures roulaient au pas*, très lentement.

II. Action de passer, passage. 1. Droit de passer, d'agir le premier ; préséance, priorité. *Sous l'Ancien Régime, le parlement avait le pas sur les autres cours de justice. Selon le protocole, il a le pas devant vous, sur vous. Réclamer l'honneur du pas* (vieilli), réclamer la préséance. *Disputer le pas à quelqu'un. Céder le pas à quelqu'un, devant quelqu'un*, le laisser passer et, fig., renoncer à rivaliser avec lui. *Prendre le pas sur quelqu'un, sur quelque chose*, l'emporter. *Le bon sens a finalement pris le pas sur sa colère*.

2. Lieu de passage resserré (vieilli). *Un mauvais pas*, un lieu par où il est difficile ou dangereux de passer. S'emploie encore dans le vocabulaire géographique pour désigner un col, un défilé ou un détroit reliant deux mers. *Le pas de Suse*, col des Alpes dont Suse commande l'entrée du côté italien. *Le pas de la Case*, à la frontière du département des Pyrénées-Orientales et de l'Andorre. *Le pas de Calais*, détroit qui sépare Calais de Douvres et relie la Manche à la mer du Nord.

Spécialt. *Pas d'armes*, au Moyen Âge, sorte de tournoi qui consistait à défendre un passage contre un adversaire simulé.

Fig. Situation difficile ou périlleuse. *Un pas glissant* (vieilli), une affaire hasardeuse. S'emploie surtout dans des expressions. *Se tirer d'un mauvais pas. Sauver, sortir quelqu'un d'un mauvais pas. Sauter, franchir le pas*, prendre après avoir longtemps hésité une décision qui engage l'avenir (on dit aussi *Passer le pas*).

3. Lieu de passage précédant le seuil ; marche, degré permettant l'accès dans un lieu. *Il est resté sur le pas de la porte. Prenez garde, il y a un pas*.

MILIT. SPORTS. *Pas de tir*, emplacement à partir duquel on vise et tire sur la cible. Par anal. Zone d'où s'effectue le lancement des missiles ou des engins spatiaux.

III. Dans des emplois techniques et spécialisés. GÉOM. Distance, mesurée le long d'une génératrice, entre deux spires consécutives d'une hélice. – TECHN. *Pas de vis, d'écrou*, distance séparant deux filets d'une vis, d'un écrou. – AVIAT. *Pas d'hélice*, distance théorique qu'une hélice ferait parcourir à un avion ou à un navire à chaque rotation complète de ses pales. *Une hélice à pas variable*. – HORLOGERIE. *Pas de fusée*, chacun des tours de la rainure en spirale taillée autour de la fusée d'une montre ancienne ou d'une horloge à poids.

II. PAS adv. de négation. XI^e siècle, au sens de *pas I*, pour désigner une distance infime. Employé d'abord dans un tour négatif, comme complément d'objet direct de verbes de mouvement, puis comme négation tonique pour tout type de verbe.

I. Employé avec la particule *ne* dans la locution adverbale de sens négatif *ne... pas*. Si le verbe est à un mode personnel, ce verbe, ou son auxiliaire dans les formes composées, s'intercale entre *ne* et *pas*. *N'avancez pas ! N'y allez pas ! Vous n'avez pas le temps. Je ne le crois pas. Je n'en veux pas. Il ne lui en a pas tenu rigueur. Voilà qui n'est pas ordinaire !* Loc. adverbale interrogative. *N'est-ce pas ?* locution employée dans le discours direct pour requérir l'attention, l'adhésion, l'approbation de son interlocuteur. *Vous serez des nôtres, n'est-ce pas ?*

Dans l'usage courant. Si le verbe sur lequel porte la locution négative est à l'infinitif, *pas* suit immédiatement *ne*. *Il a décidé de ne pas donner suite à ce projet. Être ou ne pas être. Veillez à ne pas oublier vos papiers. Prière de ne pas faire de bruit*. Dans l'usage littéraire ou classique, l'infinitif peut être intercalé entre *ne* et *pas*. *Il importe de n'être pas trop assuré de soi*.

Dans certains cas, la particule *ne* peut être omise. À l'époque classique, dans des phrases interrogatives. *Suis-je pas votre ami ?* Aujourd'hui, dans des tournures populaires. *C'est pas trop tôt !*

II. Employé sans la particule *ne*. 1. Dans des tournures elliptiques, surtout dans des réponses, accompagné d'un adverbe ou d'un adjectif. *Pas vraiment. Pas du tout. Sûrement pas, absolument pas. Pas assez. Pas trop. Pas mal*, voir *Mal* II. *Pas encore. Pas ici. Pas grand-chose*. Subst. Fam. *Un pas grand-chose*, quelqu'un de peu estimable.

Loc. fam. *Pas possible ! Pas vrai ?* s'emploie parfois en fin de phrase pour requérir la confirmation de l'interlocuteur. *Tu restes jusqu'à demain, pas vrai ?*

2. Dans des phrases nominales (cette construction s'emploie souvent dans des tours familiers). *Pas un geste ! Pas la peine de mentir ! Pas de chance ! Pas de danger qu'il revienne !* Expr. proverbiale. *Pas d'argent, pas de Suisse*, voir *Argent. Pas vu, pas pris*.

3. Dans des constructions elliptiques, employé à la place de *non*, *Pas* peut remplacer une proposition négative, un énoncé négatif. *Qu'il se décide ou pas, il est trop tard. Il entend les flatteries, pas les critiques. « Je connais cet homme. – Moi pas. » Pourquoi pas ?*

4. Associé à l'adverbe *non*, pour le renforcer. *Il faut réfléchir avant d'agir, et non pas se précipiter. J'irai le voir, non pas que cela me réjouisse... « L'avez-vous déjà rencontré ? – Non pas ! »*

5. En composition avec *un*. *Pas un, pas une*, nul, nulle, aucun, aucune. *Pas un ne le croit. Pas une voix ne lui a manqué*.

I. PASCAL, -ALE adj. (pl. *Pascals*, -ales ou, plus rarement, *Pascaux*, -ales). XI^e siècle. Emprunté du latin chrétien *paschalis*, « de la Pâque ».

RELIG. Qui se rapporte à la pâque juive ou à la fête chrétienne de Pâques. *Agneau pascal*, l'agneau que, en souvenir de l'Exode, les Juifs immolaient et mangeaient lors de la fête de la pâque. *Veillée pascale. Cierge pascal*, dans les églises catholiques, grand cierge orné de cinq grains d'encens disposés en croix, que l'on bénit la nuit de Pâques et que l'on allume aux offices solennels jusqu'à la fête de la Pentecôte. *Communión pascale*, obligation qu'ont les catholiques de communier au moment des fêtes de Pâques (on disait aussi *Devoir pascal*). *Canon pascal*, table qui indique pour plusieurs années la date de la fête de Pâques et des fêtes mobiles qui en dépendent. *Temps pascal*, les cinquante jours qui s'écoulent du dimanche de Pâques au dimanche de Pentecôte et pendant lesquels on célèbre la résurrection du Christ. *Cycle pascal*, cycle liturgique qui va du mercredi des Cendres au dimanche de la Pentecôte.

*II. PASCAL n. m. (pl. *Pascals*). XX^e siècle. Tiré du nom du philosophe et physicien français Blaise Pascal (1623-1662).

PHYS. Unité de pression du Système international qui correspond à la pression engendrée par une force de un newton s'exerçant de façon homogène sur une surface de un mètre carré (symb. Pa). *Hectopascal*, voir ce mot.

***PASCALIEN, -IENNE** adj. ^{XX^e} siècle. Tiré du nom du philosophe et physicien français *Blaise Pascal* (1623-1662).

Relatif à Blaise Pascal, à sa philosophie, à son œuvre. *Une angoisse pascalienne. Le divertissement pascalien, voir Divertissement.*

PAS-D'ÂNE n. m. inv. ^{XV^e} siècle, au sens de « mors » ; ^{XVI^e} siècle, pour désigner une plante. Composé de *pas* I, de *d(e)* et d'*âne*.

1. BOT. Nom usuel du tussilage, plante composée à fleurs jaunes. *Le pas-d'âne était recommandé contre la toux.*

2. MÉD. VÉTÉR. Instrument qui sert à maintenir ouverte la bouche d'un animal pour l'examiner ou le soigner.

3. Anciennt. Partie de la garde d'une épée qui était destinée à protéger l'index ou les deux premiers doigts ; garde de l'épée couvrant la main entière.

***PAS-DE-PORTE** n. m. inv. ^{XIX^e} siècle. Composé de *pas* I, de *de* et de *porte*.

Somme que doit acquitter un locataire soit au propriétaire, soit au locataire précédent dans le cas d'une cession de bail, pour obtenir la jouissance d'un local commercial ; par méton., ce local commercial lui-même. *Un pas-de-porte à louer. L'usage du pas-de-porte s'est étendu illégalement aux locaux d'habitation. (On trouve aussi Pas de porte.)*

***PASEO** ◇ (se prononce *ssé*) n. m. ^{XIX^e} siècle. Mot espagnol signifiant proprement « promenade ; lieu de promenade ».

TAUROM. Défilé dans l'arène des toreros et de tous ceux qui interviendront pendant la corrida.

***PASIONARIA** (s se prononce *ss*) n. f. ^{XX^e} siècle. Emprunté de l'espagnol *pasionaria*, « passiflore, fleur de la passion », lui-même dérivé de *pasión*, « souffrance, passion », et surnom donné pendant la guerre civile espagnole à la républicaine Dolorès Ibarruri.

Péj. ou plaisant. Militante qui exprime avec passion ses convictions politiques.

***PASO DOBLE** (s se prononce *ss*) n. m. inv. ^{XX^e} siècle. Mots espagnols signifiant proprement « pas redoublé ».

Danse d'origine espagnole, à deux ou trois temps et de rythme rapide. Par méton. Air sur lequel s'exécute cette danse. *Le paso doble fut très en vogue dans les années vingt, particulièrement en Amérique latine.*

PASQUIN n. m. ^{XVI^e} siècle. Emprunté de l'italien *Pasquino*, nom d'un artisan romain du ^{XIV^e} siècle fameux pour ses railleries envers les puissants, et qu'on donna à une statue antique mutilée découverte en 1501 près de sa boutique, à Rome.

Vieilli. 1. Nom qu'on donnait à des écrits courts et satiriques, souvent versifiés, par allusion aux épigrammes qu'on affichait sur la statue de Pasquin à Rome. *Faire courir un pasquin.*

2. Se disait, par allusion au valet de la comédie italienne portant ce nom, de quelqu'un qui se signale par ses facéties, ses pitreries.

PASQUINADE n. f. ^{XVI^e} siècle. Emprunté de l'italien *pasquinata*, de même sens, lui-même dérivé de *Pasquino* (voir *Pasquin*).

1. HIST. Placard satirique qu'on affichait sur la statue de Pasquin à Rome.

2. Vieilli. Raillerie bouffonne et de mauvais goût. *Un faiseur de pasquinades.*

PASSABLE adj. ^{XIII^e} siècle, au sens de « périssable ». Dérivé de *passer*.

1. Qui, sans être bon, est acceptable, ne peut être considéré comme mauvais. *Un ouvrage passable. Ce vin est tout juste passable.*

Spécialt. Qui se situe autour de la moyenne dans une échelle de notation. *Une composition passable. Obtenir la mention passable à un examen.*

2. D'une certaine importance, qui doit être pris en considération. *Il y a une différence passable entre ces deux versions des faits.*

PASSABLEMENT adv. ^{XV^e} siècle. Dérivé de *passable*.

1. D'une manière convenable, acceptable. *Il s'est passablement acquitté de sa mission.*

2. De façon sensible, assez marquée. *Un livre passablement ennuyeux. Il m'a passablement agacé.* Suivi d'un substantif introduit par *de*. *Il avait passablement d'esprit, beaucoup d'esprit.*

PASSACAILLE n. f. ^{XVII^e} siècle. Emprunté de l'espagnol *pasacalle*, de même sens, lui-même composé à partir de *pasar*, « passer », et *calle*, « rue ».

1. Danse ancienne à trois temps, voisine de la chaconne mais au mouvement plus lent, en vogue aux ^{XVII^e} et ^{XVIII^e} siècles. Par méton. Air sur lequel s'exécute cette danse.

2. Pièce instrumentale, le plus souvent pour clavier, composée de variations sur un court motif. *La passacaille en ut mineur de Bach. La passacaille pour clavecin de Haendel.*

PASSADE n. f. ^{XV^e} siècle, au sens de « partie (au jeu) », puis de « court voyage » ; ^{XVIII^e} siècle, au sens figuré. Dérivé de *passer*.

1. ÉQUIT. Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser au galop plusieurs fois sur une même longueur de terrain, en effectuant à chaque extrémité différents types de demi-tours.

2. Aventure amoureuse sans lendemain, liaison passagère. *Multiplier les passades.* Par ext. Engouement passager. *Le piano n'aura été pour elle qu'une passade.*

I. PASSAGE n. m. ^{XI^e} siècle, au sens de « défilé dans une montagne » ; ^{XII^e} siècle, au sens de « traversée en mer », puis de « fragment d'un texte ». Dérivé de *passer*.

I. Action de passer. 1. Le fait, pour quelqu'un ou quelque chose, de passer par un lieu au cours d'un déplacement ; moment où l'on passe en ce lieu. *Le passage des troupes, d'une armée. Les pillards ont tout brûlé sur leur passage. Les fidèles se découvrent au passage de la procession. Attendre le passage du peloton, des coureurs. Je l'ai rencontré lors de son passage à Paris.*

Le passage de l'autobus, du train. Interdire le passage des poids lourds dans une agglomération. Fam. *Il y a beaucoup de passage dans cette rue, beaucoup de circulation.*

Le passage d'une comète, d'un cyclone. Le passage de l'air, de la fumée dans un conduit. Le passage de la lumière à travers les vitres.

Fig. *Le passage d'un homme politique à tel ministère, à tel poste. Le passage d'un chanteur à la télévision.*

Spécialt. ZOOL. Déplacement qu'opèrent, au cours de la migration saisonnière, certains oiseaux ou certains poissons. *Le passage des ramiers, des bécasses. Le passage des saumons.* — ASTRON. Phénomène au cours duquel un observateur terrestre voit un astre se projeter sur le disque d'un autre. *Le passage de Vénus devant le Soleil.* — AÉRON. Faire un passage, survoler à basse altitude un point déterminé. — SPORTS. Temps de passage, temps que met un coureur, un skieur pour parvenir à un point du parcours pris comme

référence. – DROIT. *Droit de passage* ou, ellipt., *passage*, droit général ou particulier de traverser la propriété d'autrui, par prescription ou par convention. *Servitude de passage*, obligation imposant au propriétaire d'un fonds ce type de droit. *Carnet de passage en douane*, pièce officielle permettant l'entrée ou la sortie d'un véhicule ou de marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger.

Loc. *Céder, barrer le passage*. *Cet automobiliste devait le passage à l'autre. Livrer passage à quelqu'un*, le laisser passer. *Au passage*, sur le trajet et, fig. et fam., en profitant de l'occasion, du moment. *Déposer un paquet au passage. Je vous ferai observer, au passage, que vous êtes en retard. Avis de passage*, déposé par un facteur ou un livreur lorsque le destinataire est absent. *Point de passage obligé* ou, ellipt., *passage obligé*, lieu où il faut nécessairement passer et, fig., obligation à laquelle on ne peut manquer et dont dépend la poursuite d'une entreprise, la réalisation d'un projet. *Ellis Island était un des points de passage obligés pour ceux qui émigraient aux États-Unis. Dans l'Antiquité, le séjour à Athènes était un passage obligé pour qui voulait être orateur. De passage*, qui n'est là qu'en visite, qui ne reste pas. *Être de passage dans une ville. Hôte, clientèle de passage. Oiseau de passage*, nom donné à certains oiseaux migrateurs et, fig. et fam., à une personne qui ne s'attarde nulle part.

Loc. fig. *Passage à vide*, le fait de tourner à vide en parlant d'un moteur et, fig. et fam., de perdre momentanément son efficacité, ses forces.

2. Franchissement d'un seuil, d'une limite, d'un obstacle, permettant de passer d'un lieu à un autre. *Le passage d'une rivière, d'un détroit, d'un col. Un passage à gué. Le passage de la mer Rouge. Le passage des Alpes par Hannibal. Le pont, le bac permet le passage d'une rive à l'autre. Le passage de la ligne*, le franchissement de l'équateur. DROIT. *Contrat de passage*, par lequel l'exploitant d'un navire ou d'un aéronef s'engage à transporter un voyageur. Par méton. Vieilli. *Prix d'une traversée fluviale ou maritime. J'ai payé mon passage sur le paquebot.*

PHYSIOL. *Le passage de l'air dans les poumons, de l'alcool dans le sang. Le passage des nutriments à travers la muqueuse intestinale.*

Fig. Le fait de se présenter, d'être présenté devant ceux qui ont compétence pour délivrer un agrément, une autorisation, etc. *Le passage d'un candidat devant un jury. Le passage d'un projet de loi devant une commission.*

3. Fig. Évolution d'un état à un autre. *Le passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. Le passage du jour à la nuit. Le passage de l'Empire à la République. Le passage du franc à l'euro et, ellipt., le passage à l'euro. Le passage d'un élève dans la classe supérieure. Examen de passage. Rite, cérémonie de passage*, qui marque solennellement, dans certaines sociétés, l'accès à un nouveau statut, et particulièrement l'entrée dans l'âge adulte.

Pour indiquer qu'on fait succéder une action, une tâche, une situation à une autre. *Passage à l'ordre du jour. Passage à la discussion des articles, ou aux articles*, dans l'examen d'un projet ou d'une proposition de loi par une assemblée parlementaire, étape qui suit la discussion générale du projet ou de la proposition. PSYCHOL. *Passage à l'acte*, voir *Acte*.

4. Le fait de soumettre à l'action ou de subir l'action de quelque chose. *Passage au tamis, à la moulinette. Passage de l'acier au laminoir*. Fig. et fam. *Passage à tabac*, le fait de rosser quelqu'un.

II. Lieu où l'on passe. 1. Voie, chemin qui permet de se rendre d'un point à un autre, de franchir un obstacle. *Un passage large, étroit, encaissé, difficile. Un passage à flanc de montagne. Le passage du Nord-Ouest*, voie maritime, au nord du Canada, permettant de relier l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. *Garder, défendre un passage. Ménager, se frayer un passage. Un passage condamné. Un passage souterrain.*

Passage à niveau, voir *Niveau*. *Passage inférieur, supérieur*, se dit d'une route qui passe au-dessous, au-dessus d'une autre ou d'une voie ferrée. *Passage protégé, passage pour piétons*, réservé aux piétons pour traverser une chaussée. *Passage clouté*, voir *Clouter*.

2. Ruelle étroite, galerie souvent couverte et réservée aux piétons. *Passage public, privé. Un passage réservé aux riverains. Un passage bordé de boutiques. Le passage Choiseul, le passage des Panoramas, à Paris. À Lyon, les passages entre les maisons sont appelés traboules.*

III. Fragment de texte, d'œuvre littéraire ou musicale que l'on distingue de l'ensemble. *On trouve dans ce texte quelques passages intéressants. Un passage narratif, descriptif. Citer, commenter un passage de l'Écriture. Dans cet opéra, il y a de fort beaux passages.*

*II. **PASSAGE** n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'italien *passaggio*, de même sens.

ÉQUIT. Figure de haute école dans laquelle on exécute un trot raccourci ralenti et cadencé.

PASSAGER, -ÈRE adj. et n. XIV^e siècle, dans l'expression *vassiaus passagierz*, qui désignait un navire de transport. Dérivé de *passage*.

I. Adj. 1. Qui ne fait que passer en un lieu. *Un hôte passer.*

Fam. Se dit d'une voie très fréquentée. *Une rue passagère.* (On dit aussi *Passant*.)

2. Qui est de peu de durée. *Un succès passager. Malaise passager.*

II. N. Personne qui voyage à bord d'un navire, d'un avion ou, par ext., d'un véhicule quelconque. *Il y a sur ce navire cent hommes d'équipage et cinq cents passagers. Un passager de pont, d'entrepont, de cabine. Un passager clandestin. L'un des passagers de l'autocar a été blessé dans la collision.*

PASSAGÈREMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *passager*.

De façon fugace ; pour peu de temps. *Il est passagèrement indisposé.*

PASSANT, -ANTE adj. et n. XII^e siècle, au sens de « qui sert de passage ». Participe présent de *passer*.

I. Adj. 1. Très fréquenté ; où passe beaucoup de monde, où la circulation est intense. *Rue passante. Lieu passant.* (On dit aussi, familièrement, *Passager*.)

2. Dans des emplois spécialisés. HÉRALD. Se dit d'un animal représenté à l'horizontale dans une attitude de marche. *Lion, lévrier, cerf passant. D'azur au cheval passant d'or.* – TENNIS. *Tir passant*, coup rapide et tendu, faisant passer la balle hors de portée d'un adversaire qui monte ou qui est au filet (on utilise aussi le terme anglais *Passing-shot*). – ÉLECTROMAGNÉTISME. *Bande passante*, voir *Bande I*.

II. N. 1. Personne qui passe à pied dans une rue, dans un chemin. *Observer les passants. Ses cris ameutèrent les passants.*

Titre célèbre : « À une passante », poème des *Fleurs du mal* de Charles Baudelaire (1857).

2. N. m. Anneau de cuir, de tissu, de métal qui sert à maintenir l'extrémité libre d'une ceinture, d'une courroie après qu'elle a passé dans la boucle. Par anal. Chacune des petites bandes de tissu cousues sur un vêtement afin d'y faire passer une ceinture.

PASSATION n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *passer*.

1. Action de passer un acte, une convention, etc., de l'établir dans les formes requises. *Passation d'un contrat, d'un avenant. La passation d'un ordre en Bourse.*

COMPT. *Passation d'écriture*, action de passer une écriture, d'enregistrer une opération dans un livre comptable. *Contre-passation*, voir ce mot.

2. Action de remettre, de transmettre. Dans la locution *Passation des pouvoirs*, désignant l'acte par lequel le titulaire d'une fonction en transmet l'exercice à son successeur. *Cérémonie de passation des pouvoirs*.

PASSAVANT n. m. XIII^e siècle, *passé avant*, au sens de « bannière » ; XIV^e siècle, au sens de « tour roulante » (machine de guerre). Composé à partir de *passé*, forme conjuguée de *passer*, et d'*avant*.

1. MARINE. Chacune des deux parties latérales du pont d'un navire qui permettent de passer sur le côté d'une superstructure. Désigne aussi une passerelle légère et souvent amovible permettant de passer d'une superstructure à une autre sans descendre sur le pont.

2. FISC. Document délivré par les Contributions indirectes, qui autorise le transport de marchandises exemptées de droits.

I. PASSE n. f. XIV^e siècle. Déverbal de *passer*.

1. Action de passer. Employé dans quelques locutions. *Mot de passe*, mot secret donnant accès à un lieu, permettant de se joindre à un groupe. *Maison, hôtel de passe*, où s'exerce la prostitution. Par méton. Pop. *Une passe*, brève relation entre un prostitué ou une prostituée et son client.

Dans divers domaines spécialisés. SPORTS. Dans les sports d'équipe, action de passer le ballon à un coéquipier. *Faire une passe à un ailier. Interception d'une passe. Passe aveugle*, où l'on passe le ballon sans regarder le partenaire à qui il est destiné, afin de tromper l'adversaire. *Passe décisive*, au football, passe qui donne l'occasion de marquer. – ESCR. *Passe avant*, attaque portée à l'adversaire en passant le pied arrière devant le pied avant. *Passe arrière*, mouvement inverse. *Une passe d'armes*, une succession d'attaques, de ripostes, de parades ou, fig., une discussion vive, une altercation. – DANSE. Mouvement du corps, déplacement des pieds particulier à certaines figures. *Une passe de tango*. – TAUROM. Figure qu'exécute le torero avec la cape puis la muleta, pour faire passer le taureau. – SPECTACLES. Mouvement par lequel le prestidigitateur fait disparaître ou réapparaître divers objets. – OCCULT. Mouvement que fait le magnétiseur avec les mains, à distance ou en effleurant la personne qu'il prétend magnétiser. – TECHN. Action de passer un outil sur toute la longueur d'une pièce. *Passe de grattage, de fraisage. Le marbre se ponce en plusieurs passes*. – MARINE. Tour que fait un cordage sur une poulie.

2. Lieu où l'on passe. MARINE. Étroit passage navigable ; chenal ménagé à l'entrée d'un port ou à travers un cordon littoral. *La passe est obstruée par des épaves. S'engager dans la passe*. – GÉOGR. Nom donné à un col élevé et peu accessible.

Loc. fig. *Être dans une bonne, une mauvaise passe*, dans une bonne, une mauvaise situation. *Traverser une mauvaise passe*, une période défavorable. *Être en passe, en bonne passe pour*, être bien placé pour. *Il est en bonne passe pour atteindre ses objectifs. Être en passe de*, sur le point de, en train de. *Il est en passe de faire fortune, de perdre son emploi*.

3. Ce qui dépasse, excède. COMPT. *Passe de caisse*, somme attribuée à un caissier pour couvrir de possibles erreurs de caisse. – IMPRIMERIE. *Main de passe*, supplément de papier alloué à un tirage pour la mise en train ou pour suppléer à des feuilles défectueuses. *Volumes de passe*, que l'on tire en sus du nombre d'exemplaires prévu. Ellipt. *La passe*, l'ensemble des exemplaires sur lesquels les auteurs ne touchaient pas de droits. – JEUX. À la roulette, la seconde moitié des numéros, de dix-neuf à trente-six, par opposition à *Manque*, de un à

dix-huit. *Miser sur passé. Noir, impair et passé*. – CHAPELIERIE. Partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la calotte et qui encadre le visage.

*II. PASSE n. m. XIX^e siècle. Forme abrégée de *passé-partout*.

Synonyme familier de *Passe-partout*. *Le garçon d'étage utilise son passé pour ouvrir les chambres*.

PASSÉ, -ÉE adj. et n. XII^e siècle. Participe passé de *passer*.

I. Adj. 1. Qui n'est plus, qui appartient à un temps révolu. *Le temps passé. Au temps passé. Les siècles passés. Revenir sur ses erreurs passées. Se souvenir du bonheur passé, de sa vie passée*.

Avec un nom désignant une période, une durée. Qui vient de s'écouler. *L'an passé. L'été passé. La semaine passée. Dimanche passé*. Régional. *À jour passé*, tous les deux jours.

Dans l'indication du temps, précède le nombre de minutes qui se sont écoulées depuis la fin de la dernière heure. *Il est deux heures passées de cinq minutes. Absolt. Il est midi passé, six heures passées, légèrement plus de midi, de six heures. Il a cinquante ans passés*.

2. Qui a perdu son éclat, sa fraîcheur. *Une couleur passée. Une étoffe passée. Un vin, un melon passé*, dont le temps a altéré les qualités.

Loc. *Passé de mode, démodé, désuet. Cet usage semble passé de mode*.

3. GRAMM. Se dit de certaines formes verbales composées qui marquent l'antériorité d'une action par rapport au moment de l'énonciation ou à un moment pris comme repère. *Subjonctif, conditionnel, impératif, infinitif passé. Participe passé, voir Participe*.

II. N. m. 1. Temps, époque qui précède le moment présent. *Le passé, le présent et l'avenir. Le passé proche, immédiat. Dans un passé lointain*.

Loc. *Par le passé, dans le passé, autrefois. Un cas semblable s'est déjà produit par le passé. Ils ont longuement discuté comme par le passé*.

2. Par méton. L'ensemble des événements qui se sont produits avant le moment présent, qui appartiennent à un temps révolu. *Idéaliser le passé. Faire table rase du passé. Oublions le passé et n'en parlons plus. Expr. Le passé est le passé*.

Spécialt. L'ensemble des événements et des faits qui ont marqué l'existence d'un individu, la vie d'un groupe ; ce qui constitue leur histoire. *Le passé d'un peuple, d'une nation. Une cité au passé glorieux. Avoir un passé inavouable, gênant. Le passé de l'accusé ne plaide pas en sa faveur. Fouiller, dévoiler le passé de quelqu'un. Songer au passé, ressasser le passé. Il vit, il se réfugie dans le passé. Les réminiscences du passé*.

Expr. *Mentir à son passé* (vieilli), donner par ses actions un démenti à sa conduite antérieure. Péj. *Avoir un passé, avoir commis des actes répréhensibles, condamnables*.

3. GRAMM. *Les temps du passé*, l'ensemble des temps exprimant une action antérieure au moment de l'énonciation. *Futur du passé ou dans le passé, voir Futur. Irréel du passé, voir Irréel*.

Passé simple ou, vieilli, *passé défini*, temps simple de l'indicatif qui permet d'envisager dans sa totalité une action entièrement achevée au moment de l'énonciation. *Mettre, conjuguer un verbe au passé simple. Le passé simple, parfois appelé passé historique, est avec l'imparfait un des temps du récit. Le passé simple peut exprimer une durée plus ou moins longue, mais toujours déterminée, comme dans les phrases « Mathusalem vécut 969 ans » ou « Il sursauta à ce bruit »*.

Dans la phrase « Il était encore lycéen quand la guerre éclata », le *passé simple* introduit un événement survenant au cours d'une période évoquée à l'imparfait.

Passé composé ou, vieilli, *passé indéfini*, temps composé de l'indicatif qui présente une action achevée au moment de l'énonciation en la considérant dans son rapport avec le présent. Dans les phrases « L'ère chrétienne a commencé il y a 2 000 ans » et « On ne lui a remis qu'hier son diplôme », le *passé composé* souligne le lien entre l'action et le moment de l'énonciation. **Le passé composé ne peut remplacer le passé simple dans tous ses emplois.**

Emplois particuliers du *passé composé*. Dans une proposition subordonnée hypothétique, pour exprimer une action antérieure à celle de la principale, elle-même au futur : « Si vous avez fini à temps, nous sortirons ». Pour conférer à un fait souvent constaté la portée d'une vérité générale : « La discorde a toujours régné dans l'univers ». Dans l'usage courant, pour présenter un fait à venir mais considéré comme déjà accompli : « J'ai fini dans cinq minutes ».

Passé antérieur, voir *Antérieur*. *Passé surcomposé*, temps surcomposé formé à partir du *passé composé*, comme dans : « J'ai eu fini ».

4. BRODERIE. Point plat où la soie, le coton couvrent également le dessus et le dessous de l'étoffe et qui permet de remplir entièrement un motif, un dessin.

5. CHORÉGR. Syn. de *Contretemps*.

***PASSE-BANDE** adj. inv. ^{XX^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *bande*.

ÉLECTRON. TÉLÉCOMM. *Filtre passe-bande*, filtre électrique qui ne laisse passer que les oscillations d'une fréquence comprise entre deux valeurs, lesquelles constituent les limites inférieure et supérieure d'une zone appelée bande passante.

PASSE-BOULE n. m. (pl. *Passe-boules*). ^{XX^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *boule*.

Jeu consistant à lancer une boule dans la bouche largement ouverte d'un personnage représenté sur un panneau (on écrit aussi *Passe-boules*).

PASSE-CRASSANE n. f. (pl. *Passe-crassanes*). ^{XIX^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, au sens de « dépasser », et de *crassane*, nom d'une variété de poire.

Variété de poire d'hiver, juteuse et parfumée, à la peau épaisse et à la chair légèrement grumeleuse.

PASSE-DEBOUT n. m. inv. ^{XVIII^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *debout*.

Anciennt. Dispense de l'octroi, accordée par les autorités municipales aux négociants qui ne faisaient que traverser une ville avec leurs marchandises.

PASSE-DIX n. m. inv. ^{XVI^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, au sens de « dépasser », et de *dix*.

Anciennt. Jeu qui se jouait avec trois dés, où les joueurs faisaient le pari d'amener plus de dix points en un seul coup.

PASSE-DROIT n. m. (pl. *Passe-droits*). ^{XVI^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *droit*.

1. Avantage, privilège qu'on accorde à quelqu'un en contrevenant à une loi, à un règlement ou à l'usage ordinaire. *Bénéficier d'un passe-droit. Accorder des passe-droits.*

2. Vieilli. Injustice que l'on commet à l'égard d'une personne en lui préférant, pour un grade, un emploi ou une récompense, une personne moins fondée qu'elle à l'obtenir.

PASSÉE n. f. ^{XIII^e} siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *passer*.

1. CHASSE. Passage de certains oiseaux qui migrent ou qui se déplacent pour se nourrir ou s'abriter ; moment de la journée où a lieu ce passage. *L'heure de la passée. Tirer des bécasses à la passée. La chasse à la passée a lieu au crépuscule du matin ou du soir.*

2. VÈN. Souvent au pluriel. Sentier tracé et fréquenté par le gibier. *Les passées du cerf, du daim.* (On dit aussi *Coulée*.)

PASSE-FLEUR n. f. (pl. *Passe-fleurs*). ^{XV^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *fleur*.

BOT. Variété d'anémone.

***PASSÉISME** n. m. ^{XX^e} siècle. Dérivé de *passé*.

État d'esprit d'une personne, d'un groupe social que l'on juge exagérément attachés à des valeurs, des usages, des conceptions du passé.

***PASSÉISTE** adj. ^{XX^e} siècle. Dérivé de *passé*.

Qui s'oppose aux idées et aux usages du présent au nom d'une vision idéalisée du passé. Par méton. *Une conception passéiste de la société. Cet ouvrage offre une image passéiste du monde paysan.* Subst. *Un, une passéiste.*

PASSE-LACET n. m. (pl. *Passe-lacets*). ^{XIX^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *lacet*.

Grosse aiguille à pointe émoussée à l'aide de laquelle on introduit un lacet ou un cordon dans un œillet, dans une coulisse, etc.

PASSEMENT n. m. ^{XII^e} siècle, au sens d'« action de passer » ; ^{XVI^e} siècle, au sens actuel. Dérivé de *passer*.

Bande d'étoffe plate où sont entrelacés des fils d'or, d'argent, de soie, de laine, etc., qui sert d'ornement aux vêtements, aux tentures.

Par ext. Se dit aussi des ganses ou des rubans cousus sur les vêtements et, plus généralement, des ouvrages tissés, tressés, brodés que l'on destine au même usage. *Les cordonnets, les franges, les glands sont des passements.*

PASSEMENTER v. tr. ^{XVI^e} siècle. Dérivé de *passement*.

Garnir de passements. *Passementer un habit. Une tenture passémentée.*

PASSEMENTERIE n. f. ^{XVI^e} siècle. Dérivé de *passement*.

Ensemble des ouvrages tissés, tressés ou brodés servant à l'ornementation des vêtements, des tentures ; fabrication et commerce de ces ouvrages.

PASSEMENTIER, -IÈRE n. ^{XIV^e} siècle. Dérivé de *passement*.

Personne qui fabrique ou qui vend de la passementerie. En apposition. *Ouvrier passementier.* Adj. *Industrie passementière.*

PASSE-MONTAGNE n. m. (pl. *Passe-montagnes*). ^{XIX^e} siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *montagne*.

Bonnet de tricot qui couvre entièrement la tête et une partie du visage.

PASSE-PARTOUT ◇ n. m. inv. xvi^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *partout*.

1. Clef qui permet d'ouvrir des serrures différentes dans une même maison, dans un même établissement. *Passe-partout d'hôtel*. (On dit aussi, par abréviation familière, *Passe*.)

S'est dit aussi de la clef de la porte extérieure d'une maison dont tous les locataires possédaient un exemplaire.

Fig. Adj. Qui convient à tous les usages, à toutes les situations. *Une tenue passe-partout*. Des expressions *passe-partout*.

2. Grande scie à bois, à lame large et souple, dépourvue de cadre, munie d'une poignée à chaque extrémité et dont l'usage requiert deux personnes.

3. Encadrement de papier ou de carton dans lequel on glisse un dessin, une gravure, une photographie. GRAV. Planche gravée dont le centre a été évidé pour pouvoir y placer une autre planche gravée, à laquelle la première sert d'encadrement. — IMPRIMERIE. Ancienn. Ornement de bois ou de fonte dont le centre était évidé pour recevoir une lettre ou un motif.

PASSE-PASSE ◇ n. m. inv. xv^e siècle, au sens de « tours d'adresse ». Redoublement de *passer*, impératif de *passer*, avec *muscade* (voir ce mot) ou un nom équivalent sous-entendu.

Ne s'emploie que dans la locution *Tour de passe-passe*, tour d'adresse exécuté par un prestidigitateur ou, fig. et fam., tromperie adroite, fourberie.

PASSE-PIED n. m. (pl. *Passe-pieds*). xvi^e siècle, *passe-pyés*. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *piéd*.

Danse ancienne à trois temps, d'un mouvement vif. Par méton. Air sur lequel on exécute cette danse.

PASSE-PIERRE n. f. (pl. *Passe-pierres*). xvii^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *piéd*.

BOT. Un des noms de la christe-marine.

***PASSE-PLAT** n. m. (pl. *Passe-plats*). xx^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *plat*.

Guichet ménagé à travers une cloison séparant une salle à manger d'une cuisine, qui permet de passer les plats, les assiettes d'une pièce à l'autre.

PASSEPOIL n. m. xviii^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *poil*.

Bande étroite d'étoffe ou de cuir prise dans une couture de manière à former une garniture, un liséré, et qui sert d'ornement. *Des revers bleus ornés d'un passepoil rouge*. MILIT. Liséré bordant les coutures de certains uniformes, dont la couleur, contrastant avec celle du drapeau, sert de signe distinctif à un corps de troupe. *Un passepoil jonquille orne le pantalon bleu des chasseurs à pied*.

***PASSEPOILER** v. tr. xix^e siècle. Dérivé de *passepoil*.

Garnir d'un passepoil.

PASSEPORT n. m. xv^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *port*, au sens de « passage, chemin ».

Document délivré par l'État qui, certifiant l'identité, la nationalité et le domicile de son titulaire, permet à celui-ci de pénétrer dans un pays étranger. *Délivrer un passeport, des passeports*. *Faire viser un passeport*. *Le passeport demeure propriété de l'État*. *Passeport avec visa*. *Faux passeport*. *Passeport diplomatique*, délivré aux agents des missions diplomatiques, à certains fonctionnaires internationaux et à de hautes personnalités, et qui permet à son titulaire de

franchir les frontières sans être astreint à toutes les formalités de douane. *Passeport de service*, délivré par un État aux personnes envoyées en mission à l'étranger sans qu'elles bénéficient du statut de diplomate.

Expr. *Demander ses passeports*, se dit d'un ambassadeur qui, pour signifier le désaccord de son gouvernement avec celui auprès duquel il est accrédité, fait connaître son intention de quitter le pays. *Recevoir ses passeports*, se dit lorsqu'un ambassadeur se voit signifier son congé par le gouvernement du pays où il exerce ses fonctions.

Désigne aussi un document similaire nécessaire pour voyager à l'intérieur d'un pays. *Au xix^e siècle, en France, les passeports étaient délivrés par les maires des communes*. *En Union soviétique, le passeport était un document d'identité indispensable à tout individu pour voyager à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières*.

Fig. et fam. Ce qui donne la possibilité d'accéder à certains lieux, avantages, fonctions.

PASSER v. intr., tr. et pron. xi^e siècle. Emprunté du latin tardif **passare*, de même sens, lui-même dérivé de *passus*, « pas ».

Passer est un des verbes les plus riches d'emplois de la langue française. Des constructions différentes exprimeront en effet le même sens : *une marchandise passe en fraude, on la passe ou on la fait passer en fraude*. Une même tournure correspondra à de nombreuses acceptions, propres ou figurées, notamment lorsque le complément est introduit avec une préposition : c'est alors celle-ci qui porte l'essentiel de la signification. *Passer* s'emploie par ailleurs, tant au propre qu'au figuré, dans un très grand nombre de locutions et d'expressions qui, dans la plupart des cas, sont expliquées au mot principal.

I. V. intr. (On considère traditionnellement que, lorsqu'il est conjugué avec l'auxiliaire *Avoir*, le verbe *Passer* exprime l'action, et que, avec l'auxiliaire *Être*, il exprime son résultat : *l'hiver a passé bien vite, l'hiver est maintenant passé*. Cependant, l'usage actuel tend à faire prévaloir l'auxiliaire *Être* dans les deux cas.)

A. Exprime une idée de mouvement, de déplacement dans l'espace. **1.** Traverser un lieu pour aller d'un point à un autre, pour parcourir la distance qui les sépare ; parvenir à un endroit donné. *On l'a vu passer à pied, en voiture*. *Regarder la foule passer dans la rue*. *Des oiseaux passaient au-dessus de nous*. *Passer sur un pont, sous un porche*. *Passer en courant*. *Il est passé sans nous voir*. *Ils ne font que passer et repasser*. *Pour gagner cette ville, il faut passer par Lyon*. *Une voiture, un automobiliste qui passent au feu rouge ou, fam., qui passent au rouge*, qui franchissent un feu tricolore sans respecter le signal d'arrêt. *La flèche est passée à côté de la cible*. *La balle est passée tout près du cœur*. *Impers*. *Un lieu où il ne passe jamais personne*. Fig. *Une lueur d'ironie passa dans ses yeux*. *Un sourire passa sur ses lèvres*. *Un frémissement passa dans la foule*.

Par anal. *Un pont passe au-dessus du fleuve, par-dessus le fleuve*. *La Seine passe à Paris*. *L'autoroute passe par cette vallée*. *Un tunnel qui passe sous les Alpes*. *La frontière passe au milieu de ce village*. GÉOM. *Par un point passent une infinité de droites ; par deux points ne passe qu'une seule droite*. *Une courbe passant par deux points*.

Spécialt. Venir en un lieu lors d'un déplacement, au cours d'un trajet. *Le facteur passe en fin de matinée*. *Le prochain train passe à midi*. *L'autobus vient juste de passer*. *Passer à son bureau, à la banque*. *Passer chez un ami*, lui faire une courte visite. *Je ne fais que passer, je ne m'attarderai pas*. *Passez donc nous voir*. *Un coursier est passé déposer ce pli*. *Nous passerons vous prendre à sept heures*.

Loc. et expr. *Passer en coup de vent*, ne faire qu'une très courte halte en un lieu. *Passer outre*, voir *Outre II*. *Passez au large !* cri par lequel les sentinelles enjoignent, durant la

nuît, de ne pas s'approcher de l'endroit où elles sont postées. Fam. *Passer sous une voiture, sous un train*, se faire écraser. Fig. *Un ange passe*, voir *Ange*. *La justice est passée*, se dit après la condamnation ou l'exécution d'un coupable. *Laisser passer une occasion*, ne pas la saisir. *Passer à côté de quelque chose*. *Nous sommes passés à deux doigts de la catastrophe*. *Passer entre les mains de quelqu'un*, se dit de quelque chose qu'on détient temporairement. *Ces documents lui sont passés entre les mains*. Se dit aussi familièrement en parlant d'une personne. *Passer entre les mains d'un chirurgien*. *Passer sous le nez de quelqu'un* (fam.), lui échapper. *Il dit tout ce qui lui passe par la tête*, il parle à tort et à travers. *Cela lui passe par-dessus la tête* (fam.), il n'y entend rien. *Passer sur quelque chose*, ne pas s'y arrêter, éviter d'en parler. *Passons sur les détails* et, absolt., *Passons !* n'insistons pas. Impers. *Avant que cela arrive*, il passera de l'eau, beaucoup d'eau sous les ponts, cela n'arrivera pas de sitôt ou même n'arrivera jamais. *Il lui passe entre les mains des sommes considérables*.

Passer devant, derrière quelqu'un, prendre position devant lui, derrière lui. *Je passerai devant vous pour vous montrer le chemin*. Fig. *Passer avant quelqu'un, avant quelque chose*, l'emporter sur eux, présenter plus d'importance. *Faire passer sa famille avant ses amis*. *L'honneur passe pour lui avant toute chose*. *Son intérêt passe avant tout*. *Passer après*, être tenu pour secondaire, accessoire. *Passer au premier, au second plan, à l'arrière-plan*.

MARINE. *Passer au large d'une île, d'un port*. *Passer au vent*, laisser sous le vent un cap, un écueil, un autre navire. On dit, dans le sens contraire, *Passer sous le vent*. *Passer à la poupe*, ranger de près l'arrière d'un bâtiment. *Passer à la bande*, dans la marine militaire, ranger un bâtiment en rendant les honneurs, l'équipage aligné sur le pont. *Passer sur le bord*, se dit de la garde qui se met en rang à la coupée pour rendre les honneurs.

Loc. adv. *En passant*, sans s'attarder et, fig., incidemment. *Jeter un coup d'œil en passant*. *Je n'ai évoqué cette question qu'en passant*. *Vous remarquerez en passant que...* *Cela soit dit en passant*, ou *Soit dit en passant*.

2. Quitter un lieu pour accéder à un autre en empruntant une voie, un chemin ; se rendre en un lieu en franchissant un seuil, un obstacle. *Passer par la grande porte*. *Le voleur est passé par la fenêtre*. *Passons à côté, passons dans mon bureau*. *Passer de la salle à manger au salon, passer au salon*. *Passer par-dessus un mur, une clôture*. *Le ballon est passé par-dessus les tribunes*. *Passer d'une rive à l'autre d'un fleuve*. *Passer à l'étranger, dans un pays voisin*. Fam. *Où étiez-vous donc passé ? Où a bien pu passer ce dossier ?*

Fig. *Passer par*, recourir à, utiliser les services de. *Passer par une agence pour réserver des billets d'avion*. *Passer par la voie hiérarchique*.

Employé sans complément. *Il y a trop de monde, vous ne passerez pas*. *Le col est enneigé, nous ne pourrions pas passer*. *S'écarter pour laisser passer quelqu'un*. *On ne passe pas ! Laissez-passer*, voir ce mot. HIST. *Laissez faire, laissez passer*, mot d'ordre du libéralisme économique, voir *Laisser*.

Prov. *Les chiens aboient, la caravane passe*, voir *Aboier*.

Par ext. *Le sang passe par les veines et les artères*. *Le vent passe sous la porte*. *Faire passer une corde sur une poulie*. *Faire passer un métal au laminoir, par le laminoir*. Expr. fig. *Passer sous le marteau*, être vendu au enchères. Fam. *Le courant passe ou ne passe pas entre eux*, ils s'entendent bien ou mal.

Spécialt. *Couler au travers d'un filtre, d'un tamis*. *Le café passe, est en train de passer*. Fam. Être digéré. *Son déjeuner ne passe pas, a du mal à passer*. Fig. *Les reproches qu'on me fait ne passent pas*, sont inacceptables. Pop. *Le, la sentir passer*, supporter une épreuve pénible et, spécialt., une lourde dépense.

Expr. *Passer en force*, en usant surtout de sa force, avec violence. *Ça passe ou ça casse !* (fam.). *Passer à table*, se mettre à table et, fig. et fam., avouer. *Passer par-dessus bord, tomber à la mer*. *Passer à l'ennemi*, rejoindre les lignes adverses et, fig., changer de camp. On dit de même, dans le langage de la politique, *Passer à l'opposition* ou *dans l'opposition*. Fig. *Passer à travers les mailles du filet, passer entre les gouttes*, se tirer heureusement d'affaire. *Passer sous les fourches Caudines*, voir *Fourche*. Fam. *Passer au travers d'un contrôle, d'une corvée, d'une épidémie*, y échapper. *Passer comme une lettre à la poste*, sans la moindre difficulté. *Passer du coq à l'âne*, voir *Coq*. *Il faudrait me passer sur le corps*, se dit pour marquer une opposition irréductible. *Passer sur le ventre de quelqu'un*, l'écarter par tous les moyens pour parvenir à ses fins.

3. Se présenter en un lieu pour subir un examen, une épreuve, un contrôle. *Passer au tableau*. *Passer à la visite médicale*. Spécialt. *Comparaitre, être traduit devant une juridiction*. *Passer en jugement*. *Passer en cour martiale, en conseil de guerre*. Par ext. *Son affaire passe en justice le mois prochain*.

Expr. fam. *Passer à la caisse*, se faire payer. *Passer devant monsieur le maire*, se marier civilement.

4. En parlant d'une œuvre dramatique ou cinématographique, d'une émission radiophonique ou télévisée. Être représenté, projeté ou diffusé. *Un vaudeville qui passe sur les Boulevards*. *Ce film passe en exclusivité, il est passé plusieurs fois à la télévision*. *Cette série passe sur une autre chaîne, elle passe tous les jours à 22 heures*. En parlant d'une personne. *Ce chansonnier passe dans plusieurs cabarets*. *Ce chanteur passe souvent à la radio, à la télévision*. Fam. *Passer à l'antenne, en direct*.

5. Être admis, accepté, toléré ; être adopté. *Cet élève passe en troisième*. *La loi est passée ou a passé à quelques voix de majorité*. *Cela est passé dans l'usage, dans les mœurs*. *Ce tour est passé dans la langue familière*.

Expr. fig. *Laisser passer, tolérer ; ne pas relever*. *Il ne laisse rien passer*. *Laisser passer une perfidie*. *Les correcteurs ont laissé passer beaucoup d'erreurs dans cet ouvrage*. *Passe ou passe encore*, cela est admissible, excusable. *Passe pour cette fois, mais ne recommence pas ! Passe encore qu'il soit bavard, mais il est médisant*.

B. Exprime une idée de durée. 1. En parlant du temps. S'écouler. *Les heures passaient*. *Trois mois ont passé ou sont passés*. *Les beaux jours sont passés*. Expr. *Faire passer le temps* (on dit plutôt, transt., *Passer le temps*), se divertir, s'occuper à quelque chose. *Jouer aux cartes pour faire passer le temps*.

Titre célèbre : *Comme le temps passe*, de Robert Brasillach (1937).

2. Prendre fin, s'achever ; cesser d'exister, disparaître. *Il est en colère, mais cela passera*. *L'idée, la fantaisie m'en est passée*. *Cela lui passera, ce n'est qu'un caprice ! Ce remède fait passer la migraine*. *Le danger est passé*. *Cette mode passera, la mode en est passée*. *Les gouvernements passent, l'État demeure*. Expr. fig. *Laisser passer l'orage*, essuyer des reproches, une réprimande sans broncher. Fam. *Faire passer à quelqu'un le goût du pain*, lui ôter la vie.

Fig. *Toutes ses économies ont passé ou sont passées dans des dépenses inutiles*. *Tout son temps passe en futilités, en bavardage*. Fam. *Y passer*, être entièrement utilisé, consommé. *Toute la bouteille y est passée ou y a passé*, elle a été entièrement vidée.

ÉCRITURE SAINTES. « *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas* », paroles du Christ rapportées dans l'Évangile de saint Matthieu.

Spécialt. S'altérer, se flétrir, perdre de son éclat. *Le bleu de cette étoffe a passé au soleil*. *Ces roses passeront bientôt*.

Expr. proverbiale. *Tout passe, tout casse, tout lasse*, tout a une fin.

C. Exprime un changement d'état, de condition. 1. Accéder à une nouvelle situation, connaître de nouvelles conditions. *Un fonctionnaire qui passe à l'échelon supérieur. Passer par tous les degrés de la hiérarchie. Passer dans le cadre de réserve.*

En deux jours, le thermomètre est passé de 7 °C à 15 °C. Faire passer un métal de l'état solide à l'état liquide. Passer du rire aux larmes, d'un extrême à l'autre, d'un métier à l'autre. Passer de la théorie à la pratique. Cette expression est passée en proverbe. Expr. *Passer de vie à trépas* et, absol., *passer* (vieilli), mourir. *Le malade vient de passer, est passé cette nuit.*

Pour indiquer le commencement d'une action. *Passer en marche arrière.* Loc. *Passer à*, engager, commencer ; en venir à. *Passer au vote, à l'ordre du jour. Passons aux choses sérieuses ! Passer à l'action. Le général donna l'ordre de passer à l'attaque. Le suspect est passé aux aveux.* PSYCHOPATHOL. *Passer à l'acte*, voir *Acte*.

2. Être confronté à, ne pouvoir éviter, subir. *Passer par de cruelles épreuves. Passer par des moments difficiles. Si vous saviez par où je suis passé !* Expr. *Passer par toutes les couleurs*, pâlir, rougir tour à tour. *En passer par les volontés de quelqu'un*, se résoudre à faire ce qu'il demande, se plier à ses volontés. *Il faudra bien en passer par là*, s'y résoudre. Fam. *Passer à l'as*, être dissimulé, escamoté. *Passer à la trappe. Passer sur le billard*, subir une intervention chirurgicale. Pop. *Passer à la casserole*, voir *Casserole*. Ellipt. *Y passer*, subir un désagrément, une épreuve et, spécialt., perdre la vie, être tué. *J'ai bien failli y passer !*

3. Être transmis, légué. *À sa mort, sa fortune passera à son neveu.*

Expr. *Passer de bouche en bouche*, voir *Bouche*. *Passer de main en main. Passer à la postérité.*

4. Employé comme verbe d'état. En parlant d'une personne. Être promu, élevé au rang de. *Passer capitaine. Passer maître*, obtenir le titre de maître dans un corps de métier ou, fig., faire preuve d'une grande maîtrise dans quelque domaine. *Ce compagnon vient de passer maître. Il est passé maître en fourberie, maître dans l'art de tromper.*

Loc. *Passer inaperçu*, n'être pas remarqué. *Passer pour*, être considéré comme, avoir la réputation de. *Il passe pour avisé, pour homme de bien. Il passe pour avoir accompli de nombreux exploits. Faire passer pour*, présenter comme. *Faire passer quelqu'un pour un imbécile. Se faire passer pour*, chercher à tromper en se prévalant d'une qualité que l'on n'a pas. *Il se fait passer pour ce qu'il n'est pas.*

II. V. tr. A. Exprime une idée de mouvement, de déplacement dans l'espace. 1. Traverser un lieu pour aller d'un point à un autre ; franchir une limite, un obstacle. *Passer un pont. Passer une rivière à gué. Passer un détroit. Le cheval a passé aisément tous les obstacles. Passer la frontière. Passer un cap*, le doubler et, fig., dépasser un point critique, franchir une étape importante. *Passer le cap de la cinquantaine.*

Loc. et expr. *Passer son chemin*, voir *Chemin*. *Passer la barre*, voir *Barre*. *Passer la rampe*, produire un effet sur le public, l'intéresser, le toucher et, fig. et fam., être accueilli favorablement par l'opinion. Fig. *Passer le Rubicon* (on dit plus souvent *Franchir le Rubicon*, voir *Franchir*). Fam. *Passer le pas*, prendre, après avoir longtemps hésité, une décision qui engage l'avenir (on dit plus souvent *Sauter* ou *Franchir le pas*).

Fig. et vieilli. Dépasser, surpasser. *Fontenelle passa tous ses confrères en longévité. La vérité passe la fiction.* Aujourd'hui, ne s'emploie plus guère que dans des locutions exprimant l'excès, l'outrance. *Passer les bornes, les limites de la bienséance. Passer la mesure, exagérer. La réussite a passé notre espérance.* Expr. *Cela passe le jeu*, cela dépasse

la simple raillerie. Spécialt. Être au-dessus des forces du corps, des facultés de l'esprit. *Cela passe l'entendement, l'imagination*, c'est incompréhensible, inconcevable ou inacceptable.

Prov. *Expérience passe science. Contentement passe richesse.*

2. Faire traverser ; transporter d'un lieu à un autre, notamment de façon clandestine, illégale. *Passer des marchandises en fraude.*

Spécialt. Faire couler à travers une passoire, un filtre ; tamiser. *Passer le bouillon. Passer de la farine au blutoir.*

3. Faire mouvoir, faire glisser. *Passer sa main sur son visage, sur ses cheveux. Passer le balai, l'aspirateur. Passer l'éponge sur la table pour l'essuyer.* Expr. fig. et fam. *Passer l'éponge sur quelque chose*, l'effacer, ne pas en tenir compte. *Passer la brosse à reluire*, voir *Brosse*. *Passer la main dans le dos de quelqu'un*, le flatter pour en tirer quelque avantage.

Par méton. Appliquer, étendre une matière sur une surface. *Passer une couche de peinture sur un mur, passer de la cire sur le parquet.* Fig. et fam. *Passer un savon à quelqu'un*, lui faire de vives réprimandes.

Par ext. *Passer un film*, le projeter, le diffuser. *Passer un disque, une cassette.*

4. Mettre en place, ajuster ; glisser, enfiler. *Passer une bague à son doigt. Passer un vêtement. Passer la bride à un cheval. Passer un ruban, un lacet dans un œillet. Passer les menottes à quelqu'un. Passer son épée au travers du corps de quelqu'un.*

Expr. fig. *Passer la corde au cou de quelqu'un*, lui faire perdre son indépendance. Fam. *Passer l'arme à gauche*, mourir.

Par ext. *Passer une vitesse*, manœuvrer le levier de vitesse d'un véhicule. Fam. *Passer la troisième.*

5. Remettre, transmettre. *Passez-moi ce livre. Passer le sel, la salière à son voisin. Passer la balle à un coéquipier. Passer une pièce fausse* (vieilli), la donner en paiement. Fam. *Passer une maladie à quelqu'un*, la lui transmettre par contagion.

COMMERCE. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, lui en transmettre la propriété par un endossement.

Fig. *Passer sa charge, ses pouvoirs à son successeur. Passer la consigne. Passer ses ordres à ses subordonnés. Passer la parole à quelqu'un*, lui donner la parole, son tour de parole. *Passer un coup de fil* (fam.), téléphoner. *Passer un appel téléphonique à quelqu'un*, le lui transférer. Par méton. Fam. *Passer une personne à une autre*, les mettre en communication.

Expr. *Passer la main*, renoncer à son tour de jouer et en faire bénéficier le joueur suivant ou, fig., transmettre ses pouvoirs à un successeur. *Passer le témoin, passer le relais*, le bâton qui sert de témoin dans une course de relais et, fig., se décharger d'une affaire sur quelqu'un d'autre. Fig. *Passer le flambeau*, confier à un successeur la tâche à laquelle on s'était consacré.

B. Exprime une idée de durée. 1. Laisser ou faire s'écouler. *Passer une année à l'étranger, une heure à rêver. Passer une bonne ou une mauvaise nuit. Passer sa journée à lire. Passez de bonnes vacances ! Il a passé l'été à la campagne. Ce n'est qu'un mauvais moment à passer.*

Expr. *Passer le temps*, s'occuper à diverses activités ou, fig., employer son temps à des choses sans intérêt pour tromper son ennui (on dit aussi, familièrement, *Tuer le temps*). Fam. *Passer un mauvais quart d'heure*, un moment difficile.

2. Dépasser une certaine durée, un certain moment. *J'ai passé l'âge de me livrer à de telles excentricités. Il a passé la limite d'âge.*

Fam. Surtout en tournure négative. *Le malade ne passera pas la nuit*, il mourra avant l'aube.

3. Faire cesser ; assouvir. *Passer son envie d'une chose*, satisfaire le désir qu'on en a. *Passer sa colère sur quelqu'un*.

C. Exprime l'idée d'une action, d'une procédure. 1. Exposer, soumettre à l'action de. *Passer un meuble à l'encaustique*. *Passer des instruments à l'étuve, au stérilisateur*. Expr. *Passer au crible*, voir *Crible*. *Passer quelqu'un par les armes*, le fusiller. *Passer au fil de l'épée*, voir *Épée*. Fam. *Passer à tabac*, rouer de coups.

MILIT. *Passer des troupes en revue, passer une revue*. Par ext. Fig. *Passer quelque chose en revue*, l'examiner attentivement, en faire l'inventaire.

2. Subir une épreuve, un contrôle. *Passer un examen, un concours*, s'y présenter ou, vieillir, le réussir. *Passer le baccalauréat*. *Passer une audition*. *Passer une visite médicale*.

3. Accomplir une action dans les formes requises. *Passer un marché, un accord*. *Passer commande d'une fourniture*. *Passer un compromis*, le conclure. *Passer des aveux*, avouer un crime, un délit conformément à la procédure.

Spécialt. DROIT. Établir dans les formes légales. *Passer un contrat, un avenant*. *Un acte passé par-devant notaire*. – COMPT. Enregistrer, inscrire. *Passer une opération dans un livre comptable*. *Passer des écritures*. *Passer un article en dépense*. *Passer une somme d'un registre ou d'un chapitre à un autre*, la transférer. *Contre-passer*, voir ce mot. Fig. et fam. *Passer quelque chose par pertes et profits*, se résigner à sa perte sans regrets excessifs.

D. Fig. 1. Omettre ; ne pas s'arrêter ou s'attarder sur ; ne pas mentionner. *Passer un chapitre du livre qu'on lit*. *Passer les détails d'une affaire*. *Passer quelque chose sous silence*, n'en pas parler, de façon délibérée.

Expr. et loc. *J'en passe et des meilleurs* ou *des meilleures*, voir *Meilleur*. *Passer sa parole, passer son tour de parole*, dans certains jeux, renoncer à faire une enchère ou à profiter de son tour. Ellipt. *Je passe* ou, simplement, *Passe*. Pop. *Passer quelque chose à l'as, à la trappe*, le dissimuler, l'escamoter.

2. Accorder, concéder ; accepter, pardonner. *Passer un caprice à quelqu'un*. *Je vous passe cette sottise*. *Vous passez tout à cet enfant*. Loc. vieillie. *Passer condamnation* (s'emploie surtout au sens figuré, voir *Condamnation*).

Pron. réfléchi indirect. *Se passer une fantaisie, une folie*, se la permettre, y céder.

Dans la conversation, pour prier quelqu'un d'excuser une liberté de ton, de parole. *Passez-moi le mot, l'expression, cette expression*.

Expr. proverbiale. *Passez-moi la casse ou la rhubarbe*, je vous passerai le sénat, faisons-nous des concessions, des compliments mutuels.

III. V. pron. 1. Arriver, survenir, avoir lieu. *Ces événements se sont passés il y a fort longtemps*. *Comment s'est passé votre voyage ? L'entrevue ne s'est pas passée comme vous le dites, comme prévu*. *Si tout se passe bien, l'affaire sera vite réglée*. *Voilà ce qui se passe quand on manque de jugement*. *Tout se passe, tout s'est passé comme si...* Impers. *Il se passe des choses étranges dans cette maison*. Fam. *Il s'en passe de belles, de jolies !* il se produit des choses peu avouables, répréhensibles.

Expr. *Cela ne se passera pas comme cela, pas ainsi*, les choses n'en resteront pas là. Spécialt. Se dérouler, prendre place à une époque, en un lieu déterminés. *L'action se passe à Paris, sous la Révolution*.

2. En parlant du temps. S'écouler. *Une heure s'était passée depuis son départ*. *La soirée s'est passée dans l'attente*. *Ses journées se passent à lire*. *Tout leur temps se passe en frivolités*. Impers. *Il ne se passe pas une journée sans que je pense à vous*.

Par ext. Prendre fin, cesser. *Attendons que l'averse se passe*.

Prov. *Il faut que jeunesse se passe*.

3. S'accommoder du manque, de l'absence de ; se priver, s'abstenir. *Ils ne peuvent se passer de fumer*. *Se passer du superflu*. *Je m'en passe très bien*. *Elle ne peut plus se passer de vous*. Par euphémisme. *Je me passerais volontiers de vos conseils*. *Je m'en passerais bien*, je préférerais me soustraire à cette obligation, éviter ces ennuis.

Expr. *Se passer des services de quelqu'un*, le congédier. *Cela se passe de commentaire, de tout commentaire*, se dit pour attirer l'attention sur le caractère absurde ou scandaleux d'un propos, d'un fait que l'on rapporte.

IV. Emploi particulier du participe passé. Avec une valeur spatiale aussi bien que temporelle, *Passé* s'emploie comme forme verbale d'une proposition participiale. *Aussitôt le train passé, il traversa les voies*. *La porte passée, il découvrit une vaste pièce*. *Sa semaine de vacances passée, il retrouva Paris*. *Passée la mauvaise saison, nous reprendrons nos promenades*. Cependant, lorsque le participe est placé avant le sujet, il est le plus souvent traité comme une préposition et reste invariable. *Passé les délais, toute demande sera rejetée*.

PASSERAGE n. f. XVI^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *rage*, parce que l'on croyait autrefois que cette plante guérissait la rage.

BOT. Genre de plantes de la famille des Crucifères, comprenant des espèces annuelles ou vivaces, à petites fleurs blanches et à silicules arrondies. *Passerage des champs*. *Le nasitort est une passerage comestible cultivée*.

PASSEREAU n. m. XII^e siècle, *passer(e)* ; XIII^e siècle, *passerel*. Emprunté du latin *passer*, « moineau ».

Moineau. Par extension, nom employé dans l'usage courant pour désigner les oiseaux de l'ordre des Passeriformes (voir ce mot). *Le merle, l'hirondelle sont des passerreaux*. En apposition. *Oiseau passerreau*.

PASSERELLE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *passer*.

1. Pont relativement étroit qui sert aux piétons. *Passerelle de corde, de bois*. *Passerelle métallique*. *Une passerelle enjambant les voies ferrées*.

Spécialt. Construction légère, plan incliné ou escalier mobile, qui relie un bateau au quai, un avion au sol ou à l'aérogare. *Une garde d'honneur attendait au pied de la passerelle*.

Fig. Ce qui assure la communication, le passage d'un domaine, d'un secteur à un autre. *Une passerelle entre deux filières scolaires*.

TÉLÉCOMM. Dispositif destiné à établir une connexion entre différents réseaux de télécommunication.

2. MARINE. *Passerelle de navigation* ou, simplement, *passerelle*, partie des superstructures d'un navire qui abrite la barre et les appareils de navigation et où se tiennent l'officier et le personnel de quart. *Passerelle de commandement*. *Passerelle de majorité*, voir *Majorité*.

Par anal. THÉÂTRE. *Passerelle de service*, balcon étroit ménagé dans les cintres, où les machinistes se tiennent pour effectuer les manœuvres.

***PASSÉRIFORMES** n. m. pl. xx^e siècle. Composé de *passeri-*, tiré du latin *passer*, « moineau », et de *forme* au pluriel.

ZOOL. Ordre d'oiseaux arboricoles de petite taille, souvent chanteurs et couramment appelés *Passereaux*, qui comprend plusieurs milliers d'espèces. *Le corbeau, la fauvette appartiennent à l'ordre des Passériformes*. Au singulier. *Le moineau est un passériforme*. Adj. *Un oiseau passériforme*.

***PASSERINE** n. f. xvi^e siècle. Emprunté de l'adjectif latin *passerinus*, « de moineau ».

Nom donné à certains passereaux d'Amérique aux couleurs vives, de la taille d'un moineau. *Les passerines font partie des oiseaux de volière connus sous le nom de « pape »*.

***PASSERINETTE** n. f. xviii^e siècle. Dérivé de *passerine*.

Petite fauvette que l'on rencontre dans le Midi de la France.

PASSEROSE n. f. xiii^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, au sens de « dépasser », et de *rose*.

Autre nom de la rose trémière.

PASSE-TEMPS n. m. inv. xv^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *temps*.

Divertissement, occupation légère et distrayante. *La lecture est son passe-temps favori*.

***PASSE-TOUT-GRAIN** ou **PASSETOUTGRAIN** n. m. inv. xix^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *tout* et de *grain*.

Vin rouge de Bourgogne obtenu en mélangeant différents cépages (on trouve aussi *Passe-tous-grains*). En apposition. *Bourgogne passe-tout-grain*.

PASSEUR, -EUSE n. xii^e siècle. Dérivé de *passer*.

1. Celui, celle qui conduit un bac, un bateau, une barque pour faire passer un cours d'eau à des personnes ou à des véhicules. *Héler le passeur*.

Litt. *Le passeur des Enfers*, Charon, qui faisait traverser le Styx, ou l'Achéron, aux âmes des morts.

2. Celui, celle qui fait passer illégalement une frontière à des personnes ou à des marchandises. *Ces réfugiés ont eu recours à des passeurs*. *Passeuse de drogue*.

3. SPORTS. Dans certains sports d'équipe, joueur, joueuse qui distribue le jeu ou assure une passe décisive.

PASSE-VELOURS n. m. inv. xvi^e siècle, *passevelours*. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, au sens de « dépasser », et de *velours*.

BOT. Autre nom de l'amarante.

PASSE-VOLANT n. m. (pl. *Passe-volants*). xvi^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *volant*, participe présent de *voler*.

HIST. Sous l'Ancien Régime, homme qui, sans avoir été enrôlé, était présenté par un capitaine dans une revue pour faire paraître sa compagnie plus nombreuse et pour en percevoir indûment la solde. *Louvois luttait contre les passe-volants*.

Par anal. MARINE. Sous l'Ancien Régime, canon factice en bois recouvert de bronze, qui, installé au milieu de vrais canons, donnait l'illusion d'une artillerie plus importante qu'elle n'était.

***PASSE-VUE** n. m. (pl. *Passe-vues*). xx^e siècle. Composé de *passer*, forme conjuguée de *passer*, et de *vue*.

Dispositif qui permet de faire venir successivement des vues, notamment des diapositives, devant la fenêtre d'un projecteur.

PASSIBLE adj. xii^e siècle. Emprunté du latin chrétien *passibilis*, « sensible, capable de souffrir », lui-même dérivé de *pati*, « éprouver ».

DROIT. Qui encourt une peine ; qui peut être sanctionné par une peine. *Un homme passible de poursuites*. *Un délit passible d'une amende*. *La subornation de témoin est passible de trois ans d'emprisonnement*.

Par ext. Qui relève d'une juridiction répressive en rapport avec la nature du délit. *Les déserteurs étaient passibles du conseil de guerre*. *Passible des tribunaux*.

I. PASSIF, -IVE adj. xiii^e siècle, au sens de « qui subit » ; xiv^e siècle, au sens grammatical. Emprunté du latin *passivus*, « susceptible de passion ; passif », lui-même dérivé de *pati*, « éprouver ».

1. Qui subit l'action, par opposition à *Actif*. *Un témoin passif*. *Un élève passif*, qui n'intervient pas en classe. Par méton. *Une attitude passive*. *Il n'a joué qu'un rôle passif dans cette affaire*. *Euthanasie passive*. *Obéissance passive*, soumission pure et simple, sans examen ni objection. *Résistance passive*, attitude qui consiste à refuser d'exécuter ce qu'exige l'adversaire et à lui opposer une complète inertie. *Défense passive*, voir *Défense I*. HIST. *Citoyens passifs*, dans la Constitution de 1791, citoyens qui, ne pouvant payer une contribution équivalant à trois journées de travail, étaient privés du droit de vote. *La distinction entre citoyens actifs et passifs, fondée ensuite sur d'autres critères, fut définitivement abolie en 1848*.

Spécialt. RELIG. *Contemplation passive* ou *mystique*. *Oraison passive*, dernier degré de l'oraison, qui succède à l'oraison active et n'est plus qu'abandon à l'action de la grâce divine. – DROIT. *Corruption passive*, le fait, pour une personne exerçant une fonction publique, de se laisser détourner de son devoir par de l'argent ou tout autre moyen de subornation. – MÉD. *Mouvement passif*, mouvement qui n'est ni décidé ni contrôlé par la personne qui l'exécute, mais est obtenu par la manipulation d'un praticien à des fins thérapeutiques. *Mobilisation passive*. *Immunisation passive*, voir *Immunisation*. – ÉLECTR. *Élément, composant passif*, qui ne produit pas par lui-même d'énergie. *Les condensateurs, les bobines sont des composants passifs*. – CHIM. Se dit d'un métal doué de passivité. *Le fer, le zinc sont des métaux passifs*.

2. GRAMM. *Voix passive*, ensemble des formes que peut prendre le verbe dans une phrase où le sujet grammatical n'accomplit pas l'action mais la subit. *Mettre un verbe à la voix passive*. Dans la phrase « les lois sont votées par le Parlement », le verbe « voter » est à la voix passive. *Les formes passives sont composées de l'auxiliaire être et du participe passé*. Dans « le vin d'Alsace se boit frais », « se boit » est un verbe pronominal de sens passif.

Subst., au masculin. *Le passif*, l'ensemble des formes passives que peut prendre un verbe. *Conjuguer un verbe à l'actif et au passif*. *Mettre un verbe au passif*. *Le complément d'agent d'un verbe au passif est introduit par « de » ou « par »*.

II. PASSIF n. m. xviii^e siècle. Substantivation de l'adjectif *passif* tirée de l'expression *dette passive*.

Ensemble des dettes qui grèvent le patrimoine d'une personne, d'une entreprise. *Dans cette succession, l'actif excède à peine le passif*. *Inscrire une dette au passif d'une société*. *Passif interne*, ensemble des dettes d'une société

envers ses associés. *Passif social* ou *passif externe*, ensemble des dettes d'une société à l'égard des tiers. Adj. *Dettes passives*, sommes dont on est débiteur.

Fig. Ensemble de ce qui est porté à la charge de quelqu'un. *Cet homme avait déjà un lourd passif*. Loc. *Mettre, porter quelque chose au passif de quelqu'un*, le mettre au compte de ce qu'on lui reproche, l'en rendre responsable. *L'échec est à mettre au passif de la direction*.

PASSIFLORE n. f. XVI^e siècle, *passe-fleur*. Emprunté du latin scientifique *passiflora*, lui-même composé à l'aide de *passio*, « passion, souffrance », et *flos, floris*, « fleur ».

BOT. Genre de plantes herbacées grimpantes aux vertus médicinales, originaires des régions tropicales, aussi appelées *Fleurs de la Passion* parce que leurs organes floraux évoquent la couronne d'épines, les clous, les marteaux, instruments de la passion du Christ. *La grenadille est une passiflore*.

***PASSIM** (*m* se fait entendre) adv. XIX^e siècle. Mot latin signifiant « ça et là », lui-même dérivé de *pandere*, « étendre, déployer ».

Ça et là, en plusieurs endroits. S'emploie après une référence bibliographique pour renvoyer, sans les préciser, à divers passages du texte. *Page douze et passim*, notamment en page douze, mais aussi ailleurs.

***PASSING-SHOT** (*n* et *g* se font entendre ; *shot* se prononce *chote*) n. m. (pl. *Passing-shots*). XX^e siècle. Mot anglais composé de *passing*, forme adjectivale de *to pass*, « passer », et de *shot*, « tir ».

TENNIS. Syn. de *Tir passant* (voir *Passant*).

PASSION n. f. X^e siècle, au sens de « supplice ». Emprunté du latin *passio*, « action de subir, de souffrir », lui-même dérivé de *pati*, « éprouver ».

1. Le fait de souffrir. RELIG. CHRÉTIENNE. Souffrances endurées par le Christ, de son agonie au jardin des Oliviers à sa mort sur la croix. *La passion du Christ* ou, absolt., avec une majuscule, *la Passion*. *Le mystère de la passion de Notre-Seigneur*. *Les scènes de la Passion*. *La passion du Christ est relatée dans les quatre Évangiles canoniques*. *Sermon sur la Passion* ou, ellipt., *Passion*, qui était prononcé au cours de l'office du Vendredi saint. *Bourdaloue prêcha la Passion de 1671*. Par anal. Souffrances, supplices endurés par des martyrs. *La passion de saint Sébastien*. Loc. fig. *Souffrir mort et passion*, éprouver de grandes douleurs.

LITURG. *Temps de la Passion*, les deux semaines qui précèdent Pâques, durant lesquelles l'Église commémore la Passion. *Semaine de la Passion*, celle qui précède la Semaine sainte. *Le premier dimanche de la Passion* ou, simplement, *le dimanche de la Passion*, le dimanche qui ouvre cette semaine. *Le deuxième dimanche de la Passion*, le dimanche des Rameaux.

Par méton. La partie de l'Évangile où est relatée la Passion. *La Passion selon saint Jean, selon saint Matthieu*. THÉÂTRE. Au Moyen Âge, mystère représentant la passion du Christ. *Confréries de la Passion*, confréries instituées pour représenter des mystères, dont l'une obtint en 1402 le privilège exclusif des représentations parisiennes et fonda le premier théâtre permanent en France. – MUS. Pièce vocale composée sur la passion du Christ et prenant généralement la forme de l'oratorio. *La « Passion selon saint Jean », la « Passion selon saint Matthieu », de Bach*.

Titre célèbre : *La Passion de Jeanne d'Arc*, film de Carl Dreyer (1928).

BOT. *Fleur de la Passion*, autre nom de la *Passiflore*. *Fruit de la Passion*, nom courant donné au fruit comestible de la grenadille.

2. Mouvement violent de l'âme. *L'amour, la haine, la colère sont des passions*. *Passion ardente*. *Passion funeste, dévorante*. *Être maître, esclave de ses passions*. *L'aveuglement, l'emportement, le désordre, la fureur des passions*. *Dominer, réprimer, modérer ses passions*. *Céder à une passion*. *Donner libre cours à ses passions*. *L'analyse, l'anatomie des passions*. *Selon Aristote, la pitié et la terreur sont les deux passions que doit exciter la tragédie*. *Mettre de la passion dans son discours*, de l'ardeur, de la vivacité.

La passion amoureuse, ou, simplement, *la passion*, amour violent et exclusif pour une personne. *Une folle passion*. *Une passion romanesque*. *Une passion naissante*. *Une passion malheureuse*, non partagée. *Inspirer une passion, de la passion*. *Cette femme est l'objet de sa passion*. *Aimer avec passion*. *Aimer quelqu'un à la passion*, éperdument. En apposition. *Selon Stendhal, la cristallisation marque la naissance de l'amour-passion*.

Se dit également d'une inclination violente pour quelque chose. *La passion du jeu*. *Il s'est pris de passion pour la généalogie*. *Il a la passion des grandes causes*. *Ce collectionneur consacre toute sa fortune à sa passion*. Se dit aussi, par méton., de l'objet de cette inclination. *L'équitation est sa passion*.

Spécialt. Prévention violente pour ou contre quelqu'un ou quelque chose ; opinion, jugement qui ne sont pas dictés par la raison. *Les passions politiques, religieuses*. *Cet orateur déchaîne les passions*. *S'élever au-dessus des passions*.

Titres célèbres : *Les Passions de l'âme*, de Descartes (1649) ; *Sur les passions*, de Hume (1757).

***PASSIONISTE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *passion*.

RELIG. CATHOL. Membre d'une congrégation missionnaire fondée en 1720 en Toscane par saint Paul de la Croix, qui s'attache à développer le culte de la passion de Jésus-Christ. (On écrit aussi *Passionniste*.)

PASSIONNANT, -ANTE adj. XIX^e siècle. Participe présent de *passionner*.

Qui suscite un vif intérêt. *Un récit passionnant*. *Ce conférencier est passionnant*. Par litote. *Ce n'est pas passionnant*, c'est très ennuyeux, sans intérêt.

PASSIONNÉ, -ÉE adj. XIII^e siècle, d'abord au sens de « tourmenté ». Participe passé de *passionner*.

Qui est plein de feu ; exalté, véhément. *Pour émouvoir les passions, l'orateur doit être lui-même passionné*. *Un caractère passionné*. *Un amant passionné*. *Des regards passionnés*.

Un amateur passionné de livres anciens. *Un élève passionné par l'étude du grec*. Subst. *Un passionné de cinéma, de football*.

Spécialt. Qui est entraîné par une ardeur immodérée. *C'est un homme passionné qui s'emporte au moindre mot*. Par méton. *Un débat passionné*.

PASSIONNEL, -ELLE adj. XIII^e siècle. Dérivé de *passion*, avec influence du latin chrétien *passionalis*, « susceptible de douleurs, de passion ».

Qui traduit une passion exacerbée ou irraisonnée. *Des réactions passionnelles*. *Deux pays unis par des liens passionnels*. *Drame passionnel*, causé par la passion amoureuse. *Crime passionnel*.

PSYCHOPATHOL. *Délire passionnel*, exagération morbide et délirante d'une passion.

PASSIONNÉMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *passionné*.

Avec passion. *Il aime passionnément sa femme, il en est passionnément aimé*.

Par ext. Avec ardeur, conviction et obstination. *Désirer passionnément quelque chose. Il s'attachait passionnément à la ruine de son ennemi.*

PASSIONNER v. tr. et pron. XIII^e siècle, d'abord au sens de « faire souffrir ». Dérivé de *passion*.

1. V. tr. Intéresser vivement quelqu'un, susciter chez lui de la passion. *Ce livre m'a passionné. Une affaire qui passionne l'opinion publique.* Par méton. *Passionner le débat*, l'animer d'une ardeur, d'une chaleur extrême.

2. V. pron. Éprouver un vif intérêt pour quelque chose. *Se passionner pour la philatélie.*

Absolt. *Elle se passionne trop*, elle met trop d'emportement, d'exaltation dans ses actes ou ses paroles.

***PASSIONNISTE** n. Voir *Passioniste*.

***PASSIVATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *passif*.

1. GRAMM. Passage de la voix active à la voix passive. *La passivation de « La loi interdit le braconnage » donne « Le braconnage est interdit par la loi ».*

2. CHIM. Traitement qui consiste à provoquer la formation, à la surface d'un métal, d'une couche de sel ou d'oxyde le protégeant de la corrosion. *La passivation du zinc par galvanisation. Le chromage et l'étamage sont des techniques de passivation.*

PASSIVEMENT adv. XIV^e siècle, d'abord dans un sens grammatical. Dérivé de *passif*.

Sans réaction ; sans prendre d'initiative. *Subir passivement des reproches. Accepter passivement une situation.*

PASSIVITÉ n. f. XVII^e siècle, *passiveté*. Dérivé savant de *passif*.

1. RELIG. État de l'âme qui, dans la contemplation mystique, s'abandonne entièrement à l'action divine. *La question de la passivité de l'âme dans l'oraison a été au cœur de la querelle du quietisme.*

2. Absence d'initiative, de réaction, d'intérêt. *Être d'une grande passivité. Faire preuve de passivité devant les événements. La passivité d'un auditoire, d'une classe.* Par méton. *La passivité de son comportement.*

3. CHIM. Propriété de résistance à l'oxydation et à la corrosion qu'acquiert un métal après avoir subi une passivation.

PASSOIRE n. f. XIII^e siècle, *paessouere*. Dérivé de *passer*.

Ustensile de cuisine percé de trous et muni d'un manche ou de pieds, qui sert à égoutter des aliments ou à filtrer des liquides. *Passoire à thé. Passoire à lait.*

Expr. fam. *Avoir la tête comme une passoire*, avoir des trous de mémoire, ne se souvenir de rien. *Être troué comme une passoire* ou, fig., *transformé en passoire*, être criblé de balles. Fig. *Ce gardien de but est une vraie passoire*, il est incapable d'arrêter le ballon.

I. PASTEL n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *pastello*, du latin *pastellus*, « petit gâteau ».

Poudre obtenue par le mélange, en proportions variables, de pigments pulvérisés avec de l'eau additionnée de savon, du talc, du kaolin, et agglutinée en petits bâtonnets ; bâtonnet fait de cette poudre. *Un crayon de pastel* ou, en apposition, *un crayon pastel. Boîte de pastels. Pastel tendre, pastel dur. Pastel gras*, auquel on a mêlé de la cire ou un autre corps gras. *Dessiner au pastel. Étendre le pastel au doigt, à l'estompe. Un portrait au pastel.*

Par méton. Dessin, œuvre exécutés au pastel. *Fixer un pastel. Les pastels de Quentin de La Tour.*

Par ext. *Teinte, ton de pastel*, clairs et doux. En apposition. *Des couleurs pastel. Bleu pastel. Un fond pastel.*

II. PASTEL n. m. XIV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du languedocien *pastel*, du latin *pasta*, « pâte », parce que l'on réduisait cette plante en poudre avant de l'utiliser pour teindre.

Autre nom de la plante appelée *Guède* ou *Isatis*, dont on extrayait l'indigo.

PASTELLISTE n. XIX^e siècle. Dérivé de *pastel I*.

Artiste qui travaille au pastel, auteur de pastels. *Chardin, Rosalba Carriera sont de célèbres pastellistes.*

***PASTENAGUE** n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du provençal *pastenago*, du latin *pastinaca*, qui a d'abord désigné une carotte puis ce poisson, parce que sa queue porte un aiguillon en forme de carotte.

ZOOL. Raie à queue longue et venimeuse. En apposition. *Raie pastenague.*

PASTÈQUE n. f. XVI^e siècle, *pateque* ; XVII^e siècle, *pastèque*. Emprunté, par l'intermédiaire du portugais *pateca*, de l'arabe *battiha*, de même sens.

Plante de la famille des Cucurbitacées, que l'on cultive dans les régions méditerranéennes pour ses fruits comestibles à la pulpe rouge très rafraîchissante ; par méton., ce fruit lui-même. *La pastèque est parfois appelée melon d'eau. Une tranche de pastèque.*

PASTEUR n. m. XI^e siècle, *pastur* ; XIII^e siècle, *pasteur*. Emprunté du latin *pastor*, lui-même dérivé de *pascere*, « faire paître ».

1. Litt. Celui qui garde des troupeaux, berger. *Un pasteur menant paître ses brebis. Le pasteur phrygien*, Pâris.

ETHNOL. Membre d'une population vivant principalement de l'élevage. *Les sociétés de pasteurs. Chasseurs et pasteurs. Des pasteurs nomades.* Adj. *Un peuple pasteur.*

BOT. *Bourse-à-pasteur*, voir ce mot.

2. Fig. Celui qui guide et protège un peuple, un groupe d'hommes. *Homère appelle les rois les pasteurs des peuples.* ÉCRITURE SAINTES. *Le Bon Pasteur et ses brebis*, Jésus-Christ et les chrétiens. — RELIG. CHRÉTIENNE. Celui qui est responsable de la direction spirituelle d'une communauté, prêtre, évêque. *Le pasteur de la paroisse. Un pasteur veillant sur ses ouailles.* Dans la religion réformée. Titre donné au ministre du culte. *Un pasteur anglican. Le pasteur Martin Luther King. Pasteurs du désert*, après la révocation de l'édit de Nantes et jusqu'à la Révolution, ministres protestants qui, séjournant illégalement en France, présidaient des cultes clandestins. En apposition. *Une femme pasteur.*

***PASTEURELLA** n. f. XX^e siècle. Tiré du nom du biologiste français *Louis Pasteur* (1822-1895).

BIOL. Bacille pathogène, agent de la pasteurellose.

***PASTEURELLOSE** n. f. XX^e siècle. Tiré du nom du biologiste français *Louis Pasteur* (1822-1895).

PATHOL. Septicémie causée par la *pasteurella*, qui atteint divers animaux domestiques, comme les bovins, les porcs, les lapins, et qui peut exceptionnellement se transmettre à l'homme.

PASTEURIEN, -IENNE adj. XIX^e siècle. Tiré du nom du biologiste français *Louis Pasteur* (1822-1895).

Qui se rapporte aux théories et aux applications des découvertes de Pasteur. *Doctrin pasteurienne. Procédés pasteurien. Vaccination pasteurienne.* (On a dit aussi *Pastorien.*)

PASTEURISATION n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *pasteuriser*.

Procédé de conservation de certains aliments consistant à les chauffer rapidement sans les faire bouillir, puis à les refroidir brusquement pour détruire les bactéries pathogènes. *Pasteurisation du lait, de la bière.* (On a dit aussi *Pastorisation.*)

PASTEURISER v. tr. XIX^e siècle. Tiré du nom du biologiste français *Louis Pasteur* (1822-1895).

Traiter un aliment par pasteurisation. *Pasteuriser du lait.* Au participe passé, adjt. *Beurre pasteurisé.* (On a dit aussi *Pastoriser.*)

PASTICHE n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'italien *pasticcio*, « pâte, mélange ».

Ouvrage ou partie d'un ouvrage imitant la manière, le style d'un artiste ou d'un écrivain, par jeu ou dans une intention parodique ; l'ensemble des procédés mis en œuvre dans ce genre d'imitation. *Ces tableaux ne sont que des pastiches des grands maîtres. La Bruyère, dans ses « Caractères », a fait un pastiche de Montaigne au chapitre « De la société et de la conversation ». Les opérettes d'Offenbach contiennent de nombreux pastiches. Exceller dans le pastiche.*

Par ext. Ouvrage, objet imité du ton et du style d'une époque. *Un pastiche de l'architecture gothique, du style Renaissance.*

Titre célèbre : *Pastiches et mélanges*, de Marcel Proust (1919).

PASTICHER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *pastiche*.

Faire le pastiche d'un écrivain ou d'un artiste, imiter son style, sa manière. *Balzac a pastiché Rabelais dans ses « Contes drolatiques ». Absolt. Son exercice favori consiste à pasticher.*

***PASTICHEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *pasticher*.

Écrivain ou artiste qui joue à imiter le style d'un autre.

***PASTILLA** n. f. XX^e siècle. Mot espagnol, lui-même dérivé de *pasta*, « pâte ».

Plat salé ou sucré d'origine marocaine, constitué d'un feuilletage et d'une farce, que l'on peut consommer en entrée ou en dessert.

***PASTILLAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *pastille*.

1. Fabrication de pastilles.

2. Procédé de décoration consistant à appliquer sur la surface d'une pièce de céramique des ornements qui ont été modelés séparément.

PASTILLE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *pastilla*, « pâte odorante », du latin *pastillus*, « petit pain, gâteau », lui-même dérivé de *panis*, « pain ».

1. Petite masse de forme ronde et plate obtenue par le moulage ou l'agglomération d'une préparation aux propriétés aromatiques, pharmaceutiques, ou à usage domestique. *Faire brûler des pastilles d'encens, de benjoin. Pastilles digestives, pastilles contre la toux. Des pastilles d'eau de Javel, de lessive.*

Spécialt. Petit bonbon de forme analogue. *Pastilles de menthe, d'anis.*

2. Motif, objet qui évoque la forme ronde et plate d'un petit disque. *Des pastilles de couleur. Étoffe à pastilles, à gros pois.*

ÉLECTRON. Petite surface de métal circulaire, déposée sur un substrat isolant, sur laquelle on soude des circuits imprimés.

***PASTILLEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *pastille*.

1. Ancienn. Personne qui façonne des pastilles.

2. N. f. Machine servant à fabriquer des pastilles.

***PASTIS** (s final se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot marseillais, emprunté de l'ancien provençal *pastitz*, « pâte », puis « mélange, méli-mélo », lui-même emprunté du latin *pasta*, « pâte ».

1. Boisson alcoolisée parfumée avec de l'anis et d'autres aromates, qui se consomme étendue d'eau.

2. Pâtisserie du Sud-Ouest de la France, parfumée à l'anis et à l'armagnac.

3. Fig. et fam. Affaire embrouillée, situation confuse et fâcheuse.

PASTORAL, -ALE adj. (pl. *Pastoraux, -ales*). XII^e siècle, d'abord au sens religieux. Emprunté du latin *pastoralis*, « de berger, champêtre ».

1. Qui est relatif aux pasteurs, aux bergers, au mode de vie de ceux qui pratiquent l'élevage du bétail par opposition à ceux qui cultivent la terre. *Une société pastorale. Vie pastorale. Économie pastorale. Groupement pastoral, voir Groupement. Mœurs pastorales. Une fête pastorale, un chant pastoral.*

2. LITTÉRATURE. BX-ARTS. Qui prend son inspiration, de façon plus ou moins conventionnelle, dans la vie des bergers. *Des scènes pastorales. Poésies pastorales. « L'Astrée » d'Honoré d'Urfé est le modèle français du roman pastoral. Le genre pastoral. La « Symphonie pastorale » ou, ellipt., la « Pastorale », de Beethoven.*

3. RELIG. CATHOL. Qui se rapporte aux pasteurs spirituels et, spécialt., à l'évêque. *Théologie pastorale. Conseil pastoral ou épiscopal, voir Conseil. Anneau pastoral ou épiscopal. Bâton pastoral, crosse d'un évêque ou de l'abbé d'un monastère. Lettre pastorale, voir Lettre. Épîtres pastorales, nom donné aux trois épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite. — RELIG. RÉFORMÉE. Qui se rapporte à un pasteur. Ministère pastoral.*

Titre célèbre : *La Symphonie pastorale*, d'André Gide (1919).

PASTORALE n. f. XVI^e siècle. Forme féminine substantivée de *pastoral*.

1. Récit ou drame, en vers ou en prose, dont les personnages sont des bergers idéalisés. *« Daphnis et Chloé », de Longus, est une pastorale antique.* Par ext. Œuvre picturale ou musicale d'inspiration champêtre. *Les pastorales de Watteau, de Boucher. La « Pastorale » pour orgue de César Franck.*

Titre célèbre : *La Pastorale comique*, de Molière (1667).

2. RELIG. CATHOL. Réflexion sur l'exercice du ministère sacerdotal. *Pastorale missionnaire. Pastorale liturgique.*

***PASTORAT** n. m. XVII^e siècle. Dérivé savant du latin *pastor*, « pasteur ».

RELIG. Ministère d'un pasteur protestant.

PASTORIEN, -IENNE adj. Voir *Pasteurien*.

PASTORISATION n. f. Voir *Pasteurisation*.

PASTORISER v. tr. Voir *Pasteuriser*.

PASTOURE n. f. XII^e siècle, *pastor* ; XIII^e siècle, *pastour*. Emprunté du latin *pastor*, « berger ».

Vieilli et litt. Petite bergère.

PASTOUREAU, -ELLE n. XII^e siècle, *pasturel*, *pastorel*, « jeune berger », puis « simple, niais ». Dérivé de *pasteur*.

1. Litt. Petit berger, petite bergère.

HIST. Les *pastoureux*, nom donné à des bandes de paysans insurgés qui, parties des Flandres pour délivrer Saint Louis, se répandirent à travers la France et la ravagèrent.

2. N. f. Poème lyrique médiéval, fondé sur l'alternance de couplets et de refrains, qui met généralement en scène la séduction d'une bergère par un chevalier. Les *pastourelles* d'Adam de la Halle.

PAT (*t* se fait entendre) adj. inv. XVII^e siècle. Emprunté, avec influence de *mat*, de l'italien *patta*, « point pair aux cartes », d'où « égalité ».

JEU D'ÉCHECS. Se dit du roi lorsqu'il ne peut plus être déplacé sans être mis en échec. *Votre roi est pat*. Par méton. Se dit du joueur dont le roi se trouve dans cette position. *Faire pat son adversaire*. Subst. *Le pat entraîne la nullité de la partie*.

PATACHE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *pataje*, puis *patache*, de l'arabe *batas*, de même sens et forme substantivée de l'adjectif *batas*, « rapide ».

1. MARINE. Embarcation légère, qui était employée au service des grands navires ou était utilisée par la douane ; petit bateau servant au transport des marchandises et des passagers dans les estuaires et sur certaines rivières.

2. Par anal. Ancienn. Diligence, voiture publique mal suspendue dans laquelle on voyageait à peu de frais.

PATACHON n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *patache*.

Ancienn. Conducteur de patache. Ne s'emploie plus aujourd'hui que dans l'expression familière *Mener une vie de patachon*, mener une vie désordonnée, dissipée.

***PATAGON, -ONNE** adj. XVI^e siècle. De *Patagonie*, nom géographique désignant une région de l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud.

Relatif à la Patagonie. Les *côtes patagones*. (On trouve aussi *Patagonien*.)

Subst. Les *Patagons*, nom donné par les Européens aux populations autochtones de cette région (proprement appelées Tehuelches).

Fig. et fam. Par allusion à la langue parlée par ces populations. *C'est du patagon*, une langue incompréhensible.

***PATAPHYSIQUE** n. f. XX^e siècle. Mot créé de façon plaisante sur le modèle de *métaphysique* par Alfred Jarry, et qu'il recommandait de faire précéder d'une apostrophe.

Science extravagante imaginée par Alfred Jarry, qui parodie de façon burlesque les principes et les énoncés de la métaphysique. Le *Collège de pataphysique*, créé en 1948. Adj. Qui se rapporte à cette science et, par ext., qui est loufoque, farfelu.

***PATAPOUF** n. m. et interj. XVIII^e siècle. Onomatopée.

1. N. m. Pop. Homme, enfant gros et lourd.

2. Interj. S'emploie pour imiter le bruit que fait un corps chutant lourdement.

PATAQUÈS (*s* se fait entendre) n. m. XVIII^e siècle. Création plaisante imitant les liaisons fautives du type : *ce n'est pas-t-à moi, je ne sais pas-t-à qui est-ce*.

Fam. Faute de liaison dans la prononciation et, par ext., faute grossière de langage. *Faire des pataquès*. « *Il a huit-z-enfants* » est un *pataquès*.

Se dit par analogie pour qualifier une faute de tact, un impair. *Quel pataquès ! Il en a fait tout un pataquès*, toute une affaire.

PATARAFE n. f. XVII^e siècle, *patacaffé*. Création plaisante par croisement de *patte* et de *paraphe*.

Fam. et vieilli. Trait d'écriture informe ; lettre mal formée et peu lisible. *Une écriture pleine de patarafes*.

***PATARAS** (*s* ne se fait pas entendre) n. m. XVIII^e siècle. Tiré de **patt-*, radical de *patte*.

MARINE. Sur les grands voiliers, hauban mobile destiné à renforcer temporairement le gréement au côté du vent. Sur les voiliers de petit ou moyen tonnage, étai fixe reliant la tête de mât au tableau arrière.

PATARD n. m. XIV^e siècle. Dérivé d'une forme romane *patac*, « pièce d'argent », elle-même d'origine incertaine.

Désigne différentes monnaies anciennes de faible valeur, et notamment une petite monnaie jadis frappée en Flandre.

Expr. fam. et très vieilles. *Cela ne vaut pas un patard*, cela ne vaut rien. *Il n'a pas un patard*, il n'a pas un sou.

PATARIN n. m. XIII^e siècle, *patelin*, *palatin*, *patarin*. Emprunté de l'italien *patarino*, lui-même peut-être tiré de *Pattaria*, nom d'un quartier de Milan où cette secte prospérait.

RELIG. Membre d'un mouvement réformateur milanais du XI^e siècle, qui luttait contre les abus ecclésiastiques ; au XII^e siècle, membre d'une secte cathare du Nord de l'Italie. Les *patarins* furent influencés par les doctrines bogomiles. Par ext. À l'époque médiévale, nom donné à tous les hérétiques de cette région.

PATATE n. f. XVI^e siècle, *batate*, *patate*. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *patata*, de l'arawak (langue amérindienne des Caraïbes) *batata*, de même sens.

1. BOT. Plante de la famille des Convolvulacées, qui croît dans les régions chaudes et que l'on cultive pour ses gros tubercules à la chair douceâtre. Par méton. Le tubercule de cette plante, appelé aussi *patate douce*.

2. Par anal. Fam. Pomme de terre. *Corvée de patates*. *Un sac de patates*.

Fig. et pop. Personne stupide. *Jouer comme une patate*, très mal.

Expr. *En avoir gros sur la patate*, éprouver une grande déception, du ressentiment, de la rancœur.

PATATI, PATATA interj. XVI^e siècle. Création à partir de l'onomatopée *patata*, imitant le bruit d'un cheval au galop.

Sert à évoquer une suite de paroles sans importance, un bavardage intarissable. *Et patati, et patata*.

PATATRAS ! (s se fait parfois entendre) interj. ^{xviii} siècle. Onomatopée.

S'emploie pour imiter le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. *Patatras ! le voilà par terre.*

PATAUD, -AUDE n. ^{xv} siècle, *Patault*, nom donné à un chien dans un mystère du Moyen Âge. Dérivé de *patte*.

1. Jeune chien, jeune chienne qui a de grosses pattes.

Par anal. Personne aux manières gauches et maladroites. Adj. *Un enfant pataud*. Par méton. *Une démarche pataude*. Fig. et fam. Personne à l'esprit lent, dépourvu de finesse.

2. HIST. Nom que les chouans donnèrent, par altération de *patriote*, aux républicains.

***PATAUGEOIRE** n. f. ^{xx} siècle. Dérivé de *patauger*.

Bassin très peu profond, aménagé pour la baignade des jeunes enfants.

PATAUGER v. intr. (se conjugue comme *Bouger*). ^{xiii} siècle, *patoier* ; ^{xvii} siècle, *patter*, puis *patauger*. Dérivé de *patte*.

Marcher dans une eau bourbeuse, sur un sol détrempé. *Patauger dans l'eau, dans la boue. Les enfants pataugent dans les flaques.*

Fig. et fam. S'embarrasser dans un raisonnement, dans un discours, dans une affaire. *Il patauge dans sa démonstration*. Absolt. *Les enquêteurs pataugent*.

***PATCH** n. m. ^{xx} siècle. Mot anglais signifiant « pièce, morceau », issu du latin médiéval **pedaceum*, proprement « mesure de la longueur d'un pied », lui-même dérivé de *pedare*, « mesurer avec le pied ».

1. CHIR. Petit morceau de tissu organique, ou petite pièce de matière synthétique, que l'on utilise dans la chirurgie des organes creux pour réaliser une suture.

2. MÉD. Petite pièce de tissu adhésif imprégnée d'une substance médicamenteuse, que l'on colle sur la peau et qui permet la diffusion du produit dans l'organisme (on dira mieux *Timbre*).

PATCHOULI n. m. ^{xix} siècle, *patchaly*. Emprunté d'un mot tamoul composé à l'aide de *patch*, « vert », et *ilai*, « feuille ».

Plante aromatique de la famille des Labiées, provenant des régions tropicales d'Asie ou d'Océanie ; par méton., parfum que l'on extrait de cette plante. *Essence de patchouli*.

***PATCHWORK** (se prononce *patchoueurk*) n. m. ^{xx} siècle. Mot anglais composé de *patch*, « pièce, morceau », et de *work*, « travail ».

Assemblage de morceaux de tissus différents. *Un couvrelit, une jupe en patchwork*.

PÂTE n. f. ^{xii} siècle, *paste*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pasta*, du grec *pastê*, « bouillie », lui-même tiré de *passein*, « saupoudrer ».

I. Préparation à base de farine délayée avec de l'eau ou du lait, parfois additionnée d'autres ingrédients, comme de la levure, des œufs, du beurre ou du sucre, et qui, travaillée de diverses façons, sert à faire du pain, de la pâtisserie. *Pétrir la pâte. Faire lever, laisser reposer la pâte. Étendre, abaisser la pâte au rouleau. Pâte brisée, voir Brisé. Pâte feuilletée, sablée, briochée. De la pâte à pain, à tarte. Pâte à crêpes, pâte à choux.*

Au pluriel. *Pâtes alimentaires* ou, simplement, *pâtes*, produits de diverses formes, confectionnés avec de la semoule de blé dur et de l'eau et que l'on fait cuire dans l'eau bouillante. *Pâtes aux œufs. Pâtes italiennes. Pâtes à potage. Civet de lièvre aux pâtes fraîches.*

Expr. fig. *Mettre la main à la pâte*, prendre une part directe et personnelle à un travail. Fam. *Être comme un coq en pâte*, bien nourri, dorloté, entouré de soins. *Une bonne pâte d'homme* ou, simplement, *une bonne pâte*, un homme d'humeur facile et accommodante. *Une pâte molle*, une personne sans caractère, sans énergie.

II. Par anal. 1. Préparation de consistance épaisse, à base de sucre et parfois de fruits. *Pâte d'amande. Pâte de guimauve, voir Guimauve. Pâte à tartiner. Pâte de fruits. Pâte pectorale* ou, simplement, *pâte*, préparation pharmaceutique gélifiée contenant des substances antitussives.

Par ext. *Pâte de cacao*, obtenue par broyage des fèves.

2. Masse obtenue par la transformation du caillé, qui constitue le fromage et sur laquelle se forme la croûte. *Fromage à pâte fraîche, molle, cuite, pressée. Une pâte persillée.*

3. Préparation de composition variée, de consistance épaisse et molle, qui sert à divers usages. *Pâte dentifrice. Pâte à bois*, sorte de mastic composé de sciure de bois et de colle forte, servant à boucher les trous ou les fentes des pièces de bois (on dit aussi *Futée*). *Pâte à modeler*, voir *Modeler. Pâte à sel*, faite de farine détrempée et de sel, qui sert aux jeux de modelage et durcit à la cuisson. PAPETERIE. *Pâte à papier*, matière élaborée avec la cellulose obtenue à partir de fibres végétales diverses, qui sert à la fabrication du papier. *Pâte de bois*, obtenue à partir de la cellulose du bois. *Pâte de chiffons. Carton-pâte*, voir ce mot. — VERRERIE. *Pâte de verre*, mélange siliceux que l'on modèle avant cuisson. *Un collier de perles en pâte de verre*. — CÉRAMIQUE. *Pâte céramique* ou, simplement, *pâte*, mélange argileux qui supporte la cuisson et que l'on utilise pour façonner divers objets utilitaires ou décoratifs. *Pâte dure*, à base de kaolin, peu fusible et très résistante, servant à la fabrication des porcelaines dures. *Pâte tendre*, matière artificielle composée de kaolin et de fritte, servant à la fabrication des porcelaines tendres et des biscuits. *Pâte de porcelaine, pâte de faïence*.

Spécialt. PEINT. Masse de couleurs fraîches préparées sur la palette pour être posées sur la toile. *Peindre en pleine pâte*, déposer une couche épaisse de peinture sur la toile et en travailler les couleurs, les mêler pour obtenir des modelés souples, des tons fondus. *Vélasquez et Rembrandt peignaient en pleine pâte*.

4. GÉOL. Partie d'une roche volcanique, d'aspect homogène, englobant des éléments ou des cristaux individualisés. *La pâte sombre du basalte*.

PÂTÉ n. m. ^{xii} siècle, *pasté*. Dérivé de *pâte*.

1. Préparation culinaire composée d'un hachis de viande ou de poisson entouré de pâte et cuite au four. *Pâté de perdrix, de lièvre. Petit pâté. Pâté en croûte*, détaillé en tranches et mangé froid. *Chair à pâté*, viande de porc ou de gibier hachée. Par anal. *Pâté impérial*, voir *Impérial*.

Expr. fig. et fam. *Réduire quelqu'un en chair à pâté*, le hacher menu comme chair à pâté, le mettre en pièces. *Un pâté de cheval et d'alouette*, se dit d'une situation où il y a supercherie pour masquer une disproportion, une inégalité.

Par ext. Hachis de viande ou de poisson assaisonné d'épices, d'aromates, moulu et cuit dans une terrine, que l'on sert froid (en ce sens, on dit aussi *Terrine*). *Pâté de lapin, de canard. Pâté de foie. Pâté de campagne. Pâté forestier*, agrémenté de champignons. *Pâté de tête*, morceaux de tête de porc en gelée (on dit aussi *Fromage de tête*).

2. Par anal. *Pâté de sable* ou, simplement, *pâté*, petite masse de sable humide tassée et généralement moulée à l'aide d'un seau. *Pâté de maisons*, ensemble de constructions présentant une certaine unité et délimité par les rues adjacentes.

Fam. Tache d'encre qu'on fait en écrivant sur une feuille de papier.

PÂTÉE n. f. XI^e siècle, *pastede*. Dérivé de *pâte*.

Mélange à base de farine, de céréales, de pommes de terre et de différents végétaux, délayé dans de l'eau ou du lait et dont on nourrit les volailles ou les cochons. Par ext. Mélange de différents aliments à l'usage des chiens et des chats. *Donner la pâtée à son chien*.

Par anal. Fam. Nourriture épaisse et grossière.

Fig. et pop. Sévère correction, volée de coups et, par ext., défaite écrasante. *Recevoir sa pâtée. Prendre une pâtée*.

I. PATELIN, -INE adj. XVI^e siècle. Emprunté de *Pathelin*, héros d'une célèbre farce du Moyen Âge, lui-même tiré de *pateliner*.

Qui, par des manières flatteuses et insinuantes, cherche à s'attirer la confiance d'autrui pour mieux le duper ou parvenir à ses fins. *Un personnage faux et patelin*. Par méton. *Ton, air patelin. Manières patelines*.

II. PATELIN n. m. XVII^e siècle, *pacquelin*. Dérivé de l'ancien français *pastiz*, « pacage ».

Fam. et parfois péj. Village, localité de peu d'importance. *Il s'est enterré dans le patelin où il est né. Revenir au patelin*.

PATELINAGE n. m. XV^e siècle. Dérivé de *pateliner*.

Vielli. Action de pateliner, comportement cauteleux et artificieux.

PATELINER v. intr. et tr. XV^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *patiner*, « caresser, flatter ».

Vielli. 1. V. intr. Se conduire de manière cauteleuse.

2. V. tr. Circonvenir quelqu'un, le duper par des manières doucereuses.

PATELLE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *patella*, lui-même dérivé de *patera*, « patère ».

1. ANTIQ. ROM. Petit plat rond et creux qui était utilisé pour cuire et servir des mets ou pour les présenter en offrande aux dieux.

2. ZOOL. Gastéropode marin à coquille conique, qui vit sur les rochers du littoral. *Les patelles sont comestibles*. (On dit aussi *Bernique* ou *Bernicle*.)

PATÈNE n. f. XII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *patina*, du grec *patané*, « assiette, plat ».

LITURG. CATHOL. Objet sacré en forme de disque qui sert, durant la messe, à couvrir le calice et à recevoir l'hostie. *Patène d'or, d'argent*.

PATENÔTRE n. f. XII^e siècle, *patrenostre*. Forme francisée des deux premiers mots du *Pater noster*, le Notre Père.

Nom que l'on donnait autrefois à la prière du Notre Père.

Par ext. Fam. et iron. Toute autre prière ou suite de prières, récitée de façon mécanique. *Dire ses patenôtres. Marmonner des patenôtres*.

Par méton. Au pluriel. Se disait familièrement des grains du chapelet, parce qu'on l'égrenait en disant ses prières. ARCHIT. Désigne, par analogie, un ornement composé d'une suite de petits grains ronds ou ovales.

PATENT, -ENTE adj. XIII^e siècle, *lettres patentes*. Emprunté du latin *patens*, participe présent de *patere*, « être ouvert, visible, rendu public ».

1. Qui est évident, manifeste. *Une vérité, une injustice patente. Un échec patent*.

2. HIST. *Lettres patentes*, sous l'Ancien Régime, actes royaux conférant un titre, un privilège, scellés du grand sceau et adressés ouverts aux cours de justice, par opposition à *Lettres closes*. *Les lettres patentes confirmant la création de l'Académie française furent enregistrées par le Parlement en 1637*.

PATENTE n. f. XVI^e siècle. Abréviation de *lettres patentes*.

1. HIST. Sous l'Ancien Régime, se disait des lettres, commissions, diplômes accordés par le roi, par des corps ou des universités, et qui concédaient une dignité, un privilège, un titre, etc.

2. FISC. Ancien impôt direct auquel était assujettie toute société ou toute personne exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. *La patente a été remplacée en 1975 par la taxe professionnelle*.

3. MARINE. *Patente de santé* ou, simplement, *patente*, document officiel que délivraient les autorités portuaires à tout navire se rendant à l'étranger et qui constatait l'état sanitaire du port et de la ville de départ. *Patente nette*, qui atteste de bonnes conditions sanitaires au moment du départ, par opposition à *Patente brute* et à *Patente suspecte*, qui font état de l'existence ou du risque de maladies infectieuses et qui impliquent une mise en quarantaine.

PATENTÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *patente*.

1. Assujetti à la patente. *Commerçant patenté. Profession patentée*.

2. Fig., fam. et souvent iron. Se dit d'une personne qui se pose en spécialiste d'un sujet, en défenseur d'une cause. *Le défenseur patenté d'une théorie, d'une idée*.

Plaisamment, au sens de Manifeste, confirmé. *Un escroc, un menteur patenté*.

PATER (*r* se fait entendre) n. m. XVI^e siècle. Mot latin signifiant « père ».

1. (S'écrit avec la majuscule et reste invariable.) Prière que Jésus-Christ enseigna à ses apôtres et qui, dans sa traduction latine, commence par les mots *Pater noster* (Notre Père). *Réciter son Pater. Dire cinq Pater et cinq Ave*.

2. Chacun des grains du chapelet sur lesquels on récite le Notre Père. *Les pater d'un rosaire sont répartis à raison d'un tous les dix avés*.

PATÈRE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *patera*, de même sens.

1. ANTIQ. ROM. Petit plat rond peu profond, parfois pourvu d'un manche, qui servait à présenter des libations aux dieux.

Par anal. ARCHIT. Ornement de forme circulaire à moulures concentriques, qu'on trouve surtout sur les métopes des frises doriques.

2. Support en forme de disque, de boule, de crochet que l'on fixe au mur, à une porte pour y suspendre des vêtements ; pièce de forme similaire qui sert à maintenir les embrasses d'un rideau. *Une patère de bois, de bronze. Accrocher son manteau, son chapeau à une patère*.

***PATER FAMILIAS** (*r* et *s* se font entendre) n. m. inv. XIX^e siècle. Mots latins signifiant « père de famille ».

ANTIQ. ROM. Celui qui, selon le droit romain, jouissait d'une puissance absolue sur la personne et les biens des membres de sa famille. *Le pater familias avait droit de vie et de mort sur ses enfants.*

Par anal. Litt. ou plaisant. Père de famille soucieux de manifester et d'imposer son autorité.

***PATERNALISME** n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *paternalism*, de même sens.

Autorité de type paternel qu'exerce un patron, un chef d'entreprise sur ses ouvriers ou ses employés en adoptant des mesures sociales souvent généreuses (le mot est généralement employé dans un sens péjoratif). *Le paternalisme des maîtres de forges du XIX^e siècle.*

Par anal. Attitude d'une autorité, d'un gouvernement, qui, sous couvert d'assistance et de protection, entend imposer sa tutelle, sa domination.

***PATERNALISTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *paternalisme*.

Péj. Relatif au paternalisme ; qui adopte cette attitude. *Comportement paternaliste. Politique paternaliste.*

PATERNE adj. XI^e siècle, comme substantif féminin au sens de « bonté de Dieu le Père ». Emprunté du latin *patermus*, « paternel ».

Dont les manières bienveillantes, l'attitude protectrice rappellent celles d'un père (s'emploie souvent péjorativement). Par méton. *Parler d'un ton paterne*, doux et condescendant.

Subst., au féminin. *La paterne de Dieu*, la bonté de Dieu.

PATERNEL, -ELLE adj. XII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *paternalis*, de même sens, lui-même dérivé de *pater*, « père ».

1. Qui est propre au père, naturel à un père. *Amour paternel. Autorité paternelle.* Expr. fig. *Avoir la fibre paternelle*, une disposition particulière à se conduire en bon père.

Par ext. Qui évoque le comportement d'un père. *Geste paternel. Se montrer paternel. Manifester à quelqu'un une bienveillance paternelle.*

2. Relatif au père quant à la filiation. *Ascendance paternelle. Grands-parents paternels. L'héritage paternel. Quitter la maison paternelle.*

DROIT. *Puissance paternelle*, ensemble de droits conférés autrefois au père de famille sur la personne et les biens de ses enfants mineurs. *On a substitué à la notion de puissance paternelle celle d'autorité parentale.*

PATERNELLEMENT adv. XIV^e siècle, au sens d'« avec les sentiments qu'on a envers un père » ; XV^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *paternel*.

À la façon d'un père.

PATERNITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *paternitas*, de même sens.

État, qualité de père ; le fait d'être père. *Les devoirs de la paternité.* Spécialt. Lien de droit entre le père et son enfant. *Action en recherche de paternité. Désaveu de paternité, voir Désaveu.*

Fig. *Revendiquer la paternité d'une œuvre littéraire, d'une invention scientifique.*

***PATER-NOSTER** (*r* se fait entendre) n. m. inv. Date et origine incertaines, pour le sens 2 ; XX^e siècle, pour le sens 1. Formé par analogie avec *pater*, « grain de chapelet », parce que les différentes cabines sont reliées, comme les grains du chapelet.

1. TECHN. Ascenseur ou monte-charge à mouvement continu, comprenant plusieurs cabines reliées par des chaînes.

2. Anciennt. Nom parfois donné au tour dans lequel on exposait les enfants à la porte d'un hospice, d'une maison religieuse.

PÂTEUX, -EUSE adj. XIII^e siècle, *pasteux*. Dérivé de *pâte*.

Qui a la consistance épaisse et molle d'une pâte. *Matériau, enduit pâteux. Une encre pâteuse*, qui manque de fluidité. *Un vin pâteux*, se dit d'un vin moelleux trop gras et trop riche en sucre, qui manque d'acidité.

Fig. *Avoir la bouche, la langue pâteuse*, éprouver une sensation désagréable due à des excès. *Voix, élocution pâteuse*, hésitante, embarrassée. *Style pâteux*, lourd et embrouillé, qui exprime la pensée de manière confuse.

PEINT. *Touche pâteuse*, que l'artiste obtient en déposant une épaisse couche de peinture, riche en couleurs, et qu'il travaille le plus souvent au couteau.

PATHÉTIQUE adj. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *patheticus*, du grec *pathêtikos*, « capable de fortes émotions, émouvant », lui-même dérivé de *pathos*, « éprouver ».

1. Propre à susciter une vive émotion et à exciter les passions. *Discours, narration pathétique. Preuve pathétique*, en rhétorique, preuve qui repose sur les émotions que l'orateur éveille chez l'auditoire pour emporter son adhésion. Par méton. *Un orateur pathétique.*

Spécialt. Qui provoque la pitié, la compassion. *Le registre pathétique. Une scène, un dénouement pathétique. Une voix aux accents pathétiques. La « Sonate pathétique »* ou, ellipt., *la « Pathétique »*, de Beethoven.

Subst. *Le pathétique des tableaux de Greuze, des mélodrames du XIX^e siècle. Un pathétique outré, larmoyant. Un mélange de pathétique et de dérision.*

Fig. et fam. Pitoyable, désastreux. *Des efforts pathétiques.*

2. ANAT. *Nerf pathétique*, nerf moteur du muscle grand oblique de l'œil.

PATHÉTIQUEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *pathétique*.

D'une manière propre à émouvoir.

PATHOGÈNE adj. XIX^e siècle. Composé de *patho-*, tiré du grec *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance », et de *-gène*, tiré du grec *gennân*, « engendrer ».

Qui produit ou est de nature à produire une maladie. *Microbe pathogène. Bactérie, bacille pathogène.*

PATHOGÉNIE n. f. XIX^e siècle. Composé de *patho-*, tiré du grec *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance », et de *-génie*, tiré du grec *gennân*, « engendrer ».

MÉD. Étude des processus par lesquels des facteurs morbides déterminent la genèse et le développement d'une maladie dans l'organisme ; ces processus eux-mêmes.

***PATHOGÉNIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pathogénie*.

MÉD. Qui se rapporte à la pathogénie.

***PATHOGNOMONIQUE** (g et n se font entendre séparément) adj. ^{xvi^e siècle}. Emprunté du grec *pathognōmonikos*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance », et *gnōmōn*, « qui connaît, qui discerne ».

MÉD. Se dit d'un signe clinique, d'un symptôme caractéristique dont la seule présence permet de diagnostiquer une maladie de façon certaine.

PATHOLOGIE n. f. ^{xvi^e siècle}. Composé de *patho-*, tiré du grec *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance », et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité », avec influence de *pathologikos*, « qui concerne les maladies, les passions ».

Partie de la médecine traitant de la nature, des causes et symptômes des maladies. *Pathologie générale*. *Pathologie externe*, qui étudie les affections relevant de la chirurgie, par opposition à *Pathologie interne*, qui étudie celles qui relèvent d'un traitement médical. *Pathologie pulmonaire*. *Pathologie mentale*, voir *Psychopathologie*. *Pathologie animale, végétale*. *Pathologie comparée*, voir *Comparé*.

Par méton. Maladie ou ensemble de maladies considérées dans leurs manifestations et leurs effets morbides. *L'infarctus du myocarde, l'angine de poitrine sont des pathologies cardiaques*.

Fig. Ensemble de désordres, de dysfonctionnements. *Pathologie sociale, urbaine*.

PATHOLOGIQUE adj. ^{xvi^e siècle}. Emprunté du grec *pathologikos*, « qui concerne les maladies, les passions ».

1. Relatif à la pathologie. *Anatomie pathologique*.

2. Qui se rapporte à la maladie ; qui a rapport à un état morbide. *Signes, troubles pathologiques. Une peur pathologique du vide*.

***PATHOLOGIQUEMENT** adv. ^{xviii^e siècle}. Dérivé de *pathologique*.

De manière pathologique.

PATHOLOGISTE n. ^{xviii^e siècle}. Dérivé de *pathologie*.

Spécialiste de pathologie et, plus particulièrement, d'anatomie pathologique.

PATHOS (s se fait entendre) n. m. ^{xviii^e siècle}. Mot grec signifiant proprement « ce qu'on éprouve, souffrance ».

1. Vieilli. Partie de l'ancienne rhétorique qui traitait des moyens propres à émouvoir, par opposition à l'ithos, qui traitait des mœurs. Expr. *Abuser de l'ithos et du pathos*, par allusion aux *Femmes savantes* de Molière, s'exprimer de façon pédante.

2. Pathétique outré, affecté ; emphase qu'on met dans un discours, une œuvre littéraire. *Une homélie qui verse dans le pathos*.

PATIBULAIRE adj. ^{xiv^e siècle}. Dérivé savant du latin *patibulum*, « fourche sur laquelle on étend les esclaves pour les fouetter », lui-même dérivé de *patere*, « être ouvert, s'étendre ».

1. Anciennt. Qui se rapporte au gibet. *Fourches patibulaires*, gibet à plusieurs piliers que le roi et les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit d'élever.

2. Par ext. Fam. En parlant d'une personne. Qui suscite la méfiance par son aspect peu recommandable, qu'on soupçonne d'être capable des pires forfaits. *Un individu patibulaire*. Par méton. *Une figure, une mine patibulaire. Un air patibulaire*.

PATIENTMENT (*tiemmen* se prononce *ciaman*) adv. ^{xii^e siècle}, *pacienment*. Dérivé de *patient*.

Calmement, sans hâte, sans inquiétude ou irritation. *Attendre, souffrir patientement*.

I. PATIENCE (*tien* se prononce *cian*) n. f. ^{xiii^e siècle}, *pacience*. Emprunté du latin *patientia*, « action de supporter, d'endurer », lui-même dérivé de *pati*, « éprouver, souffrir ».

1. Disposition morale qui fait supporter l'adversité, les maux et les désagréments ; trait de caractère qui porte à ne pas s'irriter des défauts, des humeurs d'autrui. *Endurer les injures avec patience. Faire preuve d'une patience inépuisable, d'une infinie patience. Exhorter autrui à la patience. Elle est d'une grande patience avec les enfants. On a mis sa patience à rude épreuve. Manquer de patience*.

Loc. *Perdre patience. Avoir une patience d'ange. Ma patience est à bout*.

Expr. *Prendre son mal en patience*, supporter avec courage une souffrance, une épreuve.

2. Constance dans l'action, persévérance à poursuivre un dessein, une entreprise en dépit des obstacles. *La patience vient à bout des pires difficultés. Vous réussirez à force de patience*.

Loc. et expr. *Jeu de patience*, qui consiste à remettre en place des pièces préalablement mélangées de manière à reconstituer un dessin, un objet, etc. *Les casse-tête chinois, les puzzles sont des jeux de patience*. Fig. *C'est un ouvrage de patience*, une entreprise qui requiert de la persévérance. Expr. proverbiale tirée de la fable de La Fontaine « Le Lion et le Rat ». *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage*.

Par méton. JEUX DE CARTES. Syn. de *Réussite*. *Faire des patiences*. MILIT. Anciennt. Planchette pourvue d'une fente dans laquelle on glissait les boutons des uniformes pour les astiquer sans abîmer le tissu.

Titre célèbre : *Le Jeu de patience*, de Louis Guilloux (1949).

3. Attitude qui consiste à attendre tranquillement, sans irritation, quelqu'un ou quelque chose qui tarde à venir. *Je vous demande encore un petit moment de patience. Prenez patience ! Il n'aura pas eu la patience de nous attendre plus longtemps. S'armer de patience*.

Employé elliptiquement comme interjection. Pour exhorter au calme. *Patience, patience ! nous allons commencer*. Pour couper court à une objection. *Patience ! j'aborderai ce point dans un instant*. En manière de menace. *Patience ! son tour viendra...*

II. PATIENCE (*tien* se prononce *cian*) n. f. ^{xiii^e siècle}, *lapacion*, dans lequel la première syllabe a été confondue avec l'article. Issu, par l'intermédiaire du latin *lapathium*, du grec *lapathon*, de même sens.

BOT. Plante voisine de l'oseille, dont les feuilles sont toniques et dépuratives.

PATIENT, -ENTE (*tien* se prononce *cian*) adj. et n. ^{xiii^e siècle}. Emprunté du latin *patiens*, participe présent de *pati*, « éprouver, souffrir ».

1. Adj. 1. Qui supporte avec patience les malheurs, les vicissitudes et ce qui peut irriter chez autrui. *Il faut être bien patient pour souffrir cela sans rien dire. Il sait se montrer patient avec les siens. Je crois avoir été suffisamment patiente avec toi*. Par méton. *Être d'un naturel patient*.

2. Capable de persévérance, d'opiniâtreté. *Un enquêteur patient et obstiné. Il lui faudra être patient pour entrer en possession de son héritage*. Par méton. Qui requiert de la patience. *La recherche patiente de la vérité. Un travail patient et délicat*.

3. Qui attend sans manifester d'inquiétude, d'irritation. *Soyez patient, il ne devrait pas tarder.*

II. N. 1. Vieilli. Condamné à mort qu'on mène au supplice.

2. Personne qui consulte un médecin. *Visiter ses patients. Ausculter un patient, une patiente.*

PATIENTER (*tien* se prononce *cian*) v. intr. XVI^e siècle. Dérivé de *patient*.

Prendre patience, attendre sans perdre son calme, son sang-froid. *Patiente quelques instants, il va vous recevoir.*

PATIN n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *patte*.

1. Ancienn. Chaussure à semelle très épaisse que les femmes portaient pour paraître plus grandes ou pour se protéger de l'humidité ou de la boue ; par méton., la semelle elle-même.

2. Sorte de semelle métallique. *Patin à glace*, semelle portant une lame affûtée, que l'on fixe à des chaussures pour évoluer sur la glace et, par méton., chaussure montante munie d'une lame. *Louer des patins à glace. Faire du patin sur un lac gelé.* Par ext. *Les patins d'une luge, d'un bobsleigh. Un traîneau monté sur patins.*

Patin à roulettes, semelle pourvue de quatre petites roues disposées deux à deux et, par méton., chaussure munie de ce type de semelle. *Chausser des patins à roulettes* ou, simplement, *des patins. Patins en ligne*, dont les roues sont alignées.

Par anal. Pièce de feutre ou de tissu que l'on utilise pour se déplacer sur des parquets vernis ou cirés sans les abîmer.

3. Spécialt. CORDONNERIE. Pièce de renfort que l'on cloue ou que l'on colle sous la partie avant de la semelle d'une chaussure. – ARCHIT. Pièce de bois horizontale servant de support au limon (voir ce mot) d'un escalier. – AMEUBL. Système de supports ou de cales servant à rehausser un meuble. *Une table montée sur patins.* – TECHN. Ancienn. Coin de bois utilisé pour freiner les voitures hippomobiles. Auj. Élément d'un dispositif de freinage qui appuie sur une roue ou sur un tambour afin d'en ralentir le mouvement. *Les patins de frein d'une bicyclette.* – CH. DE FER. Partie large et plate formant la base d'un rail, qui repose sur les traverses.

4. Argot. Baiser goulu. *Rouler un patin.*

I. PATINAGE n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *patiner I*.

1. Action de patiner, de glisser avec des patins.

SPORTS. *Patinage de vitesse*, course de 100 à 10 000 mètres disputée sur glace. *Patinage artistique*, mêlant des épreuves imposées et un programme libre, où les patineurs évoluent en musique. *Patinage individuel. Patinage en couple, par couple. Le patinage de vitesse et le patinage artistique sont des disciplines olympiques.*

2. Action de tourner à vide par manque d'adhérence. *Le patinage de l'embrayage*, le fait qu'il n'engrène pas bien, à cause de l'usure ou d'une malfaçon.

***II. PATINAGE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *patiner II*.

Action de patiner un objet, de lui donner une patine ; résultat de cette action.

PATINE n. f. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *patina*, « enduit pour les cuirs préparé dans une poêle », du latin *patina*, « plat creux, poêle ».

Couche verdâtre d'hydrocarbonate de cuivre, qui se forme avec le temps sur des objets de cuivre ou de bronze (on dit aussi *Vert-de-gris*).

Par ext. Teinte, coloration, texture que prennent avec le temps certains objets, certains matériaux comme le bois, l'ivoire, le marbre, etc., ou qu'on leur donne en les traitant pour les faire paraître anciens. *Patine naturelle, artificielle. La patine d'un meuble, d'un tableau. La patine d'un parquet en chêne.*

Fig. *La patine du temps.*

I. PATINER v. intr. XVII^e siècle, au sens de « fouler aux pieds » ; XVIII^e siècle, au sens 1. Dérivé de *patin*.

1. Glisser, avancer sur des patins ; pratiquer le patinage. *Les enfants patinent sur la glace, sur le trottoir. Patiner par couple.*

2. Glisser sans adhérer au sol ou tourner à vide. *Les roues de la voiture patinaient dans le sable, dans la boue. L'embrayage patine, il n'engrène pas.* Par méton. *Le camion patine sur le verglas.*

Fig. et fam. Ne pas progresser. *Les négociations patinent.*

II. PATINER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *patine*.

Recouvrir d'une patine naturelle ou artificielle. *Patiner des meubles. Un bronze patiné par l'usage.* Pron. *Ce parquet commence à se patiner.* Adj. *Cuir patiné.*

***PATINETTE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *patiner I*.

Planche munie d'une roue fixe à l'arrière et d'une roue mobile à l'avant que l'on oriente grâce à un guidon. *On fait avancer la patinette en poussant sur le sol avec un pied tandis que l'autre repose sur la planche. Une patinette pliable et démontable.* (On dit aussi *Trotinette*.)

PATINEUR, -EUSE n. XVIII^e siècle. Dérivé de *patiner I*.

Personne qui pratique le patinage. *Les patineurs traçaient des huit sur la glace. Un patineur de vitesse.*

SKI DE FOND. *Pas de patineur*, technique qui consiste à prendre appui alternativement sur la jambe droite et la jambe gauche, comme un patineur de vitesse.

***PATINOIRE** n. f. XIX^e siècle, *patinoir*, au masculin ; XX^e siècle, *patinoire*. Dérivé de *patiner I*.

Surface de glace naturelle ou artificielle aménagée pour la pratique du patinage et des autres sports de glace ; par méton., établissement abritant une telle surface. *Une patinoire municipale, olympique. Une patinoire couverte, de plein air. Aller voir un match de hockey à la patinoire.*

Par anal. Surface glissante sur laquelle il est difficile d'avancer. *Le verglas a transformé la chaussée en véritable patinoire.*

PATIO (*tio* se prononce *tio* ou *cio*) n. m. XIX^e siècle. Mot espagnol.

Cour intérieure, dallée et généralement entourée d'arcades, des demeures de style espagnol. Par ext. Cour intérieure d'une maison ou d'un immeuble. *La fontaine d'un patio.*

PÂTIR v. intr. XVI^e siècle. Emprunté du latin *pati*, « souffrir, éprouver ».

Souffrir, éprouver une gêne, un dommage. *Pâtir du froid, de la faim, de la guerre. Les petits ont toujours pâti des sottises des grands. Pâtir pour quelqu'un (vieilli), subir les conséquences d'une faute commise par quelqu'un d'autre. Il advient souvent que l'innocent pâtisse pour le coupable.*

Par ext., en parlant d'une chose. *Ses affaires pâtissent de son absence. Les cultures ont pâti de la sécheresse. Il a fait beaucoup d'excès et sa santé en a pâti.*

PÂTIRAS (*s* ne se fait pas entendre) n. m. XVIII^e siècle. Deuxième personne du singulier du futur simple de *pâtir*.

Fam. et vieilli. Souffre-douleur.

PÂTIS (*s* ne se fait pas entendre) n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin populaire **pasticium*, lui-même dérivé de *pascere*, « faire paître ».

Lande, friche où l'on fait paître le bétail. *Pâtis communal*.

PÂTISSER v. intr. XIV^e siècle. Dérivé de l'ancien français *pastitz*, « pâte ».

Faire de la pâtisserie. *Apprendre à pâtisser*.

PÂTISSERIE n. f. XIV^e siècle, au sens d'« ensemble de gâteaux, pâtés ». Dérivé de *pâtisser*.

1. Fabrication et commerce de mets composés de pâte, d'un appareil ou d'une garniture et cuits au four ; art de préparer ces mets. *Pâtisserie artisanale, industrielle. Rouleau à pâtisserie, moule à pâtisserie. Les pâtés, les tourtes, les vol-au-vent sont des pièces de pâtisserie*.

Désigne couramment la confection et le commerce des gâteaux et, par métonymie, les gâteaux eux-mêmes, ainsi que le magasin où on les vend. *Acheter des pâtisseries pour le dessert. Une pâtisserie à la crème. Des pâtisseries viennoises, orientales. La vitrine d'une pâtisserie. En apposition. Une boulangerie-pâtisserie*.

2. Par anal. ARTS DÉCORATIFS. Ornement de stuc que l'on applique sur un plafond, une muraille, une corniche.

PÂTISSIER, -IÈRE n. XIII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *pastitz*, « pâte ».

Personne qui confectionne ou vend des pâtisseries. *Il est pâtissier de son métier. Elle est bonne pâtissière. Une toque de pâtissier*. En apposition. *Un boulanger-pâtissier. Apprenti pâtissier*.

Adj., au féminin. *Crème pâtissière*, crème aromatisée, à base d'œufs, de lait, de farine et de sucre, servant à garnir certains gâteaux. *Noix pâtissière*, voir *Noix*.

PÂTISSOIRE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *pâtisser*.

Vieilli. Table pourvue de rebords, sur laquelle on prépare la pâtisserie (on dit aujourd'hui *Tour*).

***PÂTISSON** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du provençal *pastissou*, de même sens, signifiant proprement « petit pâté », lui-même dérivé de l'ancien français *pastitz*, « pâté ».

BOT. Variété de courge de forme hémisphérique dont le goût rappelle celui de l'artichaut. *Le pâtisson est parfois appelé « artichaut de Jérusalem »*.

***PATITO** n. m. XIX^e siècle. Mot italien, signifiant proprement « souffrant ». Participe passé substantivé de *patire*, « souffrir ».

Amoureux transi.

***PATOCHÉ** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *patte*, au sens de « main ».

Fam. Main forte et épaisse.

PATOIS n. m. XIII^e siècle. Déverbal de l'ancien français *patoier*, « gesticuler », lui-même dérivé de *patte*.

Variété d'un dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue, le plus souvent rurale. *Parler le patois, parler patois. Le patois berrichon. Le dialecte picard comprend plusieurs patois*. Adj. Qui présente les caractères d'un parler local (se rencontre parfois au féminin). *Les variantes patoises d'un mot*.

Par ext. Pél. Langage pauvre et rustique, jargon incompréhensible. *Il s'exprimait dans un incroyable patois. C'est du patois !*

***PATOISANT, -ANTE** adj. XIX^e siècle. Participe présent de *patoiser*.

Qui parle patois, utilise des tournures de patois. *Un vieux paysan patoisant*.

Par ext. Qui est mêlé de patois. *Style patoisant*.

PATOISER v. intr. XIX^e siècle. Dérivé de *patois*.

Parler patois ; employer des expressions, des tours propres à un patois.

PÂTON n. m. XV^e siècle. Dérivé de *pâte*.

Morceau, boule de pâte. Spécialt. Morceau de pâte à pain façonné par le boulanger avant cuisson. *Enfourner les pâtons*.

***PATOULLARD** n. m. XV^e siècle, *patoulard* ; XVII^e siècle, *patouillard*. Dérivé de *patouiller*.

Fam. Bateau qui cogne sous l'effet du ressac, qui passe mal à la lame. Par ext. Équipier maladroit.

***PATOUILLE** n. f. XVII^e siècle, *patouillat* ; XVIII^e siècle, *patouille*. Déverbal de *patouiller*.

Eau boueuse.

Dans l'argot de la marine. L'eau, la mer. *Tomber à la patouille*.

PATOILLER v. intr. XII^e siècle, *patoiller*, « barboter ». Dérivé de *patte*.

Fam. Patauger, piétiner dans la boue.

PATRAQUE n. f. et adj. XVIII^e siècle, au sens de « monnaie usée ». Emprunté de l'italien *patraca*, « monnaie de peu de valeur ».

Fam. 1. N. f. Vieilli. Machine usée, qui fonctionne mal ; en particulier, vieille horloge ou vieille montre détraquée.

2. Adj. En piètre forme ou légèrement souffrant. *Il est tout patraque, ce matin. Je me sens patraque*.

PÂTRE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *pastor*, « berger », lui-même dérivé de *pascere*, « faire paître ».

Celui qui garde, qui fait paître les troupeaux. *Un pâtre et ses chèvres. Un pâtre jouant de la musette. « Le Pâtre sur le rocher », lied de Franz Schubert*.

PATRES (AD) loc. adv. Voir *Ad patres*.

PATRIARCAL, -ALE adj. (pl. *Patriarcaux, -ales*). XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *patriarchalis*, lui-même dérivé de *patriarcha*, « patriarche ».

1. Relatif aux patriarches de la Bible. *Époque patriarcale*.

Par ext. Qui rappelle la simplicité des mœurs du temps des patriarches. *Une vie patriarcale*.

2. RELIG. CHRÉTIENNE. Qui est relatif à la dignité de patriarche ; qui relève d'un patriarche. *Croix patriarcale*, croix à deux traverses de taille inégale. *Siège patriarcal*, chacun des cinq sièges épiscopaux datant de l'Église des premiers siècles (Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie, Jérusalem), dont les titulaires ont le titre de patriarche. *Basilique patriarcale*, chacune des quatre basiliques majeures de Rome, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Paul-hors-les-Murs et Sainte-Marie-Majeure, ainsi que l'église du couvent des franciscains d'Assise.

3. Se dit de l'organisation d'une société fondée sur l'autorité du père de famille. *Système patriarcal. Structures claniques de type patriarcal.*

PATRIARCAT n. m. XII^e siècle, *patriarchiêe, patriarché*, au féminin. Emprunté du latin chrétien *patriarchatus*, de même sens.

1. RELIG. CHRÉTIENNE. Dignité, charge de patriarche ; temps pendant lequel un patriarche occupe son siège. *Être élevé au patriarcat. Sous le patriarcat de saint Athanase.*

Par méton. Siège patriarcal ; territoire sur lequel s'exerce la juridiction d'un patriarche. *Le patriarcat de Constantinople. Le patriarcat de Moscou, de Bucarest.*

2. Forme d'organisation sociale traditionnelle, fondée sur la filiation en ligne paternelle et où l'autorité politique, sociale et religieuse est détenue par le père de famille (dans ce sens, s'oppose à *Matriarcat*).

PATRIARCHE n. m. XI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin chrétien *patriarcha*, du grec *patriarkhês*, de même sens, lui-même composé à partir de *patria*, « descendance, lignée paternelle », et *arkhein*, « diriger, commander ».

1. Nom donné à des personnages de l'Ancien Testament, doués d'une grande longévité et qui eurent une nombreuse descendance. *Les dix patriarches antédiluviens. Le patriarche Abraham. Les douze patriarches*, les douze fils de Jacob, qui fondèrent les douze tribus d'Israël.

Par ext. Homme d'un âge avancé, qui jouit d'une grande autorité sur les siens, qui inspire un profond respect. *Une gravité de patriarche. Une barbe de patriarche. Mener une vie de patriarche. Le patriarche de Ferney*, surnom donné à Voltaire qui, à la fin de sa vie, s'était retiré à Ferney, près de Genève.

2. RELIG. CHRÉTIENNE. Appellation donnée depuis le IV^e siècle aux titulaires des cinq sièges épiscopaux de Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem. *Patriarche œcuménique*, titre porté par le patriarche de Constantinople, auquel est reconnue une primauté d'honneur au sein des Églises orthodoxes.

Dans les Églises orthodoxes, titre porté par le primat des principales Églises autocéphales, qui est élu par ses pairs et a prééminence sur les évêques et métropolitains de sa juridiction. *Patriarche de Russie. Patriarche de Bulgarie.*

Dans les Églises catholiques orientales, titre donné au chef de chacune d'entre elles, qui a, sous l'autorité du pape, prééminence et juridiction sur les diocèses de son patriarcat. *Patriarche melchite, syrien, maronite. Le patriarche latin de Jérusalem.*

Dans l'Église latine, titre d'honneur accordé à certains évêques métropolitains en raison de l'importance ou de l'ancienneté de leur siège. *L'archevêque de Lisbonne porte le titre de patriarche.*

3. Appellation donnée au fondateur de certains ordres monastiques. *Saint Benoît, patriarche des moines d'Occident.*

PATRICE n. m. XII^e siècle. Emprunté du latin *patricius*, « noble, patricien », lui-même dérivé de *pater*, « père », et, au pluriel, « sénateurs ».

ANTIQ. Titre d'une dignité non héréditaire du Bas-Empire, instituée par Constantin et qui, après les grandes invasions, fut aussi conférée à des rois barbares ; personne investie de cette dignité. *Les patrices avaient le premier rang dans l'Empire après les Césars. Clovis, roi des Francs, reçut le titre de patrice.*

Par ext. *Patrice des Romains*, titre décerné par la papauté à Pépin le Bref et à son fils Charlemagne, et qui fut porté au Moyen Âge par certains empereurs germaniques.

PATRICIAT n. m. XVI^e siècle, *patritiat*. Emprunté du latin *patriciatus*, de même sens, lui-même dérivé de *patricius*, « patrice ».

1. ANTIQ. ROM. Ordre des patriciens ; dignité de patricien. *Le patriciat et la plèbe de Rome. Clodius renonça au patriciat. Le consulat fut réservé au patriciat jusqu'en 342 av. J.-C.*

2. Du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle, ensemble des familles, souvent nobles ou anoblies, qui détenaient la richesse et le pouvoir dans un certain nombre de républiques urbaines, en particulier en Italie. *Le patriciat de Venise, de Gênes. Le patriciat de Genève.*

PATRICIEN, -ENNE n. XIV^e siècle. Dérivé savant du latin *patricius*, « patrice ».

1. ANTIQ. ROM. Citoyen romain qui était membre d'une gens et appartenait, par sa naissance, à la classe sociale la plus élevée, à laquelle étaient réservées toutes les magistratures jusqu'au V^e siècle avant Jésus-Christ (par opposition à *Plébéien*). *La clientèle d'un patricien. La loi des Douze Tables, en 451-450 av. J.-C., établit l'égalité civile des patriciens et des plébéiens.* Adj. *Les familles patriciennes.*

2. Du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle, membre du patriciat d'une république urbaine, en particulier en Italie. *Les patriciens de Florence et de Sienne perdirent le pouvoir au cours du XVI^e siècle.* Adj. *Une demeure patricienne.*

Fig. Membre d'une élite sociale.

PATRIE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *patria* (terra), « pays natal, pays des pères ».

Territoire où est établie une communauté dont les membres sont unis par le sentiment d'une même origine, d'un destin partagé, et par les traditions, les coutumes, les modes de pensée, de vie, d'expression qui constituent leur patrimoine collectif ; le pays où une personne est née, dans lequel ont vécu ses ancêtres (s'écrit parfois avec la majuscule). *Cicéron reçut le titre de « père de la patrie ». Chérir, servir sa patrie. Défendre le sol de sa patrie. Verser son sang, mourir pour la patrie. Consacrer ses efforts au relèvement de la patrie. Être né, vivre exilé loin de sa patrie. Prendre les armes contre sa patrie. « Honneur et Patrie », devise des armées françaises. « Allons, enfants de la patrie », premier vers de *La Marseillaise*. Le 11 juillet 1792, devant l'invasion de la France, l'Assemblée législative décréta la patrie en danger et décida la levée de 50 000 hommes. « On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers », réponse de Danton à ceux qui le pressaient de fuir à l'étranger, en mars 1794. « Aux grands hommes, la patrie reconnaissante », formule officielle d'hommage à ceux qui firent la gloire de la nation, inscrite au fronton du Panthéon, à Paris. HIST. *Autels de la patrie*, voir *Autel*.*

Titres célèbres : *Patrie*, ouverture de Bizet (1874) ; *Ma Patrie*, cycle de poèmes symphoniques de Smetana (1874-1879).

Loc. et expr. *La mère patrie*, s'emploie pour marquer l'attachement au pays où l'on est né, d'où l'on est originaire. *Bien mériter de la patrie*, avoir droit à sa reconnaissance pour les services qu'on lui a rendus (parfois utilisé dans une intention plaisante à l'endroit d'une personne qui s'est bien acquittée d'une tâche). *Payer sa dette à la patrie* (vieilli), remplir ses obligations militaires. *Entendre l'appel de la patrie*, prendre les armes pour la défendre. *Seconde patrie, patrie d'adoption*, pays d'accueil, où l'on se sent chez soi. *L'Italie est sa seconde patrie. « Tout homme a deux patries, la sienne et la France »,* paroles prononcées par Thomas Jefferson, alors qu'il était ambassadeur des États-Unis à Paris. *La patrie est partout où l'on se trouve bien*, traduction d'un adage latin inspiré d'un vers d'Euripide. Vieilli. *N'avoir ni foyer ni patrie, être sans patrie.* Subst. *Les sans-patrie.*

Par ext. Province, ville ou village natals (en ce sens, on dit aussi parfois *Petite patrie*). *Rouen est la patrie de Corneille, Saint-Malo celle de Jacques Cartier. Genève, patrie de Jean-Jacques Rousseau.*

Fig. *Athènes fut la patrie de la philosophie*, la philosophie y trouva un lieu particulièrement favorable à son développement. *L'Allemagne est la patrie des musiciens.* Expr. *La science, l'art, le talent n'ont pas de patrie* (on dit aussi : *n'ont pas de frontières*), ils unissent les hommes sans considération de leur origine, indépendamment de leur nationalité. Vieilli. *La patrie céleste*, le séjour des élus, le paradis.

***PATRILINÉAIRE** adj. ^{XX^e} siècle. Emprunté de l'anglais *patrilinear*, lui-même composé à l'aide du latin *pater*, « père », et *linearis*, « de ligne ».

ETHNOL. Se dit du mode de filiation fondé sur la descendance en ligne paternelle. *Filiation patrilinéaire.* Par ext. *Système patrilinéaire. Société patrilinéaire.*

***PATRILOCAL, -ALE** adj. (pl. *Patrilocaux, -ales*). ^{XX^e} siècle. Composé de *patri-*, tiré du latin *pater*, « père », et de *local*, sur le modèle de l'anglais *patrilocal*.

ETHNOL. Se dit du mode de résidence qui consiste, pour un couple, à s'installer après le mariage chez les parents de l'époux. Par ext. *Société patrilocale, peuple patrilocal.*

PATRIMOINE n. m. ^{XII^e} siècle. Emprunté du latin *patrimonium*, de même sens, lui-même dérivé de *pater*, « père ».

Ensemble des biens que l'on hérite de ses ascendants ou que l'on constitue pour le transmettre à ses descendants. *Patrimoine paternel, maternel. Patrimoine familial. Dissiper, dilapider et, fam., manger son patrimoine. Gérer, accroître son patrimoine.* DROIT. Ensemble des biens et des obligations d'une personne physique ou morale. *Patrimoine mobilier, immobilier.*

Par ext. Ensemble des biens, des richesses matérielles ou immatérielles qui appartiennent à une communauté, une nation et constituent un héritage commun. *La notion de patrimoine national est due à l'abbé Grégoire. Le patrimoine culturel, naturel. Le patrimoine architectural, artistique, littéraire. La protection, la conservation du patrimoine. L'École nationale du patrimoine*, institution qui, en France, assure notamment la formation de conservateur. *Journées du patrimoine*, pendant lesquelles divers monuments et sites historiques sont ouverts au public. *Le patrimoine mondial de l'humanité*, l'ensemble des sites naturels et culturels auxquels est reconnue une valeur universelle exceptionnelle et qui font l'objet d'une protection particulière. *L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) inscrit des monuments, des sites, des villes au patrimoine mondial de l'humanité.*

Spécialt. BIOL. *Patrimoine génétique, héréditaire*, ensemble du matériel génétique à partir duquel s'expriment les caractères propres à chaque individu ou à chaque espèce et qui est transmis de génération en génération.

PATRIMONIAL, -ALE adj. (pl. *Patrimoniaux, -ales*). ^{XIV^e} siècle. Emprunté du latin *patrimonialis*, de même sens.

Qui fait partie d'un patrimoine ; relatif au patrimoine. *Biens patrimoniaux. Héritage patrimonial. Terre patrimoniale. Droit patrimonial.*

PATRIOTE n. ^{XV^e} siècle. Emprunté du latin *patriota*, de même sens.

1. Syn. ancien de *Compatriote*. *Il aime à se retrouver au milieu de ses patriotes.*

2. Personne qui aime son pays et s'attache sans réserve à le servir et à le défendre. *Un ardent patriote, un patriote zélé. Il a parlé, il s'est conduit en vrai patriote.* HIST. Sous la Révolution, nom que se donnaient les partisans des idées nouvelles, ceux qui avaient embrassé la cause de la liberté, par opposition aux tenants de l'Ancien Régime (souvent appelés *Aristocrates*). *Valmy fut présentée comme une victoire de tous les patriotes. Les Vendéens donnaient, par dénigrement, le nom de patriotes aux soldats de la République. « Le Patriote français », journal républicain fondé par Brissot en 1789, et qui devint par la suite l'organe des Girondins. Sous la III^e République. La Ligue des patriotes, association fondée en 1882 par Paul Déroulède pour rassembler les partisans d'une revanche militaire sur l'Allemagne.*

Adj. *Les députés patriotes*, sous la Révolution française. *Les Jeunesses patriotes*, ligue nationaliste fondée en 1924.

PATRIOTIQUE adj. ^{XVI^e} siècle, au sens de « paternel » ; ^{XVIII^e} siècle, au sens actuel. Dérivé de *patriote*, avec influence du latin *patrioticus*, « propre à des compatriotes ».

Qui a rapport au patriotisme ou qui est inspiré par lui ; qui est propre aux patriotes, digne d'un patriote. *Chant patriotique. Refrains, couplets patriotiques. Des sentiments patriotiques. Ardeur, élan, zèle patriotique. Esprit patriotique. Faire vibrer la corde patriotique.* HIST. *Dons patriotiques*, consentis par les citoyens en 1792 pour soutenir l'effort de guerre (l'expression a été employée dans le même sens au cours de la Première Guerre mondiale).

PATRIOTISME n. m. ^{XVIII^e} siècle. Dérivé de *patriote*.

Amour de la patrie, désir ardent de servir son pays, qui porte à défendre son intégrité, ses institutions et les valeurs qui les fondent. *Un acte de patriotisme. Un grand élan de patriotisme. Cet auteur s'est fait le chantre du patriotisme. Patriotisme de clocher*, attachement, parfois exagéré, à ses origines et à ses traditions. *Le chauvinisme est un patriotisme poussé à l'extrême.*

PATRISTIQUE adj. et n. f. ^{XIX^e} siècle. Dérivé savant du grec *patēr*, « père », et spécialement « Père de l'Église », par l'intermédiaire du latin ecclésiastique *patristica* (*theologia*).

1. Adj. Qui se rapporte aux Pères de l'Église. *La tradition patristique.*

2. N. f. Étude de la vie, des écrits et de la doctrine des Pères de l'Église (on dit aussi *Patrologie*).

PATROCINER v. intr. ^{XIV^e} siècle, au sens de « plaider ». Emprunté du latin *patrocinari*, « défendre », lui-même dérivé de *patronus*, « protecteur ».

Vieilli. Parler longuement, et jusqu'à l'importunité, pour persuader. *Cessez de patrociner.*

PATROLOGIE n. f. ^{XVIII^e} siècle. Emprunté du latin ecclésiastique *patrologia*, de même sens, lui-même composé à l'aide du grec *patēr*, « père », et *logos*, « discours, traité ».

1. Collection des écrits des Pères de l'Église. *La patrologie grecque, la patrologie latine. Sous le titre de « Patrologie », l'abbé Migne a publié, de 1844 à 1866, plusieurs centaines de volumes recueillant les textes de la patristique latine et grecque.*

2. Syn. de *Patristique*.

I. PATRON, -ONNE n. ^{XII^e} siècle, *patrun*, « saint protecteur ». Emprunté du latin *patronus*, « protecteur », lui-même dérivé de *pater*, « père ».

1. Protecteur, protectrice. RELIG. CHRÉTIENNE. *Saint patron, sainte patronne* ou, simplement, *patron, patronne*, saint, sainte dont une personne a reçu le nom au baptême, à qui

une église est consacrée ou sous la protection de qui sont placés une communauté, une confrérie, une ville, un pays. *Saint Jean est son saint patron. Saint Fiacre est le patron des jardiniers, saint Éloi celui des orfèvres. Sainte Geneviève est la patronne de Paris, la Vierge Marie et sainte Jeanne d'Arc sont celles de la France.* – DROIT CANON. Le fondateur d'une église ou d'un bénéfice, ou son successeur légitime, qui, en cas de vacance de la charge, avait le droit d'y nommer un clerc.

ANTIQ. ROM. Au masculin. Citoyen riche et influent, généralement patricien, qui accordait sa protection à des citoyens plus pauvres constituant sa clientèle (voir ce mot). Se dit aussi du maître à l'égard de son ancien esclave qui, une fois affranchi, devenait son client.

Par anal. Vieilli. Personne influente qui favorise la carrière de quelqu'un en lui accordant son appui.

2. Personne qui dirige une petite entreprise artisanale ou commerciale, un commerce dont elle est le plus souvent propriétaire ; s'étend généralement au conjoint de cette personne. *Il est son propre patron. Un patron boulanger, ébéniste. Apprenti qui cherche un patron. Le patron de l'hôtel, de l'auberge, la patronne du restaurant. La tournée du patron. Le patron du magasin.*

Par ext. Maître, maîtresse de maison, par rapport aux domestiques employés à son service. *Une femme de chambre dévouée à sa patronne.* Pop. Celui des deux membres d'un couple qui prend les décisions, qui fait prévaloir son point de vue. *Ici, le patron, c'est ma femme.*

3. Généralement au masculin. Personne qui est à la tête d'une entreprise commerciale ou industrielle ; employeur. *Le patron d'une société. Les patrons et les salariés. Les ouvriers réclamèrent de leurs patrons une augmentation de salaire. Les grands patrons,* les dirigeants des plus grandes entreprises, par opposition aux *petits patrons*, dirigeants des entreprises petites ou moyennes. *Les grands patrons de l'industrie automobile. Un patron de presse.* En apposition. *Une femme patron. L'État-patron,* se dit de l'État lorsqu'il est employeur unique ou prépondérant.

Fam. Pour désigner, dans une entreprise ou un établissement, un organisme, un service, la personne qui figure au sommet d'une hiérarchie. *La secrétaire du patron. Il a été convoqué par le patron.*

Par anal. En médecine et dans le domaine scientifique, professeur qui assure la direction d'un service, d'un laboratoire ; professeur d'université qui exerce une autorité sur les travaux des chercheurs. *Le patron du service de cardiologie. Un grand patron. Un patron de thèse.*

4. N. m. MARINE. Personne qui commande l'équipage d'un canot, d'une chaloupe ou d'un petit bâtiment. *Patron de pêche,* marin titulaire d'un brevet lui permettant d'exercer les fonctions de capitaine sur les navires armés à la pêche au large et celles de second sur les navires armés à la grande pêche. Adj., au féminin. *Galère patronne,* la seconde des galères du roi, qui portait ordinairement le lieutenant général des galères.

II. PATRON n. m. XII^e siècle, au sens de « modèle, exemple ». Emploi figuré de *patron I*.

Modèle sur lequel on fabrique certains objets (on dit plus souvent aujourd'hui *Modèle* ou, dans le domaine technique, *Gabarit*). *Patron de broderie.*

Spécialt. COUT. Ensemble des morceaux de papier ou de toile d'après lesquels on taille les pièces d'étoffe destinées à la confection d'un vêtement. *Le patron d'une veste, d'une robe. Un patron de coupe.*

En apposition. Vieilli. *Tailles grand patron, patron, demi-patron,* anciennes appellations des tailles, pour les vêtements masculins.

Fig. et class. *Ce livre est un patron pour régler notre vie. S'emploie encore aujourd'hui familièrement. Ils sont tous taillés sur le même patron !*

PATRONAGE n. m. XII^e siècle. Dérivé de *patron I*.

1. Ensemble des liens qui unissent le patron aux personnes ou à la communauté qu'il protège. ANTIQ. ROM. Protection que le patron assurait à ses clients ou à ses anciens affranchis en contrepartie d'obligations. *À la fin du premier siècle de notre ère, l'historien du peuple juif Flavius Josèphe bénéficia du patronage de l'empereur romain Titus.* – RELIG. CATHOL. Protection d'un saint ou d'une sainte. *Une chapelle placée sous le patronage de saint Pierre. Une congrégation placée sous le patronage de saint François d'Assise.* – DROIT CANON. Droit de patronage, droit qu'avait le fondateur d'une église ou d'un bénéfice, ou son successeur légitime, de nommer un clerc comme desservant ou comme bénéficiaire.

2. Protection, appui accordé par une personne influente. *Le patronage d'un ministre, d'un député. Se ranger sous le patronage de quelqu'un. Sous l'Ancien Régime, la dédicace d'un livre était un moyen d'obtenir le patronage d'un grand personnage.*

Spécialt. Soutien moral officiellement apporté à une personne, une manifestation ou une organisation. *Cérémonie placée sous le haut patronage du président de la République, du ministère de la Culture. Comité de patronage d'un festival, d'une publication scientifique.*

3. Secours, aide matérielle et morale que des associations apportent à des personnes démunies. *Œuvre de patronage des orphelins. Société de patronage.*

Spécialt. Association de bienfaisance, qui propose à des enfants ou des adolescents, durant leur loisir, des activités éducatives, sportives, etc. *Patronage paroissial, patronage laïc.* Par méton. Le lieu où cette association se réunit. *Passer le mercredi au patronage.* Loc. adj. Fam. *De patronage,* se dit d'un ouvrage, d'une œuvre de caractère éducatif et de valeur médiocre. *Un spectacle de patronage.*

PATRONAL, -ALE adj. (pl. *Patronaux, -ales*). XVII^e siècle, au sens de « qui concerne un protecteur ». Dérivé de *patron I*, avec influence du latin *patronalis*, « dû au protecteur ».

1. Relatif au saint patron, à la sainte patronne d'un lieu, d'une paroisse, d'une corporation. *Fête patronale.*

2. Relatif aux patrons, aux chefs d'entreprise. *Les intérêts patronaux. Organisations patronales, syndicats patronaux. Cotisations patronales,* contributions au financement de divers organismes, en particulier de la Sécurité sociale, versées par l'employeur (on dit aussi, couramment, *Part patronale*).

PATRONAT n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *patronatus*, « condition de patron ».

1. ANTIQ. ROM. Condition du patron à l'égard de son client ou de son ancien affranchi. *Le droit de patronat,* l'ensemble des droits que l'ancien maître conservait sur son affranchi, et qui recouvrait un certain nombre de services, de travaux et de droits successoraux.

2. Ensemble des patrons, des chefs d'entreprise, des employeurs d'une région ou d'un pays. *Le grand patronat.*

I. PATRONNER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *patron I*.

Accorder sa protection, son appui à quelqu'un. *Son député l'a longtemps patronné. Patronner quelqu'un dans le monde,* l'aider à s'y faire admettre.

Par ext. Apporter publiquement un soutien moral à une manifestation, une organisation (à la différence de *Parrainer*, qui implique également un soutien matériel). *Patronner une*

œuvre de bienfaisance. Patronner une exposition de jeunes artistes. Une compétition patronnée par un champion olympique.

II. PATRONNER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *patron* II.

COUT. Tailler, découper sur un patron. *Patronner un corsage*. Absolt. Établir un patron.

PATRONNESSE adj. f. XVI^e siècle, au sens de « femme qui protège ». Dérivé de *patron*, avec influence de l'anglais *patroness*.

Seulement dans *Dame patronnesse*, femme qui s'occupe d'œuvres de bienfaisance (souvent ironique).

***PATRONYME** n. m. XIX^e siècle. Mot tiré de *patronymique*.

Nom de famille transmis par le père, par opposition à *Matronyme* (on dit aussi *Nom patronymique*).

PATRONYMIQUE adj. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *patronymicus*, du grec *patrônumikos*, « tiré du nom du père », lui-même composé à l'aide de *patêr*, « père », et *onoma*, « nom ».

Surtout dans la locution *Nom patronymique*, synonyme de *Patronyme*.

ANTIQ. Nom dérivé de celui d'un héros, d'un personnage illustre, et qui est commun à tous ses descendants. *Les Héraclides, les Séleucides devaient leur nom patronymique à Hercule et à Séleucus, un des généraux d'Alexandre.*

PATROUILLE n. f. XVI^e siècle, au sens d'« action de pataucher ». Déverbal de *patrouiller*.

Mission de surveillance, de renseignement ou de liaison confiée à un petit groupe d'agents de la force publique, de soldats ; ce groupe lui-même. *Partir, être en patrouille. Une patrouille de police, de gendarmerie. Une patrouille de nuit. Une patrouille à pied, à cheval. Une patrouille de reconnaissance. Doubler les patrouilles.* Par méton. *Envoyer un avion, un navire en patrouille. Un vol en patrouille. L'aviation de patrouille et de surveillance maritime*, chargée d'identifier les bâtiments de surface, de détecter les sous-marins et de protéger les approches maritimes. *La Patrouille de France*, nom donné à une formation de l'armée de l'air spécialisée en voltage aérienne.

Par anal. Dans divers organismes publics, petit groupe d'agents de l'État à qui sont confiées des missions ponctuelles de surveillance, d'observation et de protection de certains espaces et sites naturels. *Une patrouille d'agents de l'Office national des forêts, une patrouille de pompiers. La Patrouille internationale des glaces*, organisme de surveillance des icebergs sur les routes de navigation de l'Atlantique Nord.

Dans le scoutisme, subdivision d'une troupe. *Chef de patrouille. Le fanion d'une patrouille.*

PATROUILLER v. intr. XV^e siècle, au sens de « patouiller, manier malproprement ». Autre forme de *patouiller*.

Faire des patrouilles, aller en patrouille. *Une vedette patrouillait dans les eaux territoriales. Des hélicoptères patrouillent au-dessus de la ville.* S'emploie parfois à tort transitivement. *La police patrouille le secteur.*

PATROUILLEUR n. m. XVII^e siècle, au sens de « celui qui pétrit du beurre » ; XX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *patrouiller*.

1. Membre d'une patrouille.

2. MILIT. Navire de faible tonnage ou aéronef qui effectue des missions de reconnaissance et de surveillance.

PATTE n. f. XII^e siècle. Tiré de l'onomatopée **pat*, imitant le bruit d'une main qui frappe ou d'un pied qui heurte le sol.

1. Chacun des membres ou appendices pairs des animaux, qui supportent le corps et servent à la locomotion et à la préhension. *Les pattes d'un chat, d'un lièvre, d'un canard. Les pattes d'un crabe. Un animal bas, haut sur pattes. Un chien qui donne, qui tend la patte. Un chat qui donne des coups de patte. Un ours qui se dresse sur ses pattes. Les pattes avant ou antérieures, les pattes arrière ou postérieures d'un quadrupède. Les pattes sauteuses du criquet. Les pattes fouisseuses de la taupe, de la courtilière. Le labrador, la loutre, le castor ont les pattes palmées. Les Insectes possèdent six pattes, les Arachnides huit. Les scolopendres et les iules, couramment appelés millepattes, ont de 10 à 175 paires de pattes. La patte de lapin est considérée comme un porte-bonheur. On désigne traditionnellement la patte d'un cheval par le terme de jambe.*

Titre célèbre : *La Patte du chat*, conte de Marcel Aymé (1943).

Loc. et expr. *Lever la patte* (fam.), en parlant d'un chien, uriner. *Faire patte de velours*, en parlant d'un chat, rentrer ses griffes, et, fig., en parlant d'une personne, se montrer caressant pour mieux nuire. Fig. *Coup de patte*, trait acéré que l'on décoche à quelqu'un de manière incidente. *Pattes de mouche*, voir *Mouche*. *Mouton à cinq pattes*, voir *Mouton*. *Pantalon à pattes d'éléphant*, dont les jambes s'élargissent à partir du genou et descendent très bas sur le pied. *Pattes de lapin* ou, simplement, *pattes*, favoris courts. Fam. *Ça ne casse pas trois pattes à un canard*, cela n'a rien d'extraordinaire.

2. Par ext. Fam. Main, pied ou jambe de l'homme. *Ôtez vos pattes de là ! Bas les pattes ! Marcher à quatre pattes*, en prenant appui sur les mains et sur les pieds ou les genoux. *Être court sur pattes*, avoir les jambes courtes. *Il ne remue ni pied ni patte*, il est parfaitement immobile. *Se casser une patte. Tirer, traîner la patte*, marcher avec difficulté et, fig., accomplir une tâche en manifestant beaucoup de mauvaise volonté. *En avoir plein les pattes*, être harassé de fatigue. *Patte folle*, voir *Fou I*.

Expr. fig. *Avoir de la patte, un bon coup de patte*, en parlant d'un artiste, avoir de l'habileté, de la virtuosité, du style. *Reconnaître la patte d'un dessinateur, d'un écrivain. Graisser la patte à quelqu'un*, voir *Graisser*. *Montrer patte blanche*, par allusion à la fable de La Fontaine « Le Loup, la Chèvre et le Chevreau », donner un signe de reconnaissance pour être admis quelque part. *Retomber sur ses pattes*, se tirer habilement d'embarras, rétablir une situation compromise. *Tomber dans les pattes de quelqu'un*, tomber sous sa dépendance, se mettre à sa merci. *Tirer quelqu'un des pattes d'une personne*, le soustraire à son pouvoir, à son emprise. *Tirer dans les pattes de quelqu'un*, chercher à lui nuire. *Avoir un fil à la patte*, voir *Fil*. Argot. *Être fait aux pattes*, capturé, arrêté.

3. Par anal. S'emploie pour désigner, dans certains domaines spécialisés, des objets dont la forme rappelle celle d'une patte d'animal. COUT. *Patte de boutonnage* ou, simplement, *patte*, petite bande d'étoffe fixée à un vêtement par une de ses extrémités et dont l'autre porte une boutonnière ou un bouton. *Patte d'épaule*, cousue sur l'épaule de certains vêtements en manière d'ornement, en particulier sur des uniformes pour recevoir les insignes de grade. — MAROQUINERIE. Languette de cuir qui sert d'attache, de fermeture. *La patte d'un portefeuille, d'un agenda*. — BÂT. Pièce métallique que l'on fiche dans du bois ou que l'on scelle dans du plâtre, pour fixer des boiseries, des huisseries, des tringles à rideaux, etc. *Les pattes d'un miroir*. — MARINE. *Pattes d'une ancre*, pièces triangulaires qui terminent les bras d'une ancre et servent à crocher le fond. — MUS. Petit instrument composé de cinq tire-lignes qui était utilisé pour tracer d'un seul geste toutes les lignes de la portée.

ABONNEMENTS

NUMÉRO d'édition	TITRE	TARIF abonnement France*
13	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS Un an	98,80 €

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

* Arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005

Direction, rédaction et administration : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Standard : 01-40-58-75-00 – Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 – Télécopie abonnement : 01-40-58-77-57

Le numéro : 2,80 €

CPPAP 0703 B 05163 – 113060100-000406

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15^e). – Le préfet, Directeur des Journaux officiels : Jean-Paul BOLUFER